

# RAPPORT ANNUEL DU DELEGATAIRE

2024

## SIAAEP NEMOURS SAINT PIERRE AC DSP – ASSAINISSEMENT



# Table des matières

<b>EDITORIAL</b> .....	<b>3</b>
LES CHIFFRES CLÉS .....	5
<b>SYNTHÈSE DU CONTRAT 2024</b> .....	<b>6</b>
Le patrimoine de votre contrat.....	6
Le service aux usagers.....	6
Le bilan de l'activité .....	6
La qualité du traitement .....	6
La consommation d'énergie .....	7
Les interventions et l'entretien du patrimoine.....	7
Les interventions de maintenance.....	7
Répartition des interventions de maintenance selon leur type .....	7
Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.....	7
LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE.....	8
LA VIE DE VOTRE CONTRAT .....	12
Les avenants du contrat.....	12
LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT.....	13
LES PROPOSITIONS D'AMÉLIORATION.....	15
ARRÊT DES RÉSEAUX 2G ET 3G .....	15
LE CARE .....	17
MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE .....	18
<b>RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE</b> .....	<b>22</b>
<b>LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT</b> .....	<b>27</b>
LES INSTALLATIONS .....	29
Les stations d'épuration.....	29
Les postes de relevage.....	29
LE RÉSEAU.....	30
Répartition par diamètre et matériau .....	30
Les équipements de réseau .....	33
LA GESTION CLIENTÈLE.....	35
Les branchements par commune .....	35
Les clients par commune .....	35
Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune.....	35
Les consommations par tranche.....	36
LA FACTURE 120 M <sup>3</sup> .....	37
NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M <sup>3</sup> .....	41
QUALITÉ DU TRAITEMENT.....	43
La charge hydraulique annuelle .....	43
La charge polluante annuelle .....	43
Les volumes d'effluents épurés dans l'année.....	44
CONSOMMATION D'ÉNERGIE .....	44
LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS .....	45
Production de boues.....	45
Evacuation des boues .....	45
Les sous-produits : Refus de Dégrillage .....	46
Les sous-produits : Sables .....	46
Les apports extérieurs.....	46
DÉTAIL DE LA CONFORMITÉ PAR SYSTÈME DE TRAITEMENT .....	46
Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement durant l'année .....	46
Taux de conformité par système de traitement .....	46
LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION.....	48
Les opérations d'hydrocurage du réseau.....	48
Les casses ou fuites du réseau .....	57
Contrôles de raccordement .....	57

LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE.....	60
Les interventions de maintenance 2ème niveau .....	60
Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques .....	62
Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage .....	65
Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques.....	66
LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT.....	67
<b>ANNEXES.....</b>	<b>91</b>
LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES APPORTÉES PAR LE NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION .....	100
ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES PRINCIPALES 2020 CONCERNANT LES SYSTÈMES DE COLLECTE EN ASSAINISSEMENT : PRÉCISIONS CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC PERMANENT ET ÉTENDU DE PÉRIMÈTRE DES ANALYSES DE RISQUES DE DÉFAILLANCE	102
1. Rappel de l'évolution réglementaire .....	102
2. Focus sur la mise en place de la démarche du diagnostic permanent (arrêtés du 21 juillet 2015, du 31 juillet 2020 et guide ASTEE de février 2020).....	103
C'est quoi le diagnostic permanent ? .....	103
ATTESTATIONS D'ASSURANCES .....	106
Attestation Dommages aux Biens.....	106
Responsabilité civile.....	107
Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment).....	108
Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement .....	112
Attestation Tous risques chantiers .....	113
<b>LE GLOSSAIRE .....</b>	<b>116</b>
<b>LES NOUVEAUX TEXTES RÉGLEMENTAIRES .....</b>	<b>121</b>

# EDITORIAL



Monsieur le Président,

J'ai le plaisir de vous adresser le Rapport Annuel du Délégué pour l'année 2024. Ce document illustre avec précision l'activité et l'engagement du Groupe Saur sur le territoire que vous administrez, en pointant les actions conduites pour préserver et valoriser la ressource en eau, ce bien commun essentiel qui connaît, dans notre pays, des tensions grandissantes sur sa qualité et sa disponibilité.

Ainsi, cette édition reflète les défis et les transformations auxquels nous sommes confrontés. Si l'année 2022 a été marquée par une sécheresse sans précédent, l'année 2024 a été traversée par de nombreux aléas climatiques, d'une intensité et d'une répétition inédites. Ces désormais réalités imposent aux collectivités comme à leurs délégués de s'adapter pour assurer une gestion performante et durable de la ressource en eau.

Face à ces défis, le Groupe Saur s'engage aux côtés des collectivités, en mettant à leur disposition les savoir-faire et expertises de ses collaborateurs ainsi que des solutions adaptées, qu'il s'agisse de traiter les micropolluants, de réutiliser les eaux usées traitées (REUT), ou encore de favoriser la gestion circulaire de l'eau et la production d'énergie renouvelable.

Notre organisation décentralisée, soutenue par nos 16 Centres de Pilotage Opérationnels répartis sur tout le territoire hexagonal, est le gage d'une forte proximité et la garantie d'une collaboration étroite et continue avec vos équipes.

Cette gouvernance partagée, dont le Groupe Saur a toujours été promoteur, et qu'entretient une diffusion transparente des données des services d'eau, est un atout pour la déclinaison opérationnelle de la transition hydrique de nos territoires.

En effet, nous avons la conviction que cette dernière repose sur une approche concertée avec l'ensemble des parties prenantes.

À travers ce rapport, nous souhaitons favoriser un moment d'échange privilégié avec vous et vos équipes, pour imaginer ensemble les meilleures perspectives pour votre service public. Nos équipes locales restent pleinement disponibles pour accompagner votre collectivité dans la mise en œuvre des solutions les plus adaptées à vos besoins et à ceux de vos administrés.

Au nom des collaborateurs du Groupe Saur qui interviennent chaque jour à votre service, je vous remercie de la confiance que vous leur accordez, et nous nous engageons à continuer à œuvrer, avec détermination et en partenariat avec vous, pour préserver durablement notre ressource en eau.

Je vous souhaite une excellente lecture.

Avec mes salutations respectueuses.

**Estelle Grelier**  
**Présidente de Saur France**



# 1 L'ESSENTIEL DE L'ANNEE

*Les temps forts et les chiffres clés de l'année d'exercice*

## LES CHIFFRES CLÉS



**942 439 m<sup>3</sup>** assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur

**7 548** branchements raccordés

**2,73 € TTC/m<sup>3</sup>** Au 1er janvier 2025 pour une facture de 120 m<sup>3</sup>



**178,339 kmL** de réseau dont :

- 107,801 kmL de réseau Eaux Usées
- 70,538 kmL de réseau Eaux Pluviales

**26 448 ml** hydrocurés avec moyens lourds

**49** interventions de débouchage



**2** station(s) d'épuration(s)

**35 600** équivalent habitants (EH)

**53** Poste(s) de relèvement



**98,1%** des bilans réalisés sont conformes



**1 596 643 m<sup>3</sup>** d'effluents épurés

**391,219 tMS** de boues évacuées



# SYNTHÈSE DU CONTRAT 2024

## Le patrimoine de votre contrat

Patrimoine	2024
Nombre de station(s) d'épuration	<b>2</b>
Capacité épuratoire totale en équivalents-habitants	<b>35 600</b>
Nombre de poste(s) de relevage	<b>53</b>

Réseau hors réseau pluvial	2023	2024	Evolution
Linéaire de réseau de collecte total (en km)	107,66	<b>107,66</b>	0%
- Linéaire de réseau de collecte unitaire total (en km)	0	<b>0</b>	-
- Linéaire de réseau de collecte séparatif total (en km)	107,892	<b>107,66</b>	-0,22%
Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année 2024 (en km)	0	<b>0</b>	-
Total des linéaires de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (en km)	0,486	<b>0,491</b>	1,03%
Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans	0,09%	<b>0,09%</b>	0%
Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre/matériau renseigné pour l'année 2024 (en km)	95,429	<b>95,43</b>	0%
Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2024 (en km)	107,699	<b>107,33</b>	-0,35%

## Le service aux usagers

Vos usagers	2023	2024	Evolution
Nombre de branchements	7 572	7 548	-0,32%
Nombre de contrats d'abonnés	7 449	7 464	<b>0,20%</b>

Service à l'utilisateur	2023	2024	Evolution
Densité linéaire d'abonnés (abonnements) au kilomètre	69	67	-2,51%
Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	0	-

Tarif de l'eau	2023	2024	Evolution
Prix du traitement de l'eau au mètre cube (€ TTC/m <sup>3</sup> )	2,77	<b>2,73</b>	-1,66%
Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120 m <sup>3</sup> (€ TTC)	53,76	<b>32,98</b>	-38,65%
Montant total d'une facture 120 m <sup>3</sup> au 1 <sup>er</sup> janvier de l'année N+1 (€ TTC)	347,18	<b>327,18</b>	-5,76%

## Le bilan de l'activité

Volumes	2023	2024	Evolution
Volumes assujettis à l'assainissement après coefficient correcteur (en m <sup>3</sup> )	968 314	<b>942 439</b>	-2,67%
Volumes épurés (en m <sup>3</sup> )	1 471 497	<b>1 596 643</b>	8,5%
Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en tonnes de matière sèche)	370,93	<b>391,22</b>	5,47%
Quantité de boues évacuées (en tonnes de matière sèche)	370,932 tMS	<b>391,219 tMS</b>	5,47%

## La qualité du traitement

Qualité du traitement	2023	2024	Evolution
Pollution collectée estimée en DBO5 (en kg/j)	2 130,00	<b>1 072,62</b>	-49,64%
Nombre de bilans 24 h acceptables	53	<b>53</b>	-%
Nombre de bilans 24 h conformes et acceptables	53	<b>52</b>	-1,89%

Taux de conformité du contrat	100%	<b>98,1%</b>	-1,9%
-------------------------------	------	--------------	-------

## La consommation d'énergie

Consommation électrique	2023	2024	Evolution
Consommation (en kWh)	1 123 578	<b>1 245 089</b>	10,81%

## Les interventions et l'entretien du patrimoine

Interventions de débouchage	2023	2024	Evolution
Nombre d'interventions de débouchage	77	<b>49</b>	-36,36%
Nombre de points noirs (points du réseau nécessitant des interventions fréquentes)	10	<b>8</b>	-20%
Linéaire total de réseau eaux usées y compris le réseau d'eaux pluviales (en km)	178,198	<b>178,198</b>	0%
Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage pour 100 km de réseau (y compris réseau d'eaux pluviales)	5,611	<b>4,489</b>	-20%

Interventions de nettoyage	2023	2024	Evolution
Linéaire total hydrocuré sur le réseau (en ml)	40 461	<b>26 448</b>	-34,63%
Hydrocurage préventif programmé sur réseau (en ml)	39 662	24 768	-37,55%
Hydrocurage préventif non programmé sur réseau (en ml)	799	1 680	110,26%
Linéaire contrôlé par passage caméra (en ml)	<b>5 148</b>	<b>8176</b>	-100%
Nombre de nettoyages des postes de relevage	143	147	2,8%

Nombre de casses sur le réseau	2023	2024	Evolution
Nombre de casses sur conduites	1	2	100%
Nombre de casses sur branchements	3	0	-100%

## Les interventions de maintenance

### Répartition des interventions de maintenance selon leur type

Interventions	2023	2024
Entretien niveau 2	98	61
Contrôles réglementaires	74	106

### Répartition des interventions de maintenance selon leur nature curative ou préventive.

Type	2023	2024
Curatif et Préventif	98	61

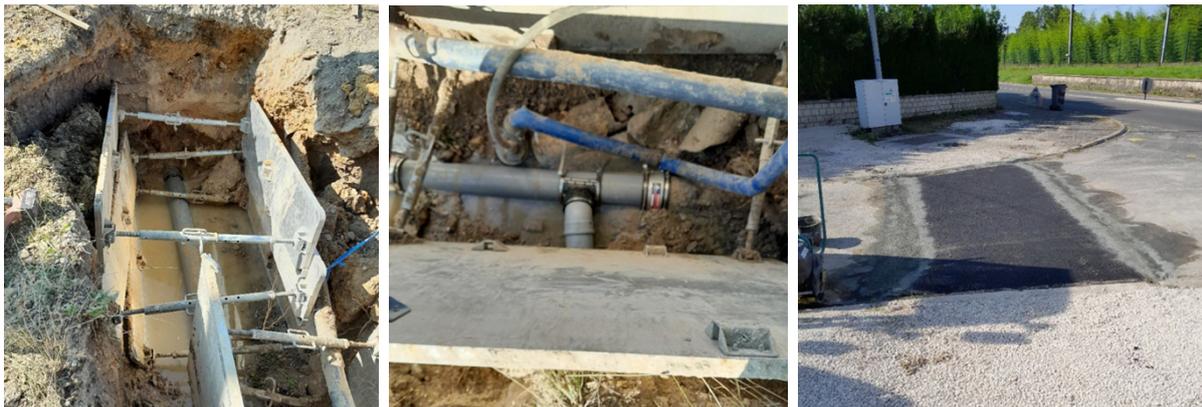
# LES TEMPS FORTS DE CETTE ANNÉE

Dératisation des réseaux du 30/07 au 02/08/2024.

RESERVOIR SUN – Productions unités solaires 2024 : 192 618.46 kWh



Aout 2024 : Impasse des Sources – Saint Pierre les Nemours - Renouvellement de 8 ml de canalisation avec entrées d'eaux claires parasites



**PR FOLJUIF – Renouvellement et sécurisation Antichute des trappes**



**Plusieurs chantiers de réhabilitations de tronçons en 2024 :**

- Rue Miger, rue Clémenceau, route du Chatelet et allée du verger à NEMOURS (x 5)
- Impasse Bouton d'or à SAINT PIERRE LES NEMOURS (x 2)
- Rue du Bois à CHAINTREAUVILLE (x 3)
- Rue du Gatinais à BAGNEAUX SUR LOING (x 2)

DISTANCE : 3.97 m	PHOTO : 22/23/24		
<b>OBSERVATIONS :</b> Effondrement partiel Réparation ponctuelle : revêtement localisé de conduite (manchette) - MANCHETTE INOX			

**01/11/2024 - Rue de Foljuif à ST PIERRE LES NEMOURS – Devant SOLOMAT**

Suite dépotage béton dans réseau assainissement, renouvellement de plusieurs mètres de canalisations eaux usées complètement obstrués et reprise complète d'un regard.





## 2 LE CONTRAT

*Le respect des obligations contractuelles, notre principale préoccupation*

## LA VIE DE VOTRE CONTRAT

Le service de l'assainissement du contrat SIAAEP NEMOURS SAINT PIERRE AC DSP est délégué à SAUR dans le cadre d'un(e) Délégation de service public. Le contrat, signé à la date du 1 janvier 2017, arrivera à échéance le 31 décembre 2028.

### Les avenants du contrat

AVENANT N° 1	
Objet	Prise en compte de nouveaux contrats
Visa de la préfecture	07/12/17
Date d'application	07/12/17

AVENANT N° 2	
Objet	Modification tarifaire
Visa de la préfecture	30/10/2017
Date d'application	30/10/2017

AVENANT N° 3	
Objet	Prise en compte nouvelle installation et modification de la gestion du renouvellement électromécaniques
Visa de la préfecture	30/06/2021
Date d'application	30/06/2021

AVENANT N° 4	
Objet	Prise en compte nouvelles installations - PR Grande Montagne et nouvelle STEP Poligny
Visa de la préfecture	13/12/2023
Date d'application	01/01/2024

# LES REPRÉSENTANTS DU CONTRAT

## Vos interlocuteurs privilégiés

### Territoire Seine Essonne

29 rue des Hauteurs du Loing – 77140 Nemours



#### **Responsable de Territoire SEINE ESSONNE (77-91)**

**Gary BEUGNET**

@ : [gary.beugnet@saur.com](mailto:gary.beugnet@saur.com)

☎ : 06.65.69.49.92

Adresse : 29 rue des Hauteurs du Loing – 77140  
Nemours



#### **Directeur Ile-De-France**

**Bernard SCHNEBELEN**

@ : [bernard.schnebelen@saur.com](mailto:bernard.schnebelen@saur.com)

☎ : 0608876812

Adresse : 8 Boulevard Faraday, 77700 Serris



#### **Chef de Secteur Eau Potable (77)**

**Fabrice VEILLARD**

@ : [fabrice.veillard@saur.com](mailto:fabrice.veillard@saur.com)

☎ : 06.84.81.98.99

Adresse : 29 rue des Hauteurs du Loing – 77140 Nemours



#### **Chef de secteur Assainissement (77)**

**Pauline MANDAUSSCH**

@ : [pauline.mandausch@saur.com](mailto:pauline.mandausch@saur.com)

☎ : 06.99.56.95.36

Adresse : 29 rue des Hauteurs du Loing – 77140 Nemours



#### **Chef de secteur SIARCE (91)**

**Faouzi RACHED**

@ : [faouzi.rached@saur.com](mailto:faouzi.rached@saur.com)

☎ : 06.58.45.93.82

Adresse : 1 rue des Pavés – 91100 Evry Courcouronnes



#### **Chef de secteur CA VAL D'YERRES VAL DE SEINE (91)**

**Corentin BARBIER**

@ : [corentin.barbier@saur.com](mailto:corentin.barbier@saur.com)

☎ : 06.30.65.42.58

Adresse : 3 rue Jules Guesde – 91860 Epinay sous Sénart

#### **Responsable travaux Réseaux SEINE ESSONNE**

**Sylvie BIAUDET**

@ : [sylvie.biaudet@saur.com](mailto:sylvie.biaudet@saur.com)

☎ : 06.99.82.37.87

#### **Planificateur d'exploitation 77**

**Alice ALLEAUME**

@ : [alice.alleaume@saur.com](mailto:alice.alleaume@saur.com)

#### **Planificateur d'exploitation SIARCE**

**Georges FONSECA**

@ : [georges.fonseca@saur.com](mailto:georges.fonseca@saur.com)

#### **Planificateur d'exploitation CAVVVS**

**Filipe BARBOSA**

@ : [filipe.barbosa@saur.com](mailto:filipe.barbosa@saur.com)



### 3 LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

*Améliorer votre patrimoine, une priorité*

## LES PROPOSITIONS D'AMELIORATION

Localisation	Proposition	Délai
Station d'épuration	Installation d'une chambre de vanne sur le refoulement des fosses à écumes	Moyen terme
Station d'épuration	Modification de la vanne de remplissage du bassin d'orage	Moyen terme
Poste de relevage	Pose de trappes assistées sur les postes de relevage qui n'en ont pas	Moyen terme
Réseau	Réhabilitation Branchements Avenue de Lyon – Nemours (compléments chantier réhabilitation réseau fait en 2023)	Moyen terme
Réseau	Réalisation de contrôles conformité branchements dans le cadre de la recherche d'Eaux Claires Parasites Météoriques	Moyen terme
Réseau	Travaux correctifs réseau DIP Sanson	<b>Prévu 2025</b>
Réseau	Travaux de réhabilitation – Rue des Praillons, Rue des Déportées et Rue de la Butte à Bagneaux sur Loing	Moyen terme
Réseau	Travaux de réhabilitation à envisager à St Pierre les Nemours (diverses rues – rapport 2023.07.13.77.698	Moyen terme
Réseau	Travaux de réhabilitation à envisager à NEMOURS suite ITV VIEUX CENTRE VILLE	Moyen terme

### ARRÊT DES RÉSEAUX 2G ET 3G

Les réseaux 2G et 3G, notamment utilisés pour la gestion de l'eau potable et de l'assainissement, seront progressivement arrêtés d'ici 2029, avec d'abord l'arrêt de la 2G entre fin 2025 et fin 2026 puis l'arrêt de la 3G entre fin 2028 et fin 2029. Cette évolution technologique implique donc le remplacement de certains équipements actuellement en service.

**Vous êtes concernés par cette évolution et une partie de vos équipements sensibles** (de télégestion assurant la surveillance 24h/24 de vos installations et de télérelève le cas échéant) **doit faire l'objet d'un changement de technologie dès cette année.**

Nous vous proposons de suivre un plan d'action s'appuyant sur les étapes suivantes :

- réactualisation des inventaires des installations et équipements concernés,
- chiffrage du coût de remplacement par des modèles compatibles 4G et 5G,
- définition du mode de financement et de mise en place des solutions de communication adaptées.

Afin de vous accompagner au mieux dans cette transition **vous serez contacté très prochainement par votre interlocuteur SAUR** qui vous expliquera en détail le niveau d'urgence pour votre territoire, l'impact du changement sur vos installations et les mesures de remplacement à engager pour garantir la continuité de service.

Pour en savoir plus et comprendre plus largement quelles sont les conséquences de l'arrêt de la 2G et de la 3G pour votre territoire :

- la Fédération Française des Télécoms a publié récemment une FAQ <https://www.fftelecoms.org/nos-travaux-et-champs-dactions/reseaux/foire-aux-questions-sur-la-fermeture-des-reseaux-2g-et-3g/> ;
- l'Arcep (Autorité de régulation des communications électroniques, des postes et de la distribution de la presse) et la DGE (Direction générale des Entreprises) se tiennent également à votre disposition.



## 4 LE CARE

*Le compte rendu financier sur l'année d'exercice*

## SAUR SAS

ANNEE 2024

## Compte annuel de résultat de l'exploitation

COLLECTIVITE	SIAEP NEMOURS ST PIERRE
ACTIVITE	Assainissement

En Application du décret du 14 mars 2005

En milliers d'euros	2023	2024	Ecart en %
<b>PRODUITS</b>	<b>2 340,1</b>	<b>3 013,1</b>	<b>28,8</b>
Exploitation du service	1 434,1	1 800,3	
Collectivités et autres organismes publics	756,0	947,9	
Travaux attribués à titre exclusif	33,5	76,0	
Produits accessoires	116,6	188,8	
<b>CHARGES</b>	<b>2 700,6</b>	<b>3 101,4</b>	<b>14,8</b>
Personnel	307,0	348,5	
Energie électrique	151,5	224,8	
Achats d'eau		0,4	
Produits de traitement	40,8	33,2	
Analyses	5,6	16,1	
Sous-traitance, matières et fournitures	489,4	410,9	
Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles (1)	16,4	19,2	
Autres dépenses d'exploitation	211,5	259,8	
<i>Télécommunications, poste et télégestion</i>	10,3	7,9	
<i>Engins et véhicules</i>	61,5	72,1	
<i>informatique</i>	67,6	79,2	
<i>Assurances</i>	8,3	7,2	
<i>Locaux</i>	39,9	73,5	
<i>Divers</i>	24,0	19,9	
Contribution des services centraux et recherche	209,9	284,6	
Collectivités et autres organismes publics	756,0	947,9	
<i>Part collectivité</i>	617,0	753,5	
<i>Autres organismes publics</i>	139,0	194,4	
Charges relatives aux renouvellements	458,0	475,9	
<i>Pour garantie de continuité du service</i>	73,0	48,5	
<i>Programme contractuel</i>		-1,7	
<i>Fonds contractuel</i>	385,0	429,1	
Charges relatives aux investissements contractuels		29,6	
Charges relatives investissements du domaine privé	36,6	8,6	
Pertes sur créances irrécouvrables & contentieux	18,0	41,9	
<b>RESULTAT AVANT IMPOT</b>	<b>-360,5</b>	<b>-88,3</b>	<b>-75,5</b>
<b>RESULTAT</b>	<b>-360,5</b>	<b>-88,3</b>	<b>-75,5</b>

Conforme à la circulaire FP2E du 31/01/2006  
Réf : 02776101

Validé le 02/06/2025

(1) Si impôts locaux, taxes et redevances contractuelles :  
y compris redevance domaniale : département, région, Etat et redevance  
d'occupation du domaine public de la collectivité.

## MÉTHODES ET ÉLÉMENTS DE CALCUL DU CARE

Le Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation (CARE) ci-joint est préparé conformément à l'article 2 de la loi du 08/02/1995, qui impose au délégataire de service public l'obligation de publier un rapport annuel. Ce rapport a pour objectif d'informer le délégant sur les comptes financiers, la qualité de service et l'exécution du service public délégué.

La présentation du CARE est en conformité avec les directives de la circulaire n° 740 de la Fédération Professionnelle des Entreprises de l'Eau, et elle tient compte des recommandations formulées par le Comité "Secteur public" de l'Ordre des experts-comptables, telles que présentées dans ses ouvrages "Le rapport annuel du délégataire de service public" et "L'eau et l'assainissement, déclinaison sectorielle du rapport annuel du délégataire de service public", publiés dans la collection "Maîtrise de la gestion locale".

En plus de cette circulaire, celle du 31/01/2006, en application du décret 2005-236 du 14/03/2005, a été ajoutée. Cette circulaire inclut les chiffres de l'année en cours, et à partir de l'exercice 2006, ceux de l'année précédente sont également mentionnés. La variation constatée (en pourcentage) entre l'année en cours et l'année précédente est systématiquement indiquée.

L'annexe au Compte Annuel de Résultat de l'Exploitation a pour objectif d'expliquer les méthodes de préparation de la partie financière du rapport annuel, y compris ses composantes. Elle commence par présenter les différents niveaux d'organisation du rapport.

### **Modalités d'établissement du compte annuel du résultat de l'exploitation et composantes des rubriques :**

Le CARE regroupe, par nature, l'ensemble des produits et des charges imputables au contrat de délégation de service public permettant de déterminer l'économie du contrat.

#### 1) **PRODUITS** • la rubrique "Produits" comprend :

Exploitation du Service : le montant total, hors TVA, des produits d'exploitation (part fermière) se rapportant à l'exercice.

Collectivités et autres organismes publics : le montant total, hors TVA, des produits collectés pour le compte de la Collectivité ainsi que les diverses taxes et redevances perçues pour le compte des organismes publics.

Travaux attribués à titre exclusif : le montant total, hors TVA, des travaux réalisés dans le cadre du contrat, par application d'un bordereau de prix annexé à ce contrat.

Produits accessoires : les montants hors TVA facturés, conformément aux dispositions du contrat de délégation, aux clients abonnés au service, dans le cadre de prestations ponctuelles.

#### 2) **CHARGES** • les charges relatives au contrat, reprises dans le CARE, conformément à la circulaire FP2E du 31 janvier 2006 peuvent être classifiées de la manière suivante

Des charges directement affectées au contrat : il s'agit essentiellement des charges du Secteur, ainsi que celles des services mutualisés du Territoire. Elles comprennent :

- Des charges directes faisant l'objet d'une comptabilisation immédiate sur le contrat,
- Des charges réparties dont une quote-part est imputée au contrat en fonction de clés de répartition techniques, différentes selon la nature des charges afin de tenir compte de la clé économiquement la mieux adaptée (gestion technique, gestion clientèle, engins et véhicules...)
  - La gestion technique (ingénieurs et techniciens d'exploitation, chimistes, logiciels techniques, télégestion, cartographie...) est répartie sur chaque contrat en fonction du Chiffre d'Affaires du Territoire.
  - La gestion clientèle (frais de personnel du service clientèle, plateforme téléphonique, frais de facturation, frais d'affranchissement, frais de relance...) est imputée sur chaque contrat proportionnellement au nombre de clients du contrat.
  - Les frais « engins et véhicules » sont imputés sur chaque contrat du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- Des Charges réparties entre les contrats : ces charges sont réparties au prorata de la Valeur Ajoutée Analytique (VAA) du contrat. Il s'agit notamment :
  - Des « Frais de Territoire et de secteur » représentant des frais d'encadrement du contrat répartis par nature de charge,
  - Des "Frais de structure centraux" représentant la contribution du contrat aux services Centraux et à la Recherche et Développement.
- Des Charges économiques calculées : il s'agit de charges (investissements réalisés par le délégataire) dont les paiements sont effectués à une périodicité différente de l'exercice. Afin de faire ressortir de façon régulière l'économie du contrat, ces charges sont lissées sur toute la durée de celui-ci.

**CHARGES** • La rubrique "charges" comprend :

Personnel : Cette rubrique correspond au coût du personnel de la société, incluant les salaires et charges sociales et les frais annexes de personnel (frais de déplacement, vêtements de travail et de sécurité, plan d'épargne entreprise...) ainsi qu'au coût du personnel intérimaire intervenant sur le contrat.

L'imputation des frais de personnel d'exploitation est réalisée sur la base de fiches de pointage. Cela intègre également une quote-part d'encadrement, de personnel technique et clientèle.

Cette rubrique comprend également la « Participation légale des salariés aux résultats de l'entreprise ».

Énergie électrique : Cette rubrique comprend la fourniture d'énergie électrique exclusivement dédiée au fonctionnement des installations du service.

Achats d'Eau : Cette rubrique comprend les Achats d'eau en gros auprès de tiers ou auprès d'autres contrats gérés par l'entreprise effectués exclusivement pour la fourniture d'eau potable dans le cadre du contrat.

Produits de traitement : Cette rubrique comprend exclusivement les produits entrant dans le processus de production.

Analyses : Cette rubrique comprend les analyses réglementaires ARS et celles réalisées par le Délégué dans le cadre de son autocontrôle.

Sous-traitance, Matières et Fournitures : Cette rubrique comprend :

- Sous-traitance : les prestations de sous-traitance comprennent les interventions d'entreprises extérieures (terrassment, hydrocurage, espaces verts, cartographie ...) ainsi que des prestations réalisées par des services communs de l'entreprise telles que des prestations d'hydrocurage, de lavage de réservoir, de recherche de fuites par corrélation acoustique.
- Matières et Fournitures : ce poste comprend :
  - Les charges relatives au remplacement de compteurs qui ne sont pas la propriété de l'entreprise ;
  - La location de courte durée de matériel sans chauffeur ;
  - Les fournitures nécessaires à l'entretien et à la réparation du réseau ;
  - Les fournitures nécessaires à l'entretien du matériel électromécanique ;
  - Le matériel de sécurité ;
  - Les consommables divers.

Impôts locaux, taxes et redevances contractuelles : Cette rubrique comprend :

- La contribution économique territoriale (CET) ;
- La contribution sociale de solidarité ;
- La taxe foncière ;
- Les redevances d'occupation du domaine public.

Autres dépenses d'exploitation :

- "Télécommunications, poste et télégestion" : ce poste comprend les frais de lignes téléphoniques dont ceux relatifs à la télésurveillance ainsi que les dépenses d'affranchissement (hors facturation).
- "Engins et véhicules" : ce poste comprend les charges de location longue durée des véhicules, consommation de carburant, entretien et réparations, assurances. Le total des charges de la section "Engins et véhicules" fait l'objet d'une imputation sur chacun des contrats du Territoire proportionnellement au coût de personnel d'exploitation du contrat par rapport au coût total du personnel d'exploitation du Territoire.
- "Informatique" : ce poste comprend les frais liés au matériel et logiciels des personnels intervenant sur le contrat. Il comprend également les frais liés aux logiciels métier, nécessaires à la réalisation du contrat ainsi que les frais de facturation :
  - SAPHIR et NAÏA, logiciel de gestion de la relation clientèle ;
  - QUALITE-PRODUIT, logiciel de suivi de la qualité ;
  - GAM&EAU et NEO, logiciel de suivi de la production, suivi de la force motrice et de planification ;
  - J@DE, logiciel de gestion et des achats ;
  - eSigis, logiciel de cartographie ;
  - GEREMI, logiciel de télésurveillance.
- "Assurances" : ce poste comprend :
  - La prime d'assurance responsabilité civile relative au contrat. Cette assurance a pour objet de garantir les tiers des dommages matériels, corporels et incorporels dont la responsabilité incomberait au délégué ;
  - Les primes dommages ouvrages ;
  - Les autres primes particulières d'assurance s'il y a lieu ;
  - Les franchises appliquées en cas de sinistre.
- "Locaux" : ce poste comprend les charges relatives à l'utilisation des locaux.
- "Divers" : autres charges.

Frais de contrôle : Ces frais concernent le contrôle contractuel du service, lorsque sa charge incombe au délégué.

Contribution aux Services Centraux et Recherche : Une quote-part de frais de structures nationale et régionale, telle que décrite au chapitre 1, est imputée sur chaque contrat.

Collectivités et autres organismes publics : Ce poste comprend :

- La part communale ou intercommunale ;
- Les taxes (TVA) ;
- Les redevances (Agence de l'eau, voies navigables de France, etc).

Charges relatives aux Renouvellements : ce poste comprend plusieurs notions compatibles :

- « Garantie pour continuité de service » implique que le délégataire assume entièrement et à ses risques tous les coûts d'entretien, de réparation et de renouvellement des ouvrages nécessaires pour maintenir la continuité du service. Ces dépenses doivent être couvertes par le délégataire sans qu'il y ait d'ajustement (à la hausse ou à la baisse) de sa rémunération contractuelle. Le montant indiqué dans cette rubrique comprend la somme des dépenses réelles pour le renouvellement non planifié et l'entretien électromécanique.
- "Programme contractuel de renouvellement" : cette rubrique correspond aux engagements contractuels du délégataire, sur un programme prédéterminé de travaux. Il s'agit généralement d'un lissage économique sur la durée du contrat.
- "Compte (ou Fonds contractuel) de renouvellement" : le délégataire est tenu de prélever régulièrement sur ses produits un certain montant et de le consacrer aux dépenses de renouvellement dans le cadre d'un suivi pluriannuel spécifique. Un décompte contractuel est alors tenu qui borne strictement les obligations des deux parties. Dans la mesure où l'obligation du délégataire au titre d'un exercice donné est strictement égale à la dotation au compte (ou fonds contractuel), c'est le montant de cette dotation qui doit alors figurer sur le CARE.

Charges relatives aux Investissements : Elles comprennent les différents types d'obligations existant dans le contrat :

- Programme contractuel d'investissements ;
- Fonds contractuel d'investissements ;
- Annuité d'emprunts de la collectivité prises en charge par le délégataire ;
- Investissements incorporels.

Les montants engagés par le délégataire au titre des investissements réalisés sur le contrat font l'objet d'un amortissement financier présenté sur le CARE sous forme d'une annuité constante.

Les charges relatives au remboursement d'annuités d'emprunts contractés par la collectivité et que le délégataire s'est engagé contractuellement à rembourser font l'objet d'un calcul actuariel consistant à ramener chaque annuité en investissement début de période et à définir le montant de l'annuité constante sur toute la durée du contrat permettant d'obtenir une Valeur Actuelle Nette (VAN) égale à zéro.

Charges relatives aux Investissements du domaine privé : Le montant de cette rubrique comprend l'amortissement du matériel, des engins et véhicules, du gros outillage et des compteurs propriété de l'entreprise affectés au contrat ainsi que les frais financiers relatifs au financement de ces immobilisations calculés sur la base de la valeur nette comptable moyenne de celles-ci.

Perte sur créances irrécouvrables et contentieux recouvrement : Ce poste comprend :

- Les annulations de créances incluant notamment celles au titre du Fonds de Solidarité Logement (FSL Eau) ;
- Les provisions pour créances douteuses ;
- Les frais d'actes et de contentieux.

### **3) RESULTAT AVANT IMPOT**

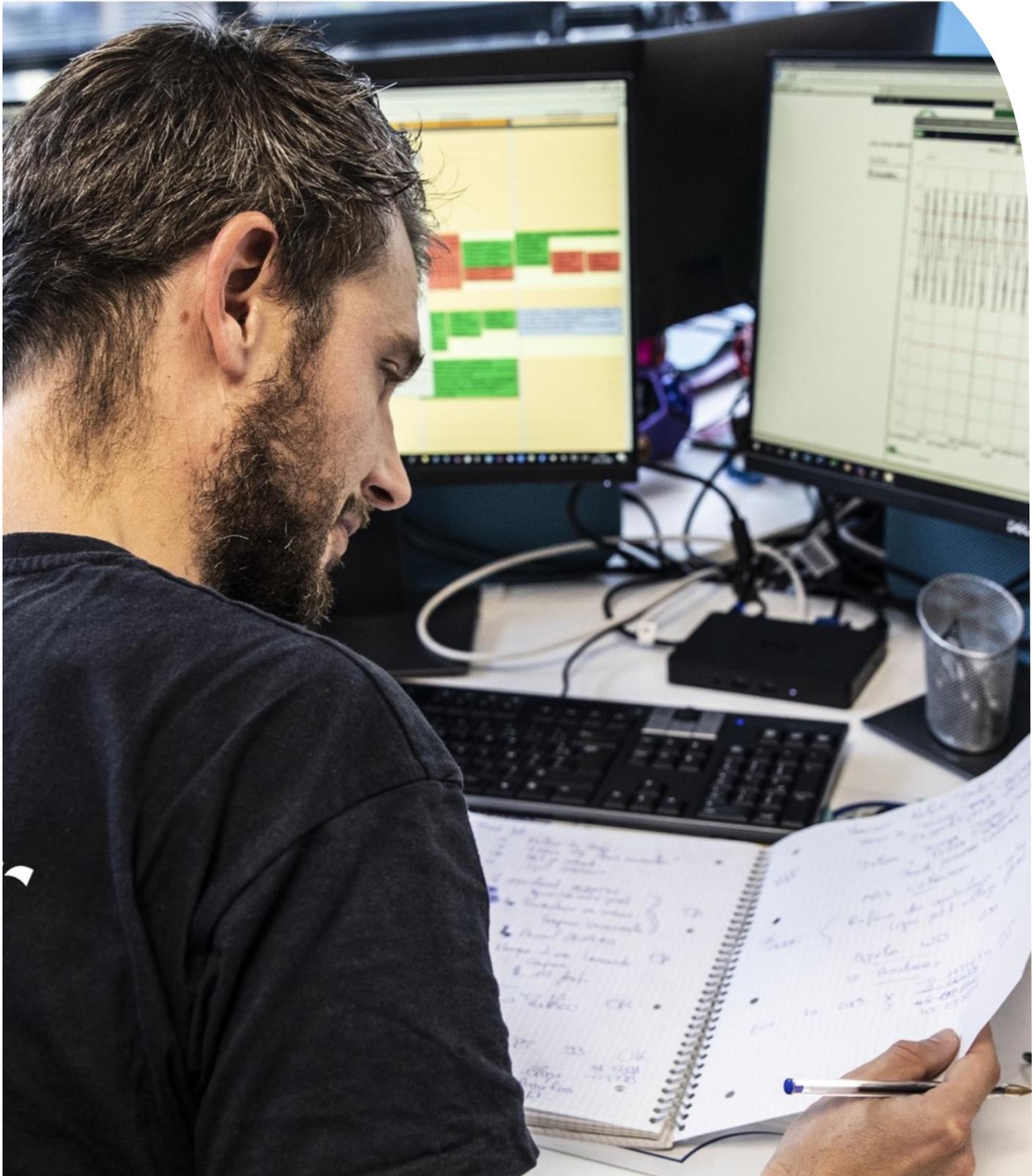
Il s'agit de la différence entre les produits et les charges.

### **4) IMPOT SUR LES SOCIETES**

Cet impôt ne s'applique que pour les contrats ayant un Résultat avant Impôt bénéficiaire. Le taux d'impôt sur les sociétés appliqué au résultat des contrats est de 33.33%.

### **5) RESULTAT**

Il s'agit du Résultat restant après éventuel Impôt sur les Sociétés.



## 5 LES INDICATEURS DE PERFORMANCE

*Garantir la performance de votre réseau*

# RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITÉ DE SERVICE

Description du contrat			
SIAAEP NEMOURS SAINT PIERRE AC DSP			
Délégation de service public			
Début contrat : 1 janvier 2017 Fin contrat : 31 décembre 2028			

D204.0 Tarification du service au m <sup>3</sup> pour 120m <sup>3</sup> au 01/01/N+1 pour l'année 2024			
Part communale et intercommunale			
VP.191	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant à la collectivité	0,00	€HT/an
	Prix au m <sup>3</sup> (Consommation) revenant à la collectivité	0,7300	€HT/m <sup>3</sup>
<b>VP.178</b>	<b>Montant HT de la facture 120m<sup>3</sup> revenant à la collectivité</b> (abonnement + consommation x 120)	<b>87,60</b>	<b>€HT/120m<sup>3</sup></b>
Part distributeur (délégataire)			
VP.190	Montant annuel de la part fixe (abonnement) revenant au délégataire	0,00	€HT/an
	Prix au m <sup>3</sup> (Consommation) revenant au délégataire	1,7217	€HT/m <sup>3</sup>
<b>VP.177</b>	<b>Montant de la facture 120m<sup>3</sup> revenant au délégataire</b> (abonnement + consommation x 120)	<b>206,60</b>	<b>€HT/120m<sup>3</sup></b>
Taxes des organismes publics			
VP.217	Montant de la redevance Consommation Part Performance (Agences de l'eau) et de la Redevance modernisation des réseaux (Agences de l'eau)	0,0270	€HT/m <sup>3</sup>
VP.218	Montant de la Redevance Voies Navigables de France (VNF) : Rejets	-	€HT/m <sup>3</sup>
VP.219	Montant Autres taxes et redevances applicables sur le tarif	-	€HT/m <sup>3</sup>
VP.213	Taux de TVA applicable sur l'ensemble de la facture	10%	
<b>VP.179</b>	<b>Montant total des taxes et redevances afférentes au service dans la facture 120m<sup>3</sup></b> (VP.217+VP.218+VP.219) x 120 x (1+VP.213/100) + (VP.177+VP.178) x VP.213/100	<b>32,98</b>	<b>€TTC/120m<sup>3</sup></b>
	<b>Montant total d'une facture 120m<sup>3</sup> au 1<sup>er</sup> janvier de l'année N+1</b>	<b>327,18</b>	<b>€TTC/120m<sup>3</sup></b>
D204.0	<b>Prix TTC du service au m<sup>3</sup> pour 120 m<sup>3</sup> au 1er janvier de l'année N+1</b>	<b>2,73</b>	<b>€TTC/m<sup>3</sup></b>
DC.184	Montant HT des recettes liées à la facturation pour l'année N (hors travaux)	-	€HT

Réseau			
D202.0	Nombre d'arrêtés d'autorisation de déversement	209	unité
Données de consolidation			
VP.199	Linéaire de réseau de collecte unitaire (hors branchements et réseau pluvial)	0,000	km
VP.200	Linéaire de réseau de collecte séparatifs (hors branchements et réseau pluvial)	107,66	km
VP.077	Linéaire de réseau de collecte total (hors pluvial)	107,66	km
Point du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage			
VP.046	Nombre de points noirs	8	Nb
P252.2	Nombre de points du réseau de collecte nécessitant des interventions fréquentes de curage par 100 km de réseau	4,489	Nb/100km
Taux moyen de renouvellement des réseaux de collecte			
VP.141	Linéaire de réseaux renouvelés au cours de l'année (quel que soit le financeur)	0	km
VP.140	Linéaire de réseaux renouvelés au cours des 5 dernières années (quel que soit le financeur)	0,491	km
DC.195	Montant financier des travaux engagés	Voir le CARE	€HT
P253.2	<b>Taux de renouvellement des réseaux de collecte sur 5 ans</b>	<b>0,09%</b>	<b>%</b>

P202.2B: Indice de connaissance et de gestion patrimoniale des réseaux				
Condition d'acquisition	Code SISPEA	Descriptif	Résultats	Note
<b>PARTIE A : plan des réseaux</b>				
Sur 10 points	VP.250	Existence d'un plan du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	<b>OUI</b>	10 points
Sur 5 points	VP.251	Mise à jour au moins annuelle des plans du réseau de collecte des eaux usées hors branchements	<b>OUI</b>	5 points
<b>Total Partie A :</b>			<b>15 points / 15 points</b>	
<b>PARTIE B : Inventaire des réseaux</b>				
	VP.252	Existence d'un inventaire avec mention de la catégorie de l'ouvrage	<b>OUI</b>	
	VP.254	Mise à jour annuelle de l'inventaire des réseaux d'eaux usées à partir d'une procédure formalisée pour les informations relatives aux tronçons de réseaux.	<b>OUI</b>	
Si les 2 conditions précédentes sont « Oui » alors les indicateurs suivants ont 10 points chacun. Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.253	<b>Pourcentage de connaissance des informations structurelles</b>	<b>88,64%</b>	13 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec diamètre / matériau renseigné pour l'année 2024 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	<b>95,43</b>	Km
Sur 15 points	VP.255	<b>Pourcentage de connaissance de l'âge des canalisations</b>	<b>99,69%</b>	15 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec période de pose renseignée pour l'année 2024 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	<b>107,33</b>	Km
Pour évaluer		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	<b>107,66</b>	Km
<b>Total Partie B :</b>			<b>28 points / 30 points</b>	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie B, la partie A doit être à 15 points</u>				
<b>PARTIE C : Autres éléments de connaissance et de gestion des réseaux</b>				
Calcul de VP.256 : Sur 10 points à partir de 50% Les 5 points restants sont répartis ainsi : <60%=0 ; >60%=1 ; >70%=2 ; >80%=3 ; >90%=4 ; >95%=5 points				
Sur 15 points	VP.256	<b>Connaissance de l'altimétrie des canalisations</b>	<b>51,86%</b>	10 points
		Linéaire de réseau eaux usées avec altimétrie renseigné au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	<b>55,83</b>	Km
		Linéaire de réseau eaux usées au 31/12 (excepté les réseaux typés "eaux pluviales")	<b>107,66</b>	Km
Sur 10 points	VP.257	Localisation complète de tous les ouvrages annexes du réseau d'eaux usées	<b>OUI</b>	10 points
Sur 10 points	VP.258	Existence et mise à jour au moins annuelle d'un inventaire des pompes et équipements électromécaniques	<b>OUI</b>	10 points
Sur 10 points	VP.259	Mention du nombre de branchements pour chaque tronçon (entre 2 regards de visite) du réseau d'eaux usées	<b>NON</b>	0 points
Sur 10 points	VP.260	Localisation et identification complète des interventions et travaux sur le réseau d'eaux usées	<b>OUI</b>	10 points
Sur 10 points	VP.261	Existence et mise en œuvre d'un programme pluriannuel d'enquête et d'auscultation du réseau d'eaux usées et récapitulatif des travaux réalisés à leur suite	<b>OUI</b>	10 points
Sur 10 points si les 2 conditions sont « Oui »	VP.262	<b>Existence et mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux</b>		10 points
		Existence d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	<b>OUI</b>	
		Mise en œuvre d'un plan pluriannuel de travaux de réhabilitation et de renouvellement en eaux usées	<b>OUI</b>	
<b>Total Partie C :</b>			<b>60 points / 75 points</b>	
<u>Pour comptabiliser le total de la partie C, la somme des parties A+B doit être à minima de 40 points</u>				
<b>P202.2B</b>	<b>VALEUR DE L'INDICE</b>		<b>103 points / 120 points</b>	

Collecte			
Indice de Connaissance des Rejets au Milieu Naturel			
Partie A : Eléments communs à tous les types de réseaux			
VP.158 (20 points)	Identification sur plan et visite de terrain pour localiser les points de rejet potentiels aux milieux récepteurs (réseaux de collecte des eaux usées non raccordés, déversoirs d'orage, trop pleins de postes de refoulement)	OUI	20 points
VP.159 (10 points)	Evaluation sur carte et sur une base forfaitaire de la pollution collectée en amont de chaque point potentiel de rejet (population raccordée et charges polluantes des établissements industriels raccordés)	NON	0 points
VP.160 (20 points)	Réalisation d'enquêtes de terrain pour reconnaître les points de déversements et mise en œuvre de témoins de rejet au milieu pour identifier le moment et l'importance du déversement	OUI	20 points
VP.161 (30 points)	Réalisation de mesures de débit et de pollution sur les points de rejet, suivant les prescriptions définies par l'arrêté du 22 décembre 1994	OUI	30 points
VP.162 (10 points)	Réalisation d'un rapport présentant les dispositions prises pour la surveillance des systèmes de collecte et des stations d'épuration	OUI	10 points
VP.163 (10 points)	Connaissance de la qualité des milieux récepteurs et évaluation de l'impact des rejets sur le milieu récepteur	NON	0 points
Partie B : Pour les secteurs équipés en réseaux séparatifs ou partiellement séparatifs			
VP.164 (10 points)	Evolution de la pollution déversée par les réseaux pluviaux au milieu récepteur	NON	0 points
Partie C : Pour les secteurs équipés en réseaux unitaires ou mixtes			
VP.165 (10 points)	Mise en place d'un suivi de la pluviométrie caractéristique du système d'assainissement et des rejets des principaux déversoirs d'orage	NON	0 points
<b>P255.3</b>	<b>Indice de connaissance des rejets au milieu naturel par les réseaux de collecte des eaux usées</b>	<b>80 points/120 points</b>	
VP.186	Pollution collectée estimée en DBO5 (informatif)	1 072,62	

Dans le Tableau A : **l'acquisition de points supplémentaires est faite si les étapes précédentes sont réalisées**, la valeur de l'indice correspondant à **une progression** dans la qualité de la connaissance du fonctionnement des réseaux.

Les tableaux B et C ne sont pris en compte que si la somme des indicateurs mentionnés dans le tableau A atteint au moins 80 points.

Epuraton			
P204.3	Conformité des équipements d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
P205.3	Conformité de la performance des ouvrages d'épuration aux prescriptions nationales issues de la directive EU	Cet indicateur s'obtient auprès des services de la DDT.	
VP.176	Charge totale entrante en DBO5 <i>Le détail par installation est présenté ci-après</i>	<b>900,63</b>	kg/j
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	<b>53</b>	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés acceptables dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	<b>52</b>	
<b>P254.3</b>	<b>Conformité des performances des équipements d'épuration aux prescriptions de l'acte individuel*</b>	<b>100</b>	%

\*Le taux de conformité est calculé en divisant, pour chaque station, le nombre de bilans acceptables et conformes par le nombre total de bilans acceptables, puis en pondérant ce ratio par la charge entrante moyenne de DBO5 de la station, avant de faire la somme de ces résultats pour l'ensemble des stations

Données exploitation par installation			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP			
VP.176	Charge entrante en DBO5	894,167	
VP.208	Boues évacuées en tMS	391,219	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	391,219	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	51	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	52	

Données exploitation par installation			
POLIGNY STEP			
VP.176	Charge entrante en DBO5	6,464	
VP.208	Boues évacuées en tMS	0	
VP.209	Tonnage total des boues admises par une filière conforme	0	
VP.210	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire conformes	1	
VP.211	Nombre de bilans sur 24h réalisés dans le cadre de l'autosurveillance réglementaire	1	

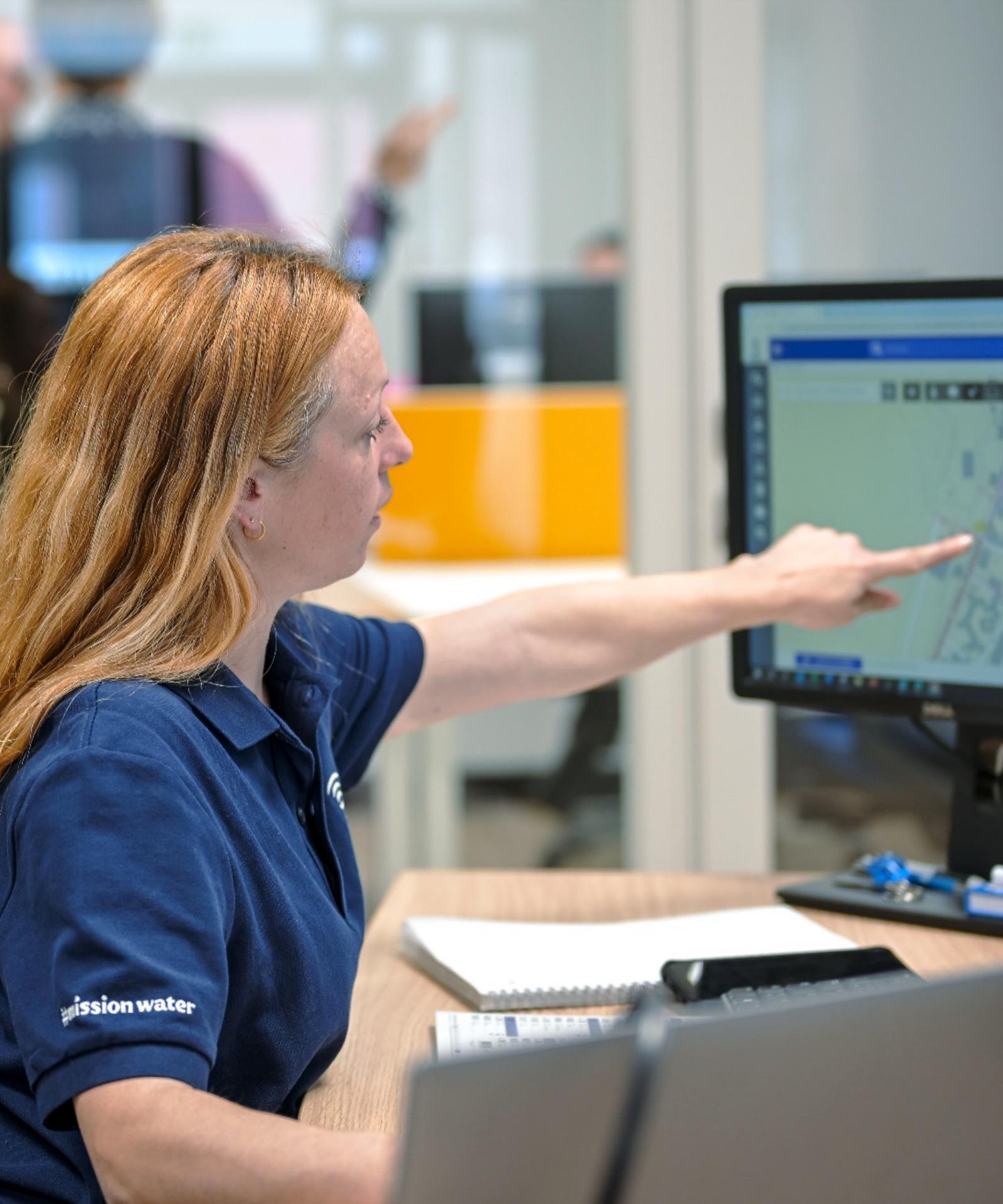
Boues			
VP.208	Quantité totale des boues évacuées (en Tonnes de Matière Sèches)	391,22	tMS
D203.0	Quantité totale des boues issues des ouvrages d'épuration (en Tonnes de Matière Sèches)	391,22	tMS
VP.209	Quantité totale des boues admises par une filière conforme (en Tonnes de Matière Sèches)	391,22	tMS
<b>P206.3</b>	<b>Taux de boues issues des ouvrages d'épuration évacuées selon des filières conformes à la réglementation</b>	<b>100%</b>	

Abonnés			
VP.056	Nombre total d'abonnés (abonnements)	7 464	ab
VP.228	Densité linéaire d'abonnés (abonnements)	69	ab/Km
VP.229	Ratio habitants par abonnés (abonnements)	2,46	Hab/ab
D201.0	Estimation de la population desservie par le service public dans le périmètre du contrat	18 392	Hab
VP.124	Nombre potentiel d'abonnés (abonnements) de la zone relevant de l'assainissement collectif. Cette donnée relève du zonage de l'assainissement collectif (par enquête publique)	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
P201.1	Taux de desserte par des réseaux de collecte des eaux usées. <i>Nombre potentiel d'abonnés / Nombre d'abonnés total x 100</i>	<i>Donnée à titre indicatif</i> 100%	
VP.023	Nombre d'inondations dans les locaux des usagers	N.R.	
P251.1	Taux de débordement d'effluents dans les locaux des usagers	<i>Donnée à titre indicatif</i> N.R.	Nb/ 1000Hab
VP.003	Nombre de réclamations écrites reçues par l'opérateur	0	
VP.152	Nombre de réclamations écrites reçues par la collectivité	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
<b>P258.1</b>	<b>Taux de réclamations pour 1000 abonnements</b>	<b>0</b>	<b>Nb/ 1000ab</b>

Gestion financière	
D204.0 Tarification du service au m3 pour 120m3 au 01/01/N+1 pour l'année 2024	

VP.068	Volumes assujettis pour l'année 2024	<b>942 439</b>	m <sup>3</sup>
VP.119	Montant des abandons de créances et versements à un fond de solidarité (TVA exclue) pour l'année 2024	<b>0</b>	€HTVA
VP.207.0	Montant des actions de solidarité (abandons de créances ou des versements à un fond de solidarité).	Donnée à titre indicatif 0,0000	€HTVA/m <sup>3</sup>
VP.182	Encours total de la dette	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
VP.183	Epargne brute annuelle	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
P256.2	Durée d'extinction de la dette de la collectivité	<i>Cette donnée relève de la responsabilité de la collectivité</i>	
VP268	Montant restant impayé au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023	<b>81 988,02</b>	€TTC
VP.185	Chiffre d'affaires TTC facturé (hors travaux) au 31/12/2024 sur les factures émises au titre de l'année 2023	<b>2 548 964</b>	€TTC
<b>P257.0</b>	<b>Taux d'impayés sur les factures d'assainissement</b>	<b>3,22</b>	%

# LE DETAIL DE VOTRE CONTRAT





France

## 6 LE PATRIMOINE DE SERVICE

*Votre patrimoine sous surveillance*

# LES INSTALLATIONS

## Les stations d'épuration

Libellé	Date de mise en service	Capacité nominale (en eq.Hab)	Nature de l'effluent	Télésurveillance	Groupe électrogène	Commune
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	1999	35 000	Domestique	Oui	Non	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS
POLIGNY STEP	1977	600	Domestique	Oui	Non	POLIGNY

## Les postes de relevage

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télésurveillance	Groupe électrogène
BAGNEAUX-SUR-LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Château Landon	30 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
BAGNEAUX-SUR-LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR du Pyrex	18 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
BAGNEAUX-SUR-LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Fromonceau Boulanger	50 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
BAGNEAUX-SUR-LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT	20 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
BAGNEAUX-SUR-LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Rue du Stade Camping	25 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
BAGNEAUX-SUR-LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Sourcière	30 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
DARVAULT	DARVAULT PR Baraude	-	1971	Oui	Non
DARVAULT	DARVAULT PR Rue la Vallée Darvault	60 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
DARVAULT	DARVAULT PR STEF de Darvault	65 m <sup>3</sup> /h	1900	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Avenue de Lyon	34 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Camping des Doyers	10 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Cours du Château	10 m <sup>3</sup> /h	1998	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Beauregard	-	1971	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Clinique	-	1971	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	170 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Samson	-	2009	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Erceville	140 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Grand Clos	-	1900	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Grande Montagne	-	2022	Non	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Gymnase	245 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Heronnerie	0 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR MACIF	18 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Moulin à Tan	15 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Nexity	0 m <sup>3</sup> /h	1900	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Pasteur	50 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Place des Hauteurs du Loing Nexity	-	1900	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Pont du Canal	18 m <sup>3</sup> /h	1900	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Résidence du mail	-	1900	Oui	Non
NEMOURS	NEMOURS PR Thiers Champs de Mars	66 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Acacias	25 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Aire des gens du voyage	-	2009	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Bignon	155 m <sup>3</sup> /h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR	19 m <sup>3</sup> /h	2007	Oui	Non

Commune	Libellé	Capacité nominale	Année de mise en service	Télesurveillance	Groupe électrogène
NEMOURS	Boulogne				
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Carnot	34 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE	40 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Demi Lieu	141 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier	75 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fromonceau	63 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Hameau Puisselet	-	2011	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Impasse du Chemin de fer	27 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Les Cerisiers	-	2020	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Maison de retraite	15 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Prunus	20 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rotonde	20 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue Bois	25 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Foljuif	26 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Prairie	15 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Vallée	26 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Larchant	36 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de l'Ecluse	70 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Château Foljuif	10 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du chemin Noir	28 m³/h	1971	Oui	Non
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Fay	15 m³/h	1998	Oui	Non

## LE RÉSEAU

Le réseau comprend des équipements publics, tels que des canalisations et des ouvrages annexes, qui acheminent de manière gravitaire ou sous pression, les eaux usées issues des habitations jusqu'aux stations de traitement, et les eaux pluviales jusqu'au milieu récepteur. Il ne comprend pas les branchements.

Le réseau de collecte des eaux usées se compose de conduites à écoulement gravitaire et de conduites de refoulement. En 2024, le linéaire total des canalisations eaux usées, hors pluvial, est de 107,801 km.

### Répartition par diamètre et matériau

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Amiante ciment	Circulaire ?	22,54	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 150	338,12	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 200	585,45	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 250	243,05	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire 300	107,84	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Autres ?	293,18	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire ?	8076,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 1000	12,57	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 1200	22,9	Gravitaire	Eaux pluviales

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Circulaire 1500	55,39	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 160	149,29	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 200	1226,07	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 250	234,38	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 300	3345,12	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 350	180,89	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 400	906,5	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 450	9,99	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 500	840,47	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 600	846,03	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 700	18,76	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 75	104,26	Gravitaire	Eaux pluviales
Autres	Circulaire 800	2,4	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Autres ?	85,18	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Autres 800	111,54	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire ?	3675,81	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 1000	1444,45	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 1100	210,53	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 1200	1069,41	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 150	30,32	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 200	605,83	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 250	681,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 300	19923,24	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 350	78,73	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 400	7816,53	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 500	4799,32	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 600	5285,48	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 700	596,25	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 800	2228,44	Gravitaire	Eaux pluviales
Beton	Circulaire 900	93,57	Gravitaire	Eaux pluviales
Grès	Autres ?	10,58	Gravitaire	Eaux pluviales
Grès	Circulaire 300	23,9	Gravitaire	Eaux pluviales
Grès	Circulaire 400	470,22	Gravitaire	Eaux pluviales
PRV	Circulaire 300	36,41	Gravitaire	Eaux pluviales
PRV	Circulaire 400	76,15	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire ?	16,33	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 110	56,37	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 160	87,66	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 200	344,29	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 250	416,83	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 300	588,07	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 315	1477,27	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 350	215,92	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 400	189,42	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc	Circulaire 90	12,42	Gravitaire	Eaux pluviales
Pvc CR16	Circulaire 315	158,9	Gravitaire	Eaux pluviales
Amiante ciment	Circulaire ?	20,18	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 125	10,29	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 150	2251,75	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	53411,33	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 250	6530,06	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 300	945,14	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 315	71,41	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 400	683,84	Gravitaire	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 500	176,39	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Autres ?	140,97	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	409,95	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	359,86	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 200	8381,52	Gravitaire	Eaux usées

Matériau	Diamètre (mm)	Longueur (ml)	Type	Fonction
Autres	Circulaire 250	295,24	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 300	273,4	Gravitaire	Eaux usées
Autres	Circulaire 400	4,03	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 200	36,83	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 300	914,58	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 500	90,53	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	596,14	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 300	127,27	Gravitaire	Eaux usées
Fonte	Circulaire 500	64,92	Gravitaire	Eaux usées
Grès	Circulaire 200	2731,91	Gravitaire	Eaux usées
Inox	Circulaire 200	8,96	Gravitaire	Eaux usées
Polypropylène	Circulaire 315	6,5	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	11,43	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	163,86	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	17910,13	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 250	190,59	Gravitaire	Eaux usées
Pvc	Circulaire 300	6,58	Gravitaire	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 200	192,77	Gravitaire	Eaux usées
Béton	Circulaire 300	8,31	Gravitaire	Unitaire
Béton	Circulaire 600	132,97	Gravitaire	Unitaire
Amiante ciment	Circulaire 125	665,18	Refoulement	Eaux usées
Amiante ciment	Circulaire 200	83,52	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire ?	2215,04	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 100	91,01	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 110	111,63	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 150	64,68	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 250	218,92	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 50	2,04	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 60	9,2	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 63	93,6	Refoulement	Eaux usées
Autres	Circulaire 75	143,62	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 200	514,74	Refoulement	Eaux usées
Fonte	Circulaire 250	215,82	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire ?	234,15	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 100	31,95	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 110	40,43	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 125	113,58	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 160	2697,43	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 200	1461,83	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 315	328,11	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 75	1079,56	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 80	144,86	Refoulement	Eaux usées
Pvc	Circulaire 90	57,46	Refoulement	Eaux usées
PVC CR8	Circulaire 60	23,45	Refoulement	Eaux usées
Total		178339,76		

## Les équipements de réseau

Type d'équipement	Nombre
Clapet	1
Té de curage	1
Vanne	3
Ventouse	3
Vidange	3
Avaloir	1325
Bassin de rétention	6
Brise charge	1
Canal de mesure	1
Dégrilleur	1
Déversoir d'orage	2
Puisard	6
Tampons	5162



## 7 LE SERVICE AUX USAGERS

*Leur satisfaction au cœur de nos préoccupations*

## LA GESTION CLIENTÈLE

La répartition présentée ci-après prend en compte les branchements en service (actifs, en cours de modification, en cours de résiliation ou en attente de mise en service).

### Pour une meilleure compréhension :

Le **Branchement** correspond à l'ensemble des canalisations et d'équipements qui connectent la partie publique du réseau de collecte d'eaux usées (et éventuellement pluviales) au réseau de collecte intérieur d'un client.

Le **Client** désigne une personne physique ou morale qui utilise de l'eau et a au moins un contrat d'abonnement avec le service de distribution d'eau. Un client peut posséder plusieurs branchements. C'est le cas notamment des mairies qui possèdent une salle des fêtes, un stade, un cimetière, etc.

Les **volumes consommés assujettis à l'assainissement** : La redevance d'assainissement est calculée en fonction de tous les volumes d'eau prélevés par les usagers, que ce soit à partir du réseau public de distribution ou d'autres sources privées telles que des puits. Les volumes suivants représentent les volumes soumis à l'assainissement après l'application des coefficients correcteurs.

### Les branchements par commune

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
BAGNEAUX-SUR-LOING	572	570	570	569	564	-0,9%
DARVAULT	421	422	459	473	466	-1,5%
NEMOURS	4 049	4 045	4 032	4 013	4 014	0%
POLIGNY	205	197	201	199	197	-1%
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	2 320	2 324	2 325	2 318	2 307	-0,5%
<b>Total</b>	<b>7567</b>	<b>7558</b>	<b>7587</b>	<b>7 572</b>	<b>7 548</b>	<b>-0,32%</b>

### Les clients par commune

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
BAGNEAUX-SUR-LOING	550	548	555	557	556	-0,2%
DARVAULT	420	420	460	476	478	0,4%
NEMOURS	3 899	3 890	3 902	3 899	3 915	0,4%
POLIGNY	199	201	201	202	202	0%
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	2 295	2 301	2 312	2 315	2 313	-0,1%
<b>Total</b>	<b>7363</b>	<b>7360</b>	<b>7430</b>	<b>7 449</b>	<b>7 464</b>	<b>0,2%</b>

### Les volumes consommés assujettis à l'assainissement par commune

	2020	2021	2022	2023	2024	Evolution
BAGNEAUX-SUR-LOING	76 339	46 635	39 799	47 622	46 990	-1,3%
DARVAULT	40 634	37 470	41 960	40 138	38 196	-4,8%
NEMOURS	625 558	633 262	595 294	609 742	619 771	1,6%
POLIGNY	16 158	34 322	16 734	15 924	13 335	-16,3%
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	251 762	258 369	253 647	254 888	224 147	-12,1%
<b>Total</b>	<b>1010451</b>	<b>1010058</b>	<b>947434</b>	<b>968 314</b>	<b>942 439</b>	<b>-2,67%</b>

## Les consommations par tranche

### Les branchements par tranche

Commune	2024	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m <sup>3</sup> /an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)	Communaux
BAGNEAUX-SUR-LOING	564	527	22	0	15
DARVAULT	466	444	21	0	1
NEMOURS	4 014	3 606	357	9	42
POLIGNY	197	190	3	0	4
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	2 307	2 202	87	1	17
Repartition (%)	-	92,33	6,49	0,13	1,05
Total	7 548	6 969	490	10	79

### Les volumes consommés par tranche

Commune	2024	Particuliers et autres			Communaux
		Dont < 200 m <sup>3</sup> /an (tranche 1)	Dont 200 < conso < 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 2)	Dont > 6000 m <sup>3</sup> /an (tranche 3)	Communaux
BAGNEAUX-SUR-LOING	46 990	31 462	11 605	0	3 923
DARVAULT	38 196	27 766	10 271	0	159
NEMOURS	619 771	225 448	281 009	96 563	16 751
POLIGNY	13 335	12 068	761	0	506
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	224 147	139 830	67 054	13 002	4 261
Total de la collectivité	942 439	436 574	370 700	109 565	25 600
Consommation moyenne par TYPE de branchement	124,86	62,65	756,53	10 956,5	324,05

# LA FACTURE 120 M<sup>3</sup>

Vos Contacts :

**Accueil :** 29 RUE DES HAUTEURS DU LOING  
77140 NEMOURS  
du lundi au vendredi : 9h00 -12h00 et sur RDV  
l'après-midi

**Téléphone :** 03 58 58 20 00  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Dépannage 24h/24 :** 03 58 58 20 09 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2025

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

**Courrier :** TSA 51161  
92894 NANTERRE CEDEX 09

16

DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

NOM DU CLIENT  
\*\*\*\*\*

Collecte et traitement des eaux usées :

**SIAEP DE NEMOURS SAINT-PIERRE**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m<sup>3</sup>.

Consommation TTC	327,18 €	soit 0,0027 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>327,18 €</b>	

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379684 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28336379684-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 30 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et de la cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
NEMOURS						120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN		FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>		294,20 € HT	323,62 € TTC	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation 20CConsommation part Syndicale		Année 2025			120	0,7300	87,60		10,00
Consommation 20SConsommation part SAUR		Année 2025			120	1,7217	206,60		10,00

Organismes publics		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
		m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Performance ASST - Seine-Normandie 37610100 SIAEP DE NEMOURS SAINT PIERRE			120	0,0270	3,24		10,00

<b>Total Facture</b>	<b>327,18 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 297,44 €  
TVA sur les débits : 29,74 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

Vos Contacts :

**Accueil :** 29 RUE DES HAUTEURS DU LOING  
77140 NEMOURS  
du lundi au vendredi : 9h00 -12h00 et sur RDV  
l'après-midi

**Téléphone :** 03 58 58 20 00  
Du lundi au vendredi de 8h à 18h

**Dépannage 24h/24 :** 03 58 58 20 09 (prix d'un appel local)

**SPECIMEN**  
01 Janvier 2024

Référence à rappeler  
\*\*\*\*\*

**Courier :** TSA 51161  
92894 NANTERRE CEDEX 09

16

**DESTINATAIRE  
DE LA FACTURE**

\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

**NOM DU CLIENT**  
\*\*\*\*\*

\*\*\*\*\*

Collecte et traitement des eaux usées :

**SIAEP DE NEMOURS SAINT-PIERRE**

**Ce document est une simulation de facture.**

Cette simulation a été menée pour une consommation de 120 m3.

Consommation TTC	347,18 €	soit 0,0029 €/Litre
<b>Total facture TTC</b>	<b>347,18 €</b>	

**347,18 €**

SAUR SAS au capital de 101529000 € RCS Nanterre 339379984 Siège Social 11 Chemin de Bretagne 92130 ISSY LES MOULINEAUX TVA Intracommunautaire n° FR28339379984-NAF 3600  
Les informations recueillies font l'objet d'un traitement informatique destiné à la gestion de votre dossier client. Conformément aux articles 39 et suivants de la loi n°78-17 du 6 janvier 1978 modifiée en 2004 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, vous bénéficiez d'un droit d'accès et le cas échéant d'un droit de rectification ou suppression des informations vous concernant en vous adressant à SAUR, 1 rue Antoine Lavoisier, Guyancourt. Toute information communiquée à SAUR dans le cadre d'un courrier ou par le site internet sera conservée.

**A NE PAS PAYER**

SPECIMEN

**A NE PAS PAYER**

BRANCHEMENT	COMPTEUR					Consommation m3	Information
	Numéro	Diamètre					
NEMOURS						120	Conso. simulée
<b>TOTAL CONSOMMATION</b>						<b>120</b>	

SPECIMEN			FACTURE N° Simulation		Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
<b>Collecte et traitement des eaux usées</b>	293,42 € HT	<b>322,76 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation 20C Consommation part Syndicale		Année 2024		120	0,7300	87,60				10,00
Consommation 20S Consommation part SAUR		Année 2024		120	1,7152	205,82				10,00

Organismes publics			Tranche	Quantité	Prix / U	Consommation	Abonnement	TVA
	22,20 € HT	<b>24,42 € TTC</b>	m3	m3	€ HT	€ HT	€ HT	%
Consommation part Modernisation Réseaux - Seine-Normandie NEMOURS		Année 2024		120	0,1850	22,20		10,00

<b>Total Facture</b>	<b>347,18 € TTC</b>
----------------------	---------------------

HT soumis à TVA : 315,62 €  
TVA sur les débits : 31,56 €

#### ABONNEMENT

Montant indépendant de la consommation correspondant à la mise à disposition des services et destiné à couvrir des charges fixes.

#### CONSOMMATION

Volume en m<sup>3</sup> enregistré par le compteur entre deux relevés. Lorsqu'il n'a pas été possible de relever le compteur, la consommation peut être estimée. La consommation eau constitue la base de calcul de la collecte et du traitement des eaux usées.

Conformément à l'article L. 441-3 du Code de Commerce, il sera appliqué à tout professionnel en situation de retard de paiement une indemnité forfaitaire de 40 euros pour frais de recouvrement.

#### ORGANISMES PUBLICS

Les Agences De l'Eau sont des établissements publics de l'Etat et ont pour mission de lutter contre les pollutions, gérer les ressources en eau et préserver les milieux aquatiques.

La taxe intitulée **Voies navigables de France** concerne les communes qui prélèvent ou rejettent de l'eau dans une voie navigable.

# NOTE DE CALCUL DE RÉVISION DU PRIX DE L'EAU ET FACTURES 120 M<sup>3</sup>

## Note de calcul de révision du prix

Date : 08/02/2025	
<b>SAUR</b>	<b>Partenaire : SIAEP DE NEMOURS SAINT-PIERRE</b>
<b>Référence contrat : 776101/02</b>	
<b>Produit : Assainissement</b>	<b>Type de contrat : Affermage</b>
<b>Type d'encaissement : Société</b>	
<b>20SConsumation part SAUR</b>	
Prix (HT) à compter du 01/01/2025	Redevance : 776100-02-20-C-S-5-50-1 Consommation part SAUR FRANCE
Devisé : Euro	Date d'actualisation : 17/01/2025
Prix révisé = [K=1,2738] * Prix de base / [N=1,0742]	K : 1,1858

<b>Détermination du coefficient résultant de la formule de variation des prix</b>	
Formule de révision : $0,15 + 0,34 \times (\text{ICHTE} / \text{ICHTE}_0) + 0,07 \times (\text{1771242Y} / \text{1771242Y}_0) + 0,21 \times (\text{FSD3} / \text{FSD3}_0) + 0,23 \times (\text{TP10A2010} / \text{TP10A2010}_0)$	
$K1 = 0,15 + 0,34 \times (\text{ICHTE}_n / \text{ICHTE}_0) + 0,07 \times (\text{35111403n} / \text{35111403}_0) + 0,21 \times (\text{FSD3n} / \text{FSD3}_0) + 0,23 \times (\text{TP10an} / \text{TP10a}_0)$	
Applications des indices : Valeur connue	
<b>K Intermédiaire : 1,2738</b>	

Valeurs de base des paramètres utilisés				Valeurs actualisées au 31/12/2024				
Indice		Valeur de base	Date application	Date publication	Réf. publication	Durée	Racc.	Valeur actualisée
ICHTE	COUT HORAIRE DU TRAVAIL - PRODUCTION ET DISTRIBUTION D'EAU	108,70000	01/09/2024	13/12/2024	Site Internet LE MONITEUR			135,30000
FSD3	FRAIS ET SERVICES DIVERS (REMPLACEMENT FSD3)	122,70000	01/11/2024	20/12/2024	Site Internet LE MONITEUR			160,20000
TP10A2010	CANALISATIONS, EGOUTS, ASST, ADDUCT.EAU AVEC TUYAUX - 2010	105,30000						128,90000
	Substitué avec coeff. 1 par TP10F	TP10F	01/10/2024	13/12/2024	Site Internet LE MONITEUR		1	128,90000
1771242Y	ELECTRICITE VENDUE AUX ENTREPRISES BASE 2010 moyenne 12 mois	115,00000						237,99495
	Substitué avec coeff. 1,4041 par 010764288Y	010764288Y	01/08/2024	20/12/2024	SITE INTERNET INSEE		1,4041	169,50000

Page 1/2

Détail du calcul du coefficient de variation			
Résultat = $0,15 + 0,34 \times (\text{ICHTE}_n / \text{ICHTE}_0) + 0,07 \times (\text{1771242Y}_n / \text{1771242Y}_0) + 0,21 \times (\text{FSD3}_n / \text{FSD3}_0) + 0,23 \times (\text{TP10A2010}_n / \text{TP10A2010}_0)$			
.	0,15		0,150000000
.	+ 0,34	x 135,3 / 108,7	+ 0,423201472
.	+ 0,07	x 237,99495 / 115	+ 0,144866491
.	+ 0,21	x 160,2 / 122,7	+ 0,274180929
.	+ 0,23	x 128,9 / 105,3	+ 0,281547958
.			-----
.			1,27379685

**Neutralisateur : 1,0742**

**K définitif : 1,1858**

**CRITERES TARIFAIRES**

Référence client sur tiers : (1618003670) (Autre)

Tranche ( m3/an ) définies sur le critère Référence client sur tiers

Référence client sur tiers	Tranches							
	[ 1, 3500 ]		3501 - Maximum					
	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé	Prix de base	Prix actualisé
1618003670	n.r.	n.r.	1,4519	1,7217	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

Référence client sur tiers	Tranches							
	1 - Maximum		n.r.					
	Prix de base	Prix actualisé						
Autre	1,4519	1,7217	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.	n.r.

Page 2/2



## 8 BILAN DE L'ACTIVITE DE CETTE ANNEE

*Un regard sur notre activité*

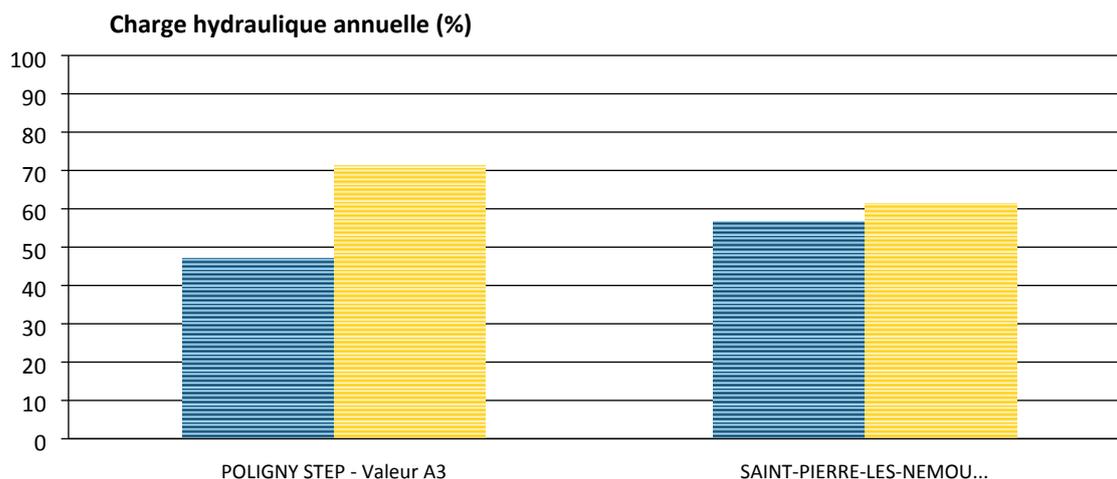
## QUALITÉ DU TRAITEMENT

### La charge hydraulique annuelle

Charge hydraulique annuelle = moyenne [Volumes entrants journaliers ( $m^3/j$ ) / Débit nominal\* de la station ( $m^3/j$ ) x 100].

Selon les volumes journaliers enregistrés au débitmètre en entrée A3 de la station

Libellé de l'installation	2023	2024
POLIGNY STEP	47,1%	71,15%
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	56,57%	61,26%

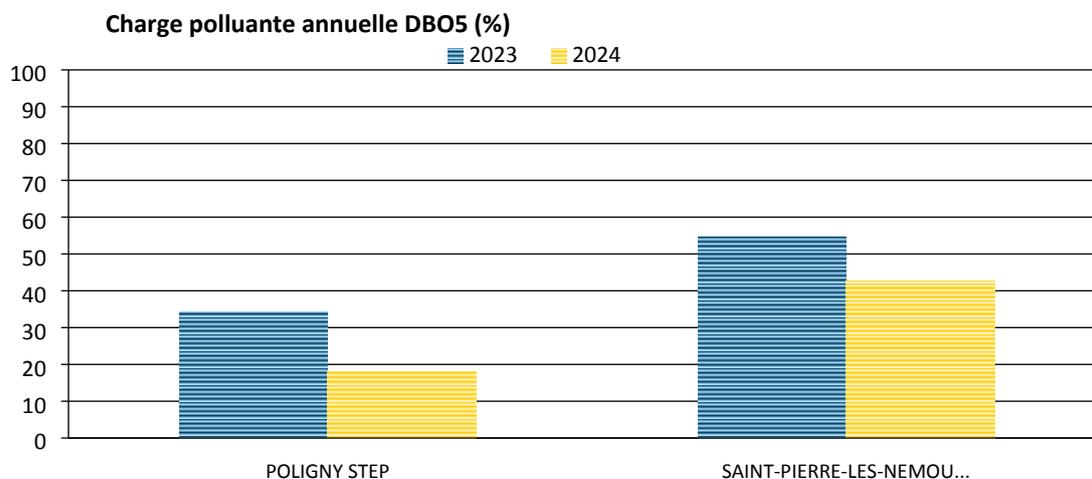


\*Charge nominale définie dans l'acte préfectoral de la station.

### La charge polluante annuelle

Charge polluante annuelle = moyenne [(Volumes entrants journaliers ( $m^3/j$ ) x concentration DBO5 ( $mg/l$ ) / 1000] / capacité nominale\* DBO5 de la station x 100].

Libellé de l'installation	2023	2024
POLIGNY STEP	34,3%	17,96%
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	54,69%	42,58%



\*Capacité nominale définie dans l'acte préfectoral de la station.

## Les volumes d'effluents épurés dans l'année

Nom de l'installation	Situation du point mesuré	2023 m <sup>3</sup>	2024 m <sup>3</sup>
POLIGNY STEP	Entrée	17 218	21 814
POLIGNY STEP	Sortie	16 493	20 764
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Entrée	1 445 242	1 565 135
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Sortie	1 455 004	1 575 879

## CONSOMMATION D'ÉNERGIE

Consommation électrique en kWh	2020	2021	2022	2023	2024
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Château Landon	162	184	148	182	182
BAGNEAUX-SUR-LOING PR du Pyrex	1 274	604	887	443	1 243
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Fromonceau Boulanger	6 557	5 612	3 954	5 123	7 134
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT	845	1 004	812	804	1 095
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Rue du Stade Camping	327	366	225	429	365
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Sourcière	978	1 349	425	371	387
DARVAULT PR Baraude	288	249	296	296	295
DARVAULT PR Rue la Vallée Darvault	3 559	4 933	5 549	7 977	2 972
DARVAULT PR STEF de Darvault	4 782	4 630	11 907	6 455	6 455
NEMOURS PR Avenue de Lyon	19 933	17 014	19 707	16 252	17 961
NEMOURS PR Camping des Doyers	841	393	294	601	1 789
NEMOURS PR Cours du Château	3 764	1 032	510	501	641
NEMOURS PR DIP Clinique	17 079	16 049	20 989	25 390	35 134
NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	27 193	23 375	28 335	28 436	48 673
NEMOURS PR DIP Samson	2 614	3 726	2 385	2 008	6 691
NEMOURS PR Erceville	10 823	8 877	10 508	10 571	15 130
NEMOURS PR Grand Clos	524	1 310	1 296	393	388
NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)	0	0	0	0	8 689
NEMOURS PR Gymnase	58 510	92 722	74 819	83 816	90 752
NEMOURS PR Heronnerie	2 687	887	332	342	2 658
NEMOURS PR MACIF	345	302	371	370	423
NEMOURS PR Moulin à Tan	296	725	474	342	385
NEMOURS PR Pasteur	3 921	2 910	2 843	2 808	2 954
NEMOURS PR Place des Hauteurs du Loing Nexity	847	4 371	3 644	2 603	3 140
NEMOURS PR Pont du Canal	150	470	1 041	1 534	829
NEMOURS PR Résidence du mail	462	403	450	444	492
NEMOURS PR Thiers Champs de Mars	5 901	4 175	5 121	4 509	5 928
POLIGNY STEP	25 267	32 917	27 676	29 084	29 346
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Acacias	629	550	609	1 342	657
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Aire des gens du voyage	394	948	582	582	581
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Bignon	30 830	21 155	19 814	22 042	26 176
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Boulogne	380	560	843	268	342
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Carnot	2 562	1 553	1 459	2 102	4 692

SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE	423	377	422	479	430
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Demi Lieu	3 547	4 530	3 345	3 711	9 280
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier	4 362	5 669	3 356	3 458	3 694
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fromonceau	10 732	8 984	11 615	8 884	13 481
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Hameau Puisélet	3 138	3 306	3 075	3 075	3 076
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Impasse du Chemin de fer	461	397	518	479	488
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Les Cerisiers	264	2 735	366	396	375
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Maison de retraite	308	237	259	802	572
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Prunus	560	671	544	566	606
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rotonde	357	323	370	385	385
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue Bois	691	657	734	1 520	1 175
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Foljuif	6 456	3 785	3 966	2 237	2 613
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Prairie	864	904	984	1 194	1 586
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Vallée	943	416	503	492	510
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Larchant	2 333	971	1 064	1 127	1 203
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de l'Ecluse	20 725	16 832	18 771	19 255	28 845
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Château Foljuif	304	273	325	304	303
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du chemin Noir	475	408	478	477	506
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Fay	258	460	418	458	431
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	1 106 965	964 344	997 476	815 859	850 951
<b>Total</b>	<b>1 398 890</b>	<b>1 271 634</b>	<b>1 296 894</b>	<b>1 123 578</b>	<b>1 245 089</b>

Les consommations d'énergie présentées ci-dessus sont établies à partir de la facturation du distributeur pour l'ensemble du contrat au cours de l'exercice, et prennent en compte toutes les corrections de facturation : avoirs et rattrapages.

## LES BOUES ET LES SOUS-PRODUITS

### Production de boues

Nom de l'installation	2023 (tMS)	2024 (tMS)
POLIGNY STEP	6,102	5,862
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	336,667	378,609

### Evacuation des boues

Nom de l'installation	Destination	2023 (tMS)	2024 (tMS)
POLIGNY STEP	Boues traitées vers épandage agricole	0	0
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Boues traitées évacuées vers compostage produit (F)	370,932	391,219
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Boues traitées évacuées vers méthanisation	0	0
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Boues traitées vers épandage agricole	0	0

### Les sous-produits : Refus de Dégrillage

Nom de l'installation	Destination	2023	2024
-----------------------	-------------	------	------

		Kg	Kg
POLIGNY STEP	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	784	350
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Refus dégrillage évacué vers décharge (F)	153 560	69 017

### Les sous-produits : Sables

Nom de l'installation	2023 (Kilogrammes)	2024 (Kilogrammes)
POLIGNY STEP	0	8
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	157 710	8

### Les apports extérieurs

Nom de l'installation	Origine	2023	2024
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	S12 - Apports extérieurs matières de vidange - Mètre cube (en m <sup>3</sup> )	1 350	1 591
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	S13 - Apports extérieurs matières de curage - Mètre cube (en m <sup>3</sup> )	167	59
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	S7 - Apports extérieurs de graisse - Mètre cube (en m <sup>3</sup> )	323	217

## DÉTAIL DE LA CONFORMITÉ PAR SYSTÈME DE TRAITEMENT

### Nombre de bilans 24h réalisés par système de traitement durant l'année

**Remarque :** Pour les installations dont la capacité est inférieure à 30 kg de DBO5/j, le bilan de fonctionnement et les évaluations de conformité n'interviennent que tous les deux ans.

Libellé de l'installation	2023	2024
POLIGNY STEP	1	1
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	52	52

### Taux de conformité par système de traitement

Libellé de l'installation	2023	2024	Evaluation de la conformité par l'exploitant
POLIGNY STEP	100%	100%	Conforme
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	100%	98,1%	Conforme

Le taux de conformité est calculé selon la somme du nombre de bilans 24h par système de traitement.



## 9 LES INTERVENTIONS REALISEES

*Préserver et moderniser votre patrimoine*

## LES INTERVENTIONS D'EXPLOITATION

### Les opérations d'hydrocurage du réseau

Opérations d'hydrocurage préventif programmés

Synthèse de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Linéaire EU (ml)	Linéaire EP (ml)	Total (ml)
BAGNEAUX-SUR-LOING	83	0	83
DARVAULT	0	353	353
NEMOURS	9403	10668	20071
POLIGNY	346	0	346
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	3128	787	3915
<b>Total</b>	<b>12960</b>	<b>11808</b>	<b>24768</b>

Détail de l'hydrocurage préventif réalisé durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)	Type de réseau
BAGNEAUX-SUR-LOING	23/09/24	5 Rue du Gatinais	10	EU
BAGNEAUX-SUR-LOING	24/10/24	89 Rue du Gatinais	73	EU
DARVAULT	04/03/24	Route de Montereau	353	EP
NEMOURS	15/01/24	57 Rue de Chérelles	15	EU
NEMOURS	30/01/24	6 Rue Hedelin Prolongee	5	EU
NEMOURS	13/03/24	Avenue du Rocher Vert Basse Du Chatelet D403 De Cherelles De La Grande Montagne De La Heronnerie Des Guichettes Du Coteau Du Docteur Jean-Louis Barry Du General De Gaulle Du Souvenir Georges Clemenceau Haute Du Chatelet	1231	EP
NEMOURS	15/03/24	Rue de Beauregard De Lyon Des Chaudins	524	EP
NEMOURS	19/03/24	Avenue Roux Carnot	787	EP
NEMOURS	21/03/24	Avenue Etienne Dailly Du General De Gaulle De La Baraude Denis Papin Jean Charcot John Fitzgerald Kennedy Jules Verne	2028	EP
NEMOURS	04/04/24	Rue César Franck 1 Rue Jean Mermoz De Cherelles Du General De Gaulle Jean Charcot Albert Camus Albert Schweitzer Anatole France Benjamin Delessert	5070	EP

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)	Type de réseau
		Cesar Franck Charles Dullin De Chérelles Des Jardins Francois Villon François Villon Jean Mermoz Jean Moulin Jules Massenet Le Mont Saint-Martin Lieu Dit Centre Commercial Mont Saint Martin Louis Braille Pierre Et Marie Curie Saint-Exupery		
NEMOURS	19/04/24	Rue du Docteur Chopy Bezout D607 De La Republique De Paris Des Pliants Du Docteur Chopy Du Docteur Dumee Du Moulin Dupont De Nemours Gaston Darley Jean Jaures Mirabeau Perreau Pont Rouge Sanson Serpente	902	EP
NEMOURS	15/05/24	70m Rue du Général Leclerc	126	EP
NEMOURS	17/05/24	700 Rue du Général Leclerc	160	EU
NEMOURS	23/07/24	Rue Benoist Antheaulme Berthier Du Canal	780	EU
NEMOURS	24/07/24	Square Pasteur Gambetta Antheaulme Berthier Du Champ De Mars Du Picardeau Paul Jozon Thiers	1311	EU
NEMOURS	13/08/24	Rue Hedelin Prolongee Leon Daunay Victor Hugo	439	EU
NEMOURS	03/09/24	Rue Hedelin Prolongee Pasteur De Paris Miger Hedelin Victor Hugo Balzac De La Brunette Girault Maladrerie Sedillez	1745	EU
NEMOURS	04/09/24	Rue de la Brunette	500	EU

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)	Type de réseau
		Balzac Girault Crs Balzac Des Mariniers		
NEMOURS	01/10/24	Rue de l'Ecluse Gambetta Antheaulme Benoist Berthier Du Canal Du Champ De Mars Du Picardeau Paul Jozon Thiers	598	EU
NEMOURS	03/10/24	Avenue Gambetta Gambetta Pasteur De La Republique De Paris Du Docteur Chopy Du Docteur Dumee Perreau De La Bredauche Du Prieure Magloire Constant Nitty	598	EU
NEMOURS	04/10/24	Rue du Docteur Chopy Bezout Des Pliants Dupont De Nemours Jean Jaures Mirabeau Perreau Pont Rouge Sanson Serpente Du Boisseau	2395	EU
NEMOURS	09/10/24	Place Dupont de Nemours Du Moulin Gaston Darley Jean Jaures Sanson Du Chateau Du Prieure Des Vanniers Gautier 1er	598	EU
NEMOURS	24/10/24	Cours Balzac Pasteur De Paris Miger Hedelin Leon Daunay Victor Hugo Balzac De La Brunette Girault Hedelin Prolongee Maladrerie Sedillez Des Mariniers	100	EU
NEMOURS	24/10/24	Rue Joseph Marie Jacquard	22	EU

Commune	Date	Adresse	Linéaire curé (ml)	Type de réseau
NEMOURS	25/10/24	49 Avenue du Général de Gaulle 4 Rue des Moines	137	EU
POLIGNY	04/03/24	8 Rue Neuve	346	EU
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	29/01/24	21 Impasse du Chemin de Fer	10	EU
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	07/03/24	Avenue de Montavio De Bussass De Busseau De Foljuif De La Demi-Lieue Du Chatass Du Chateau Du Guinebert Rpt De Bussass	1195	EU
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	11/03/24	Rue des Prunus D16 De Larchant Du Clos Saint-Jean	880	EU
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	19/03/24	Avenue Carnot D607	787	EP
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	13/06/24	Rue de Foljuif DES AUBEPINES	75	EU
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	24/10/24	Rue des Etangs Rue des Pres Rue du Clos Saint-jean	86	EU
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	31/10/24	Place des Coquelicots Des Bleuets De La Prairie Des Boutons D'or Des Marguerites	761	EU

#### Opérations d'hydrocurage préventif non programmés et débouchages

Synthèse des opérations d'hydrocurage préventif non programmés effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année :

Commune	Type de débouchage	Nombre	Linéaire curé (ml)
BAGNEAUX-SUR-LOING	Curage EU	1	15
BAGNEAUX-SUR-LOING	Débouchage Rior EU	2	0
DARVAULT	Débouchage Rior Branchement	1	0
NEMOURS	Curage EU	8	495
NEMOURS	Débouchage Hydro Branchement	3	225
NEMOURS	Débouchage Hydro EU	7	385
NEMOURS	Débouchage Rior Branchement	3	0
NEMOURS	Débouchage Rior EU	8	0
POLIGNY	Curage EU	1	30
POLIGNY	Débouchage Rior EU	1	0
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Curage EU	4	180
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Débouchage Hydro EU	3	300
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Débouchage Hydro UN	1	50
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Débouchage Rior Branchement	2	0
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Débouchage Rior EU	4	0
<b>Total</b>		<b>49</b>	<b>1680</b>

Détail des opérations d'hydrocurage préventif non programmés effectuées sur le réseau et les branchements au cours de l'année :

Commune	Date	Adresse
BAGNEAUX-SUR-LOING	08/10/24	Chemin de la Ligne
NEMOURS	02/08/24	1b Rue du Moulin Rouge
NEMOURS	03/02/24	6 Rue Hedelin Prolongee
NEMOURS	05/12/24	Rue Miger
NEMOURS	06/09/24	4 Rue des Moines
NEMOURS	07/08/24	1 Place Jean Jaurès
NEMOURS	09/07/24	6 Rue Gautier 1er
NEMOURS	12/05/24	25 Avenue du Général de Gaulle
NEMOURS	12/05/24	25 Avenue du Général de Gaulle
NEMOURS	14/08/24	1b Rue du Moulin Rouge
NEMOURS	15/01/24	57 Rue de Chérelles
NEMOURS	23/01/24	50 Rue de Montgagnant
NEMOURS	23/10/24	26 Rue des Hauteurs du Loing
NEMOURS	25/11/24	37 Rue Charles Lorin
NEMOURS	26/02/24	2 Quai des Mariniers
NEMOURS	28/02/24	25 Avenue du Général de Gaulle
NEMOURS	28/05/24	28 Rue des Blés d'Or
NEMOURS	28/05/24	8 Rue Jean Charcot
NEMOURS	31/03/24	16 Impasse du Moulin a Tan
POLIGNY	16/11/24	16 Rue des Acacias
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	02/09/24	2 Rue des Etangs
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	06/11/24	41bis Rue de Foljuif
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	09/11/24	22bis Rue des Greves
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	12/12/24	91 Avenue Carnot
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	22/04/24	47 Avenue Léopold Pelletier
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	29/04/24	45 Rue de Bagneaux
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	30/01/24	21 Impasse du Chemin de Fer
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	30/10/24	33 Rue de Foljuif

### Opérations de débouchage ponctuel

Détails des interventions ponctuelles de désobstruction de réseaux et/ou de branchements à l'aide d'un équipement tel qu'un RIOR, une canne ou une aspiratrice

Commune	Date	Adresse
BAGNEAUX-SUR-LOING	17/06/24	Réseau communal
BAGNEAUX-SUR-LOING	08/10/24	Réseau communal
DARVAULT	20/03/24	Réseau communal
NEMOURS	05/01/24	Réseau communal
NEMOURS	10/01/24	Réseau communal
NEMOURS	11/03/24	1 Place Jean Jaurès
NEMOURS	31/03/24	16 Impasse du Moulin a Tan
NEMOURS	21/05/24	Réseau communal
NEMOURS	28/05/24	23 Rue des Moissons
NEMOURS	29/05/24	26 Chemin de la Croix-Rouge
NEMOURS	16/07/24	Réseau communal
NEMOURS	24/10/24	Réseau communal
NEMOURS	25/10/24	Réseau communal
NEMOURS	12/11/24	37 Rue Bézout

Commune	Date	Adresse
POLIGNY	16/11/24	16 Rue des Acacias
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	29/01/24	Réseau communal
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	27/03/24	31 Rue de Foljuif
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	27/05/24	2 Impasse des Sources
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	09/06/24	39 Rue de Foljuif
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	03/10/24	25 Rue des Greves
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	06/11/24	10 Rue des Greves

#### Opération de passage caméra

Détail des passages caméra réalisés durant l'année :

Commune	Date	Adresse	Linéaire inspecté (ml)	Réseau	Rapport
NEMOURS	07/10/24	Vieux centre-ville – diverses rues	7410	EU	2024.04.04.77/670 A & 2024.04.04.77/670 C
SAINT PIERRE LES NEMOURS	31/10/24	Amont PR Prairie – diverses rues	769	EU	2024.07.04/77/672

#### Opération sur postes de relevage

Synthèse des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Nombre
BAGNEAUX-SUR-LOING	10
DARVAULT	9
NEMOURS	59
POLIGNY	1
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	68
<b>Total</b>	<b>147</b>

Détail des interventions sur les postes de relevage réalisées durant l'année :

Commune	Date	Adresse
BAGNEAUX-SUR-LOING	08/04/24	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Fromonceanu Boulanger
BAGNEAUX-SUR-LOING	09/12/24	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Fromonceanu Boulanger
BAGNEAUX-SUR-LOING	09/12/24	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Sourcière
BAGNEAUX-SUR-LOING	14/06/24	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Château Landon
BAGNEAUX-SUR-LOING	14/06/24	BAGNEAUX-SUR-LOING PR du Pyrex
BAGNEAUX-SUR-LOING	14/06/24	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Fromonceanu Boulanger
BAGNEAUX-SUR-LOING	15/07/24	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT
BAGNEAUX-SUR-LOING	17/06/24	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Rue du Stade Camping
BAGNEAUX-SUR-LOING	17/06/24	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Sourcière
BAGNEAUX-SUR-LOING	22/02/24	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT
DARVAULT	07/10/24	DARVAULT PR Baraude
DARVAULT	14/06/24	DARVAULT PR Baraude
DARVAULT	14/06/24	DARVAULT PR Rue la Vallée Darvault
DARVAULT	15/01/24	DARVAULT PR STEF de Darvault
DARVAULT	15/02/24	DARVAULT PR Baraude
DARVAULT	16/07/24	DARVAULT PR STEF de Darvault

Commune	Date	Adresse
DARVAULT	23/12/24	DARVAULT PR STEF de Darvault
DARVAULT	29/07/24	DARVAULT PR STEF de Darvault
DARVAULT	30/10/24	DARVAULT PR Rue la Vallée Darvault
NEMOURS	01/07/24	NEMOURS PR DIP Samson
NEMOURS	02/08/24	NEMOURS PR DIP Samson
NEMOURS	02/08/24	NEMOURS PR DIP Samson
NEMOURS	04/06/24	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville
NEMOURS	06/03/24	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville
NEMOURS	06/03/24	NEMOURS PR Pasteur
NEMOURS	06/08/24	NEMOURS PR Gymnase
NEMOURS	07/10/24	NEMOURS PR Nexity
NEMOURS	08/04/24	NEMOURS PR Heronnerie
NEMOURS	08/04/24	NEMOURS PR Moulin à Tan
NEMOURS	08/08/24	NEMOURS PR DIP Samson
NEMOURS	08/10/24	NEMOURS PR Avenue de Lyon
NEMOURS	08/10/24	NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)
NEMOURS	10/04/24	NEMOURS PR Gymnase
NEMOURS	10/09/24	NEMOURS PR Avenue de Lyon
NEMOURS	10/09/24	NEMOURS PR Nexity
NEMOURS	10/09/24	NEMOURS PR Thiers Champs de Mars
NEMOURS	11/04/24	NEMOURS PR Camping des Doyers
NEMOURS	11/06/24	NEMOURS PR Pasteur
NEMOURS	12/01/24	NEMOURS PR Erceville
NEMOURS	12/01/24	NEMOURS PR Pasteur
NEMOURS	12/02/24	NEMOURS PR Gymnase
NEMOURS	13/06/24	NEMOURS PR Pasteur
NEMOURS	15/01/24	NEMOURS PR Avenue de Lyon
NEMOURS	15/01/24	NEMOURS PR Thiers Champs de Mars
NEMOURS	16/01/24	NEMOURS PR Gymnase
NEMOURS	16/07/24	NEMOURS PR Pont du Canal
NEMOURS	16/09/24	NEMOURS PR Pasteur
NEMOURS	16/12/24	NEMOURS PR Grand Clos
NEMOURS	16/12/24	NEMOURS PR Nexity
NEMOURS	17/06/24	NEMOURS PR Avenue de Lyon
NEMOURS	17/06/24	NEMOURS PR Camping des Doyers
NEMOURS	17/06/24	NEMOURS PR MACIF
NEMOURS	17/06/24	NEMOURS PR Moulin à Tan
NEMOURS	17/06/24	NEMOURS PR Nexity
NEMOURS	17/06/24	NEMOURS PR Résidence du mail
NEMOURS	18/04/24	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville
NEMOURS	18/06/24	NEMOURS PR Erceville
NEMOURS	18/11/24	NEMOURS PR Pasteur
NEMOURS	19/02/24	NEMOURS PR MACIF
NEMOURS	19/02/24	NEMOURS PR Nexity
NEMOURS	20/02/24	NEMOURS PR Grand Clos
NEMOURS	20/08/24	NEMOURS PR Résidence du mail
NEMOURS	23/01/24	NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)

Commune	Date	Adresse
NEMOURS	23/08/24	NEMOURS PR Camping des Doyers
NEMOURS	24/04/24	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville
NEMOURS	25/03/24	NEMOURS PR DIP Clinique
NEMOURS	25/03/24	NEMOURS PR Pasteur
NEMOURS	27/05/24	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville
NEMOURS	28/03/24	NEMOURS PR Gymnase
NEMOURS	28/03/24	NEMOURS PR Thiers Champs de Mars
NEMOURS	29/07/24	NEMOURS PR Avenue de Lyon
NEMOURS	29/07/24	NEMOURS PR Gymnase
NEMOURS	29/07/24	NEMOURS PR Nexity
NEMOURS	30/05/24	NEMOURS PR Gymnase
NEMOURS	30/05/24	NEMOURS PR Pasteur
NEMOURS	30/05/24	NEMOURS PR Thiers Champs de Mars
NEMOURS	30/12/24	NEMOURS PR Moulin à Tan
NEMOURS	31/05/24	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville
POLIGNY	19/11/24	POLIGNY STEP
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	01/03/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Fay
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	04/03/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	05/03/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue Bois
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	07/10/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	07/10/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Les Cerisiers
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	07/10/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Prairie
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	08/04/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Bignon
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	08/04/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Boulogne
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	08/04/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Maison de retraite
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	08/11/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Demi Lieu
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	09/10/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fromonceau
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	09/10/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Foljuif
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	09/10/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de l'Ecluse
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	11/12/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de l'Ecluse
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	12/01/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Carnot
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	13/06/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du chemin Noir
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	14/05/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Aire des gens du voyage
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	14/06/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Vallée
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	15/02/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Bignon
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	15/07/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de l'Ecluse
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	15/07/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Fay
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	16/01/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Bignon
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	16/02/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	16/02/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Prairie
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	16/02/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Château Foljuif
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	16/07/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Bignon
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	16/10/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Hameau Puisetlet
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	16/12/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Maison de retraite
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	17/06/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Acacias
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	17/06/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Boulogne
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	17/06/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Les Cerisiers
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	17/06/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Maison de retraite

Commune	Date	Adresse
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	17/06/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue Bois
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	17/06/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du chemin Noir
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	18/06/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	18/06/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fromonceau
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	18/07/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	18/09/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	18/09/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fromonceau
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	19/02/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Acacias
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	19/02/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Prunus
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	19/02/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du chemin Noir
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	20/02/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Impasse du Chemin de fer
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	20/08/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Demi Lieu
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	20/08/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	21/02/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Hameau Puisetlet
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	21/02/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Vallée
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	22/05/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	23/05/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Aire des gens du voyage
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	23/05/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Hameau Puisetlet
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	23/05/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Prunus
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	23/05/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Larchant
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	25/03/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Bignon
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	25/11/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Aire des gens du voyage
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	25/11/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	25/11/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Maison de retraite
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	28/11/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Hameau Puisetlet
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	29/02/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	29/07/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Bignon
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	30/05/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Demi Lieu
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	30/05/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rotonde
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	30/05/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Foljuif
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	30/05/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Prairie
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	30/05/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Château Foljuif
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	30/10/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Hameau Puisetlet
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	30/12/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fromonceau
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	31/07/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	31/10/24	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Prunus

## Les casses ou fuites du réseau

### *Les casses sur conduites*

Détail des fuites, ou des casses, réparées sur conduites :

Commune	Nature	Diamètre	Date	Adresse
NEMOURS	Pvc	0	10/10/24	16 Rue Gérard Philippe 77140 Nemours France
ST PIERRE LES NEMOURS	Amiante ciment	0	25/11/24	31 Rue de Foljuif 77140 Saint-Pierre-lès-Nemours France

## Contrôles de raccordement

Commune	CONFORME	NON CONFORME	Total
BAGNEAUX SUR LOING	4	1	5
DARVAULT	7	5	12
NEMOURS	27	10	37
POLIGNY	1	1	2
ST PIERRE LES NEMOURS	11	9	20
<b>Total</b>	<b>50</b>	<b>26</b>	<b>76</b>

### Détail des contrôles de raccordements

Commune	N° de rue	Adresse	Date	MISSION	Etat
BAGNEAUX	54	RUE SAINT LAURENT	03/09/2024	Campagne	CONFORME
BAGNEAUX		CHEMIN DES GREVES	04/09/2024	Campagne	CONFORME
BAGNEAUX SUR LOING	25	RUE DE LA CABONNE	09/12/2024	Cession	CONFORME
BAGNEAUX SUR LOING	9	RUE DE LA BALLASTIERE	16/02/2024	Cession	CONFORME
BAGNEAUX SUR LOING		CHEMIN DES GREVES	04/09/2024	Campagne	NON CONFORME
DARVAULT	89	ROUTE DE MONTEREAU	15/11/2024	Cession	CONFORME
DARVAULT	8 BIS	RUE DE LA MONTAGNE	27/08/2024	Cession	CONFORME
DARVAULT	71	ROUTE DE MONTEREAU	05/04/2024	Cession	CONFORME
DARVAULT	51	RUE DE LA LIBERTE	24/04/2024	Cession	CONFORME
DARVAULT	16	RUE DE LA BARAUDERIE	19/02/2024	Cession	CONFORME
DARVAULT	15	RUE DE LA MAIRIE	09/08/2024	Cession	CONFORME
DARVAULT	122	ROUTE DE MONTEREAU	12/03/2024	Cession	CONFORME
DARVAULT	8 BIS	RUE DE LA MONTAGNE	26/04/2024	Cession	NON CONFORME
DARVAULT	63	RUE DE LA LIBERTE	10/09/2024	Cession	NON CONFORME
DARVAULT	5	RUE DU PETIT CHATELET	05/04/2024	Cession	NON CONFORME
DARVAULT	31	CHEMIN DE LA VALLEE	05/04/2024	Cession	NON CONFORME
DARVAULT	102	ROUTE DE MONTEREAU	02/10/2024	Cession	NON CONFORME
NEMOURS	60	RUE DE BEAUREGARD	04/12/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	5	QUAI VICTOR HUGO	13/12/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	34	RUE BENOIST	13/12/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	3	RUE SEDILLEZ	02/12/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	18	RUE SANSON	26/11/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	15	15 RUE THIERS	13/12/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	10	RUE DU GRAND CLOS	11/12/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	9	RUE DES CHAUDINS	29/02/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	8BIS	RUE HEDELIN	04/09/2024	Campagne	CONFORME
NEMOURS	63	RUE DE PARIS	04/04/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	6	RUE GIRAULT	04/09/2024	Campagne	CONFORME

NEMOURS	54 BIS	AVENUE GAMBETTA	23/07/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	54	QUAI DE FROMONVILLE	02/10/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	5	RUE SAINT FIRMIN	24/05/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	4BIS	RUE DE LA HERONNERIE	05/08/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	4	RUE DE CHERELLES	05/07/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	37	RUE DU SOUVENIR	28/02/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	3	CESAR FRANCK	23/09/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	29	RUE DE LA HERONNERIE	22/04/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	22	RUE PAUL JOZON	08/03/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	19	ALLEE PIERRE MAHIEU	24/05/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	17	2 EME COUR DU CHATEAU	07/08/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	14	RUE GERARD PHILIPPE	23/09/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	14	AVENUE DE LYON	31/01/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	10	RUE LEON DAUNAY	27/02/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	10	RUE ALFRED SISLEY	02/08/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	37	RUE CHARLES GONNEAU	21/11/2024	Cession	NON CONFORME
NEMOURS	8	RUE DU GENERAL LECLERC	24/05/2024	Cession	NON CONFORME
NEMOURS	74	RUE DE MONTGAGNANT	08/03/2024	Cession	NON CONFORME
NEMOURS	5	AVENUE ETIENNE DAILY	15/11/2024	Cession	NON CONFORME
NEMOURS	38	RUE DES GUICHETTES	31/05/2024	Cession	NON CONFORME
NEMOURS	32	CHEMIN DES DOYERS	23/08/2024	Cession	NON CONFORME
NEMOURS	31	RUE DE MONTGAGNANT	21/02/2024	Cession	NON CONFORME
NEMOURS	15	RUE DU 19 MARS 1962	21/02/2024	Cession	NON CONFORME
NEMOURS	1	RUE MAGLOIRE CONSTANTE	05/04/2024	Cession	NON CONFORME
NEMOURS	7	RUE FOLJUIF	24/04/2024	Cession	CONFORME
NEMOURS	42	RUE DE LA GARE	14/03/2024	Cession	CONFORME
POLIGNY	1	ALLEE DU MILLE CLUB	26/03/2024	Cession	CONFORME
POLIGNY	1BIS	RUE DE LA FORET	07/03/2024	Cession	NON CONFORME
SOUPPES SUR LOING	42BIS	RUE DE CHAINTREAU	01/07/2024	Cession	CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	7	SQUARE CARNOT	11/12/2024	Cession	CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	4	RUE DES PINS	11/12/2024	Cession	NON CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	50	RUE DE LARCHANT	28/11/2024	Cession	CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	30	RUE DE FOLJUIF	26/11/2024	Cession	CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	4	RUE DE LA ROCHE DU PARADIS	08/10/2024	Cession	CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	37	RUE DE CHAINTREAUVILLE	29/02/2024	Cession	CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	31	RUE DU MOULIN ROUGE	08/02/2024	Cession	CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	3	RUE DES ORMES	24/04/2024	Cession	CONFORME

ST PIERRE LES NEMOURS	24	RUE DES PYRENEES	29/08/2024	Cession	CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	1	IMPASSE DES PLANTES	05/07/2024	Cession	CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	26	SQUARE LES BRUYERES	28/11/2024	Cession	NON CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	21	AVENUE LEOPOLD PELLETIER	13/12/2024	Cession	NON CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	55	RUE DES LONGS REAGES	29/02/2024	Cession	NON CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	48	AVENUE D'ORMESSON	14/06/2024	Cession	NON CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	29	SQUARE LES BRUYERES	08/02/2024	Cession	NON CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	20	RUE GUIGNEBERT	14/02/2024	Cession	NON CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	19	RUE DES GRANDS TAILLIS	08/10/2024	Cession	NON CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	161	AVENUE DE MONTAVIOT	23/09/2024	Cession	NON CONFORME
ST PIERRE LES NEMOURS	11 TER	RUE DES VIGNES	12/01/2024	Cession	NON CONFORME

## LES INTERVENTIONS DE MAINTENANCE

### Les interventions de maintenance 2ème niveau

Synthèse des interventions de maintenance 2<sup>ème</sup> niveau :

Commune	Nombre d'interventions de type curatif	Nombre d'interventions de type préventif	Total
BAGNEAUX SUR LOING	6	0	6
DARVAULT	1	0	1
NEMOURS	25	0	25
POLIGNY	4	0	4
ST PIERRE LES NEMOURS	25	0	25
<b>Total</b>	<b>61</b>	<b>0</b>	<b>61</b>

Détail des interventions de maintenance 2<sup>ème</sup> niveau :

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
BAGNEAUX SUR LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT	29/01/24	Curatif
BAGNEAUX SUR LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Fromonceau Boulanger	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Fromonceau Boulanger	01/02/24	Curatif
BAGNEAUX SUR LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT	01/02/24	Curatif
BAGNEAUX SUR LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Fromonceau Boulanger	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Fromonceau Boulanger	16/02/24	Curatif
BAGNEAUX SUR LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Sourcière	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Sourcière	20/02/24	Curatif
BAGNEAUX SUR LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT	22/02/24	Curatif
DARVAULT	DARVAULT PR Rue la Vallée Darvault	Coffret de télétransmission	18/03/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Samson	NEMOURS PR DIP Samson	22/01/24	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	22/01/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)	NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)	25/01/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Gymnase	NEMOURS PR Gymnase	21/02/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Moulin à Tan	NEMOURS PR Moulin à Tan	26/02/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	15/03/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)	NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)	18/03/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Gymnase	Sonde de niveau poste	21/03/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)	Télésurveillance	21/03/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	28/03/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)	NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)	14/05/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)	NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)	15/05/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	12/06/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Pasteur	NEMOURS PR Pasteur	12/06/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Moulin à Tan	NEMOURS PR Moulin à Tan	27/06/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Samson	NEMOURS PR DIP Samson	13/08/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Samson	Armoire de commande	13/08/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Camping des Doyers	Tuyauterie	23/08/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Pasteur	NEMOURS PR Pasteur	09/09/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Samson	NEMOURS PR DIP Samson	11/10/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	20/12/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Samson	Pompe de relevage DIP N°2	26/12/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Nexity	Détecteurs de niveau (4)	27/12/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR Grande Montagne (à l'arrêt attente d'intégration)	Télésurveillance	27/12/24	Curatif
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	31/12/24	Curatif
POLIGNY	POLIGNY STEP	POLIGNY STEP	25/10/24	Curatif
POLIGNY	St Martin de Crau - comptage secto Av République Rond Point	Armoire de commande	06/11/24	Curatif
POLIGNY	POLIGNY STEP	POLIGNY STEP	27/11/24	Curatif
POLIGNY	POLIGNY STEP	POLIGNY STEP	12/12/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pont clarificateur file 2 M246	25/01/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	29/01/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	31/01/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Carnot	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Carnot	09/02/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	21/02/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	14/03/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE	15/03/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE	15/03/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Télétransmission	21/03/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	25/03/24	Curatif

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date	Type d'intervention
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	27/05/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	27/05/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE	Mesure de niveau avec sonde US	28/05/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	03/06/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	03/06/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	05/07/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Prunus	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Prunus	05/07/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	11/07/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	02/10/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	10/10/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	10/10/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE	24/10/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Tuyauterie eaux industrielles	31/10/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	27/11/24	Curatif
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	29/11/24	Curatif

### Les interventions de contrôle réglementaire sur les installations électriques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
BAGNEAUX SUR LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Sourcière	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Sourcière	22/04/24
BAGNEAUX SUR LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Château Landon	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Château Landon	22/04/24
BAGNEAUX SUR LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR du Pyrex	BAGNEAUX-SUR-LOING PR du Pyrex	22/04/24
BAGNEAUX SUR LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Rue du Stade Camping	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Rue du Stade Camping	22/04/24
BAGNEAUX SUR LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Fromonceau Boulanger	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Fromonceau Boulanger	22/04/24
BAGNEAUX SUR LOING	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT	BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT	22/04/24
DARVAULT	DARVAULT PR STEF de Darvault	DARVAULT PR STEF de Darvault	22/04/24
DARVAULT	DARVAULT PR Baraude	DARVAULT PR Baraude	22/04/24
DARVAULT	DARVAULT PR Rue la Vallée Darvault	DARVAULT PR Rue la Vallée Darvault	22/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Clinique	NEMOURS PR DIP Clinique	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR Pont du Canal	NEMOURS PR Pont du Canal	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR Erceville	NEMOURS PR Erceville	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR Résidence du mail	NEMOURS PR Résidence du mail	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR Thiers Champs de Mars	NEMOURS PR Thiers Champs de Mars	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR Gymnase	NEMOURS PR Gymnase	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Samson	NEMOURS PR DIP Samson	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR Pasteur	NEMOURS PR Pasteur	08/04/24

Commune	Libellé de l'installation	Équipement concerné	Date
NEMOURS	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR Heronnerie	NEMOURS PR Heronnerie	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR MACIF	NEMOURS PR MACIF	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR Grand Clos	NEMOURS PR Grand Clos	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR Moulin à Tan	NEMOURS PR Moulin à Tan	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR Camping des Doyers	NEMOURS PR Camping des Doyers	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR Avenue de Lyon	NEMOURS PR Avenue de Lyon	08/04/24
NEMOURS	NEMOURS PR Nexity	NEMOURS PR Nexity	25/11/24
NEMOURS	NEMOURS PR Cours du Château	NEMOURS PR Cours du Château	25/11/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Aire des gens du voyage	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Aire des gens du voyage	09/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	09/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Carnot	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Carnot	09/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE	09/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Foljuif	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Foljuif	09/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Bignon	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Bignon	09/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Demi Lieu	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Demi Lieu	09/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Château Foljuif	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Château Foljuif	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Prairie	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Prairie	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Boulogne	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Boulogne	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rotonde	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rotonde	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Hameau Puisetlet	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Hameau Puisetlet	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Larchant	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Larchant	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Prunus	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Prunus	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Acacias	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Acacias	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Les Cerisiers	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Les Cerisiers	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Maison de retraite	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Maison de retraite	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de l'Ecluse	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de l'Ecluse	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fromonceau	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fromonceau	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du chemin Noir	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du chemin Noir	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Vallée	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Vallée	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue Bois	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue Bois	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Impasse du Chemin de fer	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Impasse du Chemin de fer	10/04/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Fay	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Fay	10/04/24

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	03/09/24

## Les interventions de contrôle réglementaire sur les appareils de levage

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
POLIGNY	-	Pied de potence poste	24/06/24
POLIGNY	-	Potence avec treuil poste relevage station	24/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Monorail avec chariot et palan local surpresseur S2	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Portique mobile nu Atelier	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence sur pied avec treuil File n°1 M206	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Monorail avec chariot et palan fosse de stockage	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Monorail avec chariot et palan local surpresseur S1	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul Hydrolyse	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence mobile d'atelier Hydrolyse	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence sur pied avec treuil fosse matière de curage	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Monorail avec chariot et palan local surpresseur S3	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Monorail avec chariot et palan pompes toutes eaux treuil éle	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence sur pied avec treuil descente matériel au dessus du	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence sur pied avec treuil File n°2 M212	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence sur pied avec treuil File n°2 M211	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Monorail nu atelier	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul dessableur dégraisseur File n°1	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence sur pied avec treuil File n°1 M210	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence sur pied avec treuil File n°1 M209	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul BO n°3	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul BO n°1	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Tripode mobile Atelier	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence avec treuil Béduvé (près du silo déssableur-dégrais	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul File n°2 M204	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul BO n°4	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Monorail avec chariot et palan local centrifugeuse n°1	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Palan à chaine atelier JD30762	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul recirculation File n°1 (garde corps)	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul recirculation File n°2 M253-M162	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence déplaçable BO	20/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence mobile File n°1 et File n°2	26/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Palan à chaine atelier n°2	26/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Palan à chaine atelier n°1	26/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Palan à chaine atelier de Denis	26/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul recirculation File n°2 (garde corps)	26/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Portique mobile Atelier	26/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Monorail avec chariot et palan local centrifugeuse n°2	26/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul recirculation File n°2 M254-M252	26/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Grappin dépotage	26/06/24

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul File n°1 M203	26/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence sur pied avec treuil File n°1 M205	26/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul File n°2 M208	26/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Palan à chaine atelier n°4	26/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul dégazeur File n°1 M240	27/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul File n°2 M207	27/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul dessableur dégraisseur File n°2	27/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Palan à chaine atelier L220411	27/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul recirculation File n°1 M161-M248	27/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence bassin tampon coté bassin	27/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Potence Bassin tampon côté bassin	27/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul dégazeur File n°2 M238	27/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul BO n°2	27/06/24
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pied de potence seul recirculation File n°1 M249-M250	27/06/24

### Les interventions de contrôle réglementaire des ouvrants automatiques

Commune	Libellé de l'installation	Equipement concerné	Date
ST PIERRE LES NEMOURS	SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Disconnecteur	05/09/24

## LES OPÉRATIONS DE RENOUVELLEMENT

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du programme contractuel :

Un **Programme Contractuel de Renouvellement** implique un engagement de la part du Déléguataire à exécuter un programme préétabli d'opérations de renouvellement. Une dotation annuelle lissée est définie à partir d'un calendrier prévisionnel détaillé des opérations de renouvellement.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Programme Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du Programme.

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds contractuel :

Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** implique un prélèvement annuel sur les recettes du service, tel que défini contractuellement, afin de financer des dépenses de renouvellement dans le cadre d'une planification pluriannuelle spécifique. La liste des équipements couverts par ce Fonds Contractuel de Renouvellement a été établie lors de la signature du contrat.

Le montant des dépenses effectuées correspond à l'affectation des dépenses au Fonds Contractuel. Le tableau de suivi englobe toutes les années depuis la signature du contrat jusqu'à l'année en cours, y compris le solde actuel du fonds.

**La garantie pour la continuité de service :**

Une **Garantie** est un renouvellement fonctionnel qui se traduit par un engagement contractuel visant à assurer le bon fonctionnement des installations. Elle est mise en place indépendamment d'un programme contractuel et ne nécessite pas le remboursement des montants non utilisés à la fin du contrat. C'est une « assurance » de bon fonctionnement pour la collectivité.

Les tableaux reprennent ci-après les opérations de renouvellement :

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Sourcière	Panier de dégrillage	Renouvellement complet du matériel	850												
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Sourcière	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel	1 140												
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Sourcière	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	1 140												
BAGNEAUX-SUR-LOING PR du Pyrex	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel	1 100												
BAGNEAUX-SUR-LOING PR du Pyrex	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	1 100												2024
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Château Landon	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel		950											
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Château Landon	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel		950											
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Rue du Stade Camping	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	1 370												
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Rue du Stade Camping	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel							1 370						

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Rue du Stade Camping	Tuyauterie	Renouvellement complet du matériel										1 840			
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel		950											
DARVAULT PR Rue la Vallée Darvault	Pompe de relèvement n°1	Renouvellement complet du matériel			1 640										
DARVAULT PR Rue la Vallée Darvault	Pompe de relèvement n°2	Renouvellement complet du matériel			1 640										2023
DARVAULT PR Baraude	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel	1 100												
DARVAULT PR Baraude	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	1 100												
NEMOURS PR Cours du Château	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel		1 080											
NEMOURS PR Grand Clos	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel								1 100					
NEMOURS PR Grand Clos	pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel								950					
NEMOURS PR Résidence du mail	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel							1 640						
NEMOURS PR DIP Samson	Pompe de relevage DIP N°1	Renouvellement complet du matériel											2 160		2023
NEMOURS PR Pont du Canal	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel			950										
NEMOURS PR Pont du Canal	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel			950										

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
NEMOURS PR Camping des Doyers	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel								1 370					
NEMOURS PR Heronnerie	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel											950		2023
NEMOURS PR Heronnerie	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel											950		2024
NEMOURS PR Gymnase	Sonde de niveau poste	Renouvellement complet du matériel									600				
NEMOURS PR Gymnase	Pompe de relevage N°3	Renouvellement complet du matériel											5 040		2022
NEMOURS PR Moulin à Tan	Tampon double	Renouvellement complet du matériel	1 380												
NEMOURS PR Moulin à Tan	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel									950				2022
NEMOURS PR Moulin à Tan	Tuyauterie	Renouvellement complet du matériel	1 840												
NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	Débitmètre refoulement n°1	Renouvellement complet du matériel							1 840						2024
NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	Débitmètre refoulement n°2	Renouvellement complet du matériel							1 840						2024
NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	Afficheur débitmètre refoulement n°1	Renouvellement complet du matériel							540						2024
NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	Afficheur débitmètre refoulement n°2	Renouvellement complet du matériel							540						2024
NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	Pompe de relevage DIP n°2	Renouvellement complet du matériel											5 000		2022

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
NEMOURS PR Erceville	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel	2 100												2022
NEMOURS PR Erceville	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel											2 100		
NEMOURS PR MACIF	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel			950										
NEMOURS PR MACIF	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel			950										
NEMOURS PR Thiers Champs de Mars	Débitmètre sonde US trop plein	Renouvellement complet du matériel			720										
NEMOURS PR Thiers Champs de Mars	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel											1 420		
NEMOURS PR Thiers Champs de Mars	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel											1 420		2024
NEMOURS PR Pasteur	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel											1 310		
NEMOURS PR Pasteur	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel								1 370					
NEMOURS PR Pasteur	Pompe de relevage N°3	Renouvellement complet du matériel								1 370					
NEMOURS PR Nexity	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel											990		
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Aire des gens du voyage	Télésurveillance	Renouvellement complet du matériel							589						
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Aire des	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel			1 100										

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
gens du voyage															
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Aire des gens du voyage	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel			1 100										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de l'Ecluse	Débitmètre sonde US trop Plein	Renouvellement complet du matériel				720									
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de l'Ecluse	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel											2 380		
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Fay	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel							950						
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Fay	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel							950						
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Hameau Puiselet	pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel							1 100						<b>2023</b>
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Hameau Puiselet	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel							1 100						<b>2023</b>
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fromonceau	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel											1 720		
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fromonceau	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel											1 720		

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Foljuif	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel		1 370											
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Foljuif	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel										1 180			2024
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Demi Lieu	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel											1 640		
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Château Foljuif	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel		1 180											
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du Château Foljuif	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel		1 180											
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Maison de retraite	Trappe d'accès poste	Renouvellement complet du matériel		1 440											
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Maison de retraite	Pompe de relevage	Renouvellement complet du matériel		1 370											
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue Bois	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel			600										2025
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue Bois	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel			1 370										2022
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Impasse du Chemin	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	1 370												

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
de fer															
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Acacias	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel		1 310											
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Acacias	Pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel								1 310					
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel											1 420		2024
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel			1 610										2022
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Carnot	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	1 180												
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Carnot	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel								1 320					
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Prunus	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel	1 100												
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Prunus	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	1 100												
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du chemin Noir	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel	1 100												
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du chemin Noir	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	1 100												2024
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du								3 725					

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
PR Bignon		matériel													
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Bignon	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel							3 725						2023
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Prairie	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel											950		
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de la Prairie	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel											950		
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Larchant	Trappe d'accès poste	Renouvellement complet du matériel				1 440									
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Larchant	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel			1 220										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Boulogne	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel							1 210						
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Boulogne	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel							1 210						
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Agitateur de graisses filière 2 M117	Renouvellement complet du matériel											3 080		
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Agitateur de graisses M116	Renouvellement complet du matériel											3 080		
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Agitateur secondaire bac polymère M318	Renouvellement complet du matériel							1 690						
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Agitateur cuve hydrolyse M120	Renouvellement complet du				3 360									

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP		matériel													
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Agitateur matière de vidange M147	Renouvellement complet du matériel			4 400										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Agitateur tertiaire bac polymère	Renouvellement complet du matériel									1 690				
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Agitateur bassin tampon M156	Renouvellement complet du matériel		7 400											
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Agitateur zone de contact file n°1 M203	Renouvellement complet du matériel					2 790								
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Agitateur n°2 bassin anaérobie file n°2 M208	Renouvellement complet du matériel					2 790								2024
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Diffuseurs rampe n°1 file n°1 (46)	Renouvellement complet du matériel									2 580				
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Diffuseurs rampe n°1 file n°2 (44)	Renouvellement complet du matériel								2 580					2022
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Diffuseurs rampe n°2 file n°2 (44)	Renouvellement complet du matériel								2 580					2022
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Diffuseurs rampe n°3 file n°2 (44)	Renouvellement complet du matériel								2 580					2022
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Diffuseurs rampe n°4 file n°2 (44)	Renouvellement complet du matériel								2 580					2022
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Diffuseurs rampe n°5 file n°2 (44)	Renouvellement complet du matériel								2 580					2022

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Diffuseurs rampe n°6 file n°2 (44)	Renouvellement complet du matériel								2 580					2022
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Diffuseurs rampe n°2 file n°1 (46)	Renouvellement complet du matériel										2 580			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Diffuseurs rampe n°3 file n°1 (46)	Renouvellement complet du matériel										2 580			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Diffuseurs rampe n°4 file n°1 (46)	Renouvellement complet du matériel										2 580			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Diffuseurs rampe n°5 file n°1 (46)	Renouvellement complet du matériel										2 580			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Diffuseurs rampe n°6 file n°1 (46)	Renouvellement complet du matériel										2 580			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe doseuse de sel de fer (secours) M231	Renouvellement complet du matériel			800										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe doseuse de sel de fer M230	Renouvellement complet du matériel			800										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe doseuse de sel de fer M232	Renouvellement complet du matériel			800										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe doseuse de soude M136	Renouvellement complet du matériel			910										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe doseuse d'ammoniaque M135	Renouvellement complet du matériel			910										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Pompe doseuse de soude M403A	Renouvellement complet du matériel										800			

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP															
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe doseuse de soude M403B	Renouvellement complet du matériel										800			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe doseuse de javel M404A	Renouvellement complet du matériel										800			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe doseuse de javel M404B	Renouvellement complet du matériel										800			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Préparation polymères	Renouvellement complet du matériel	8 650												
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Compresseur air Lipoflux (surpresseur 1) M128	Renouvellement complet du matériel		2 350											
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Compresseur air Lipoflux (surpresseur 2) M127	Renouvellement complet du matériel			1 840										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Ballon anti-bélier	Renouvellement complet du matériel		750											
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Barres de guidage pompe d'extraction des boues file n°1 M161	Renouvellement complet du matériel			520										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Barres de guidage pompe d'extraction des boues file n°2 M162	Renouvellement complet du matériel			520										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Barres de guidage pompe d'extraction des boues (secours)	Renouvellement complet du matériel			520										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Rideau local produits traitement	Renouvellement complet du matériel						4 890							

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Turbidimètre sortie station C015 - A261	Renouvellement complet du matériel			1 900										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Oxymètre lipoflux - C005 - A122	Renouvellement complet du matériel			1 410										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Oxymètre Aération n°2	Renouvellement complet du matériel						1 410							
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Oxymètre Aération n°1	Renouvellement complet du matériel						1 410							
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Turbidimètre boues liquides	Renouvellement complet du matériel										1 940			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Sonde pH Lipoflux	Renouvellement complet du matériel							590						
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Niveau préparation polymère	Renouvellement complet du matériel			950										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Niveau cuve hydrolyse N009 . L121	Renouvellement complet du matériel			810										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Niveau fosse de curage N008 . L149	Renouvellement complet du matériel			810										<b>2023</b>
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Niveau amont dégrilleur N006 . F106	Renouvellement complet du matériel			810										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Niveau bâches boues N005 . L316	Renouvellement complet du matériel			810										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Niveau cuve sel de fer N004 . L233	Renouvellement complet du matériel						810							

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP															
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Niveau bassin tampon N003 . L159	Renouvellement complet du matériel			810										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Niveau fosse consigne	Renouvellement complet du matériel			810										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Niveau aval dégrilleur N001	Renouvellement complet du matériel			810										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre refoulement polymère centrifugeuse n°1 Q016 . F30	Renouvellement complet du matériel			1 460										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre retour centrats	Renouvellement complet du matériel			2 020										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre toutes eaux Q014 . F167	Renouvellement complet du matériel			1 500										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre arrivée boues Q013 . F307	Renouvellement complet du matériel			1 500										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre recirculation n°2 Q012 . F257	Renouvellement complet du matériel			2 190										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre recirculation n°1 Q011 . F256	Renouvellement complet du matériel			2 190										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre bassin tampon Q010 - F160	Renouvellement complet du matériel			2 190										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre dépotage graisses Lipoflux Q008	Renouvellement complet du matériel			1 500										

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre by-pass Q003 - F103	Renouvellement complet du matériel			720										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre entrée aération n°2 Q002 . F202	Renouvellement complet du matériel			720										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre entrée aération n°1 Q001 . F201	Renouvellement complet du matériel			720										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre matières vidanges Q009 . F151	Renouvellement complet du matériel			1 460										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre entrée station poste Bignon Q007 . F101	Renouvellement complet du matériel											1 500		<b>2023</b>
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre entrée station poste Gymnase Q006 - F102	Renouvellement complet du matériel											1 500		<b>2023</b>
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre refoulement polymère centrifugeuse n°2	Renouvellement complet du matériel										790			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre boues liquides amont pompes centrifugeuses	Renouvellement complet du matériel										970			<b>2023</b>
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre refoulement air oxydation n°2 F227	Renouvellement complet du matériel			2 190										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Débitmètre refoulement air oxydation n°1 F226	Renouvellement complet du matériel			2 190										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur pHmètre arrivée canal de dégrillage C010.A110	Renouvellement complet du matériel		1 150											
SAINT-PIERRE-LES-	Afficheur oxymètre	Renouvellement complet du						950							

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
NEMOURS STEP	Aération file n°1	matériel													
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur oxymètre Aération file n°2	Renouvellement complet du matériel						950							
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur sonde pH Lipoflux	Renouvellement complet du matériel							1 150						
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur oxymètre Lipoflux C005.A122	Renouvellement complet du matériel			1 150										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur turbidimètre sortie station C015.A261	Renouvellement complet du matériel			1 150										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur débitmètre US entrée aération n°1 Q001.F201	Renouvellement complet du matériel			650										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur débitmètre US entrée aération n°2 Q002.F202	Renouvellement complet du matériel			650										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur débitmètre US by-pass Q003.F103	Renouvellement complet du matériel			650										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur débitmètre US sortie station n°1 Q004.F258	Renouvellement complet du matériel			650										2024
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur débitmètre US sortie station n°2 Q005.F259	Renouvellement complet du matériel			650										2024
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur sonde de niveau amont dégrilleur N006.F106	Renouvellement complet du matériel			650										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur sonde de niveau aval dégrilleur N001	Renouvellement complet du matériel			650										

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur sonde de niveau bassin tampon N003.L159	Renouvellement complet du matériel			650										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur sonde de niveau cuve Hydrolyse N009.L121	Renouvellement complet du matériel			650										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur sonde de niveau bâches à boues N005.L316	Renouvellement complet du matériel			650										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur sonde de niveau fosse de curage N008.L149	Renouvellement complet du matériel			650										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur sonde de niveau fosse de consigne	Renouvellement complet du matériel			650										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur sonde de niveau cuve sel de fer N004.L233	Renouvellement complet du matériel			650										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Ventilation local ELECTRIQUE	Renouvellement complet du matériel				750									
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Automate dépotage	Renouvellement complet du matériel					18 105								
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Balance STEP Nemours	Renouvellement complet du matériel			1 110										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Armoire de commande dépotage	Renouvellement complet du matériel					36 185								
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Cellules arrivée Vercors M6	Renouvellement complet du matériel								17 000					
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Cellules protection MG Vercors	Renouvellement complet du matériel								20 000					

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP															
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe de recirculation tour n°2 M402	Renouvellement complet du matériel												4 150	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe transfert graisses (reprise liqueur) M126	Renouvellement complet du matériel								1 200					
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe alimentation réactif bac polymère M314	Renouvellement complet du matériel									800				
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe alimentation réactif bac polymère M315	Renouvellement complet du matériel									800				
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Vis matières vidange M141	Remplacement de composant ou grosse réparation					940								
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Vis matières vidange M141	Remplacement de composant ou grosse réparation					1 740								
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Vis matières vidange M141	Remplacement de composant ou grosse réparation					2 180								
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Vis matières vidange M141	Remplacement de composant ou grosse réparation					2 390								
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	POMPE EXTRACTION BOUES secours	Renouvellement complet du matériel			1 140										
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe extraction boues file 1 M161	Renouvellement complet du matériel			1 140										2023
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe eaux industrielles n°1 M265a	Renouvellement complet du matériel												2 010	2022

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe recirculation n°1 file 1 M248	Renouvellement complet du matériel											1 900		
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe transfert graisses (reprise graisses) M124	Renouvellement complet du matériel							1 930						
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe de recirculation n°3 file 2 M254	Renouvellement complet du matériel											1 900		
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe de recirculation n°3 file 1 M250	Renouvellement complet du matériel											1 900		
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	BROYEUR PRE TRAITEMENT DESSABLAGE M123	Renouvellement complet du matériel									4 940				
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Dégrilleur motorisé entrée station	Remplacement de composant ou grosse réparation										3 010			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Racleur dégraisseur n°1 M114	Renouvellement complet du matériel					1 880								<b>2022</b>
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pont clarificateur file 1 M245	Remplacement de composant ou grosse réparation					1 600								<b>2024</b>
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pont clarificateur file 1 M245	Remplacement de composant ou grosse réparation					3 780								<b>2022</b>
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Vis évacuation refus dégrillage	Remplacement de composant ou grosse réparation												4 110	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Vis évacuation refus dégrillage	Remplacement de composant ou grosse réparation												2 990	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS	Vis évacuation refus dégrillage	Remplacement de composant ou grosse												3 730	

Programme prévisionnel actualisé du Compte au : 31/12/2024		Type de Renouvellement	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Année de Réalisation
STEP		réparation													
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Vis évacuation refus dégrillage	Remplacement de composant ou grosse réparation											1 620		
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Centrale 3 points - H2S CH4	Renouvellement complet du matériel	2 250												
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Capteur 2 H2S	Renouvellement complet du matériel	940												
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Capteur 2 H2S	Renouvellement complet du matériel						940							
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Capteur 2 H2S	Renouvellement complet du matériel										940			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Capteur 1 H2S	Renouvellement complet du matériel										940			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Capteur 1 H2S	Renouvellement complet du matériel	940												
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Capteur 1 H2S	Renouvellement complet du matériel						940							
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Capteur 3 CH4	Renouvellement complet du matériel	980												
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Capteur 3 CH4	Renouvellement complet du matériel										980			
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Capteur 3 CH4	Renouvellement complet du matériel						980							

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2024	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
BAGNEAUX-SUR-LOING PR du Pyrex	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	04/01/2024	
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Fromonceau Boulanger	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	21/08/2024	
BAGNEAUX-SUR-LOING PR Place de la Mairie PTT	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	17/05/2024	
NEMOURS PR DIP Samson	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	13/08/2024	
NEMOURS PR DIP Samson	Pompe de relevage DIP N°1	Remplacement de composants ou rénovation	18/09/2024	
NEMOURS PR Heronnerie	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	09/01/2024	
NEMOURS PR Gymnase	Télésurveillance	Remplacement de composants ou rénovation	12/11/2024	
NEMOURS PR Gymnase	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2024	
NEMOURS PR Gymnase	Clapet pompe n°3	Renouvellement complet du matériel	06/08/2024	
NEMOURS PR Moulin à Tan	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	23/08/2024	
NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	17/07/2024	
NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	Débitmètre refoulement n°1	Renouvellement complet du matériel	04/01/2024	
NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	Débitmètre refoulement n°2	Renouvellement complet du matériel	04/01/2024	
NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	Afficheur débitmètre refoulement n°1	Renouvellement complet du matériel	14/04/2024	
NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	Afficheur débitmètre refoulement n°2	Renouvellement complet du matériel	14/04/2024	
NEMOURS PR DIP Quai de Fromonville	Vanne amont	Renouvellement complet du matériel	14/03/2024	
NEMOURS PR Thiers Champs de Mars	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	04/01/2024	
NEMOURS PR Thiers Champs de Mars	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel	21/08/2024	
NEMOURS PR Avenue de Lyon	Clapet pompe de relevage n°1	Renouvellement complet du matériel	17/01/2024	
NEMOURS PR Avenue de Lyon	Clapet pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel	17/01/2024	
POLIGNY STEP	Sonde REDOX	Renouvellement complet du matériel	21/10/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue de Foljuif	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel	21/08/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier	Sonde de niveau	Renouvellement complet du matériel	04/01/2024	

Renouvellement Réalisé en Compte année : 2024	Libellé Matériel	Type Renouvellement	Date réalisation	Montant
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Fleuret Charpentier	Pompe de relevage N°2	Renouvellement complet du matériel	11/04/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR DDE	Pompe de relevage n°2	Renouvellement complet du matériel	21/08/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS PR Rue du chemin Noir	Pompe de relevage N°1	Renouvellement complet du matériel	23/08/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Agitateur n°1 bassin anaérobie file n°1 M205	Renouvellement complet du matériel	04/01/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Agitateur n°2 bassin anaérobie file n°2 M208	Renouvellement complet du matériel	10/09/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Agitateur n°1 bassin aération file n°2 M211	Renouvellement complet du matériel	04/01/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Agitateur n°2 bassin aération file n°2 M212	Renouvellement complet du matériel	04/01/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Porte local benne déchets	Renouvellement complet du matériel	03/05/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur débitmètre US sortie station n°1 Q004.F258	Renouvellement complet du matériel	14/04/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Afficheur débitmètre US sortie station n°2 Q005.F259	Renouvellement complet du matériel	11/07/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe à écume 2 M240	Renouvellement complet du matériel	03/04/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pompe à écume file 1 M238	Renouvellement complet du matériel	15/08/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Pont clarificateur file 1 M245	Remplacement de composants ou rénovation	29/10/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Vis convoyeuse boues déshydratation M313	Remplacement de composants ou rénovation	20/02/2024	
SAINT-PIERRE-LES-NEMOURS STEP	Vis d'extraction tambour d'égouttage	Remplacement de composants ou rénovation	28/03/2024	
		Remplacement de composants ou rénovation	05/07/2024	
<b>Total</b>				<b>82 111</b>



	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	2025	2026	2027	2028	Total (€)
<b>Programmé (€)</b>	125 355	125 355	125 355	125 355	117 668	165 355	165 355	173 452	173 452	173 452	173 452	173 452	1 932 745
<b>Non programmé (€)</b>	17 000	17 000	17 000	17 000	47 687								
<b>Total Dotations (€)</b>	142 355	142 355	142 355	142 355	165 355	165 355	165 355	173 452	173 452	173 452	173 452	173 452	1 932 745

Coefficients en Programme au : 31/12/2024	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
<b>Coefficient de la dotation</b>	1	1,01000	1,03200	1,05550	1,06920	1,11710	1,18760	1,26900
<b>Coefficient de report de solde</b>	1	1,01000	1,02178	1,02277	1,01298	1,04480	1,06311	1,06854

Bilan financier en Programme au : 31/12/2023	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024	Total (€)	
<b>Dotation actualisée (€)</b>	142 355	143 779	146 910	150 256	176 798	184 718	196 376	<b>220 111</b>	<b>1 361 303</b>	
<b>Report de solde actualisé (€)</b>	0	-68029	-288025	-630509	-692737	-670612	-665174	<b>-555342</b>		
Non Programmé au contrat	PARTIEL	30 437	21 514	11 643	15 422	34 069	56 031	15 088	<b>7 831</b>	<b>192 035</b>
	TOTAL	19 398	52 186	50 089	54 254	32 316	39 949	16 330	<b>52 010</b>	<b>316 532</b>
Programmé au contrat	PARTIEL	7 945	18 005	9 916	0	790	4 223	0	<b>2 030</b>	<b>42 909</b>
	TOTAL	151 930	265 930	403 708	133 932	58 742	39 590	19 504	<b>20 240</b>	<b>1 093 576</b>
<b>Total renouvellement (€)</b>	<b>209 710</b>	<b>357 635</b>	<b>475 356</b>	<b>203 608</b>	<b>125 917</b>	<b>139 793</b>	<b>50 922</b>	<b>82 111</b>	<b>1 645 052</b>	
<b>Solde (€)</b>	<b>-67 355</b>	<b>-281 885</b>	<b>-616 471</b>	<b>-683 861</b>	<b>-641 856</b>	<b>-625 687</b>	<b>-519 720</b>	<b>-417 342</b>		

Les Opérations de renouvellement dans le Cadre du fonds de travaux : Un **Fonds Contractuel de Renouvellement** consiste à prélever tous les ans sur les produits du service un certain montant défini contractuellement et de le consacrer à des dépenses de travaux réseau

La dotation se compose d'une dotation dite « option 1 » régressive chaque année + une dotation renouvellement « article 56 » de 18 000€ au tarif de base.

Collectivité	Détail	2017	2018	2019	2020	2021	2022	2023	2024
SIAEP Nemours St Pierre	Dotation annuelle	136 274	135 801	135 330	134 861	134 393	133 928	133 464	133 002
SIAEP Nemours St Pierre	Coefficient actu	1	1,0056	1,0288	1,0417	1,0377	1,1611	1,2394	1,279
SIAEP Nemours St Pierre	Dotation actualisée	136 274	136 561	139 228	140 485	139 460	155 504	165 415	170 110
SIAEP Nemours St Pierre	Solde au 1/1/N	0	75 359	204 173	317 309	376 313	275 084	401 306	396 165
SIAEP Nemours St Pierre	Montant disponible	136 274	211 921	343 400	457 794	515 773	430 588	566 721	566 274
SIAEP Nemours St Pierre	Montant dépensé	61 335	12 352	30 021	80 030	269 924	54 634	182 823	71 416
SIAEP Nemours St Pierre	Solde au 31/12/N	74 939	199 568	313 380	377 764	245 848	375 953	383 899	<b>494 858</b>

Collectivité	Année travaux	Localisation	Désignation	Montant Px de vente € HT
SIAEP Nemours St Pierre	2024	Rue des Prés - Saint Pierre les Nemours	Renouvellement et Remise à niveaux des tampons EU	3 435,06
SIAEP Nemours St Pierre	2024	Impasse des Sources - St Pierre les Nemours	Renouvellement tronçon 8ml EU Impasse des Sources	<b>4 202,47</b>
SIAEP Nemours St Pierre	2024	Arceaux protection Débitmètre FOLJUIF	Pose d'arceaux	340,40
SIAEP Nemours St Pierre	2024	PR Foljuif	Renouvellement et sécurisation des trappes	11 437,45
SIAEP Nemours St Pierre	2024	Chemin de la Messe	Intervention sur Tampon Assainissement	898,14
SIAEP Nemours St Pierre	2024	Rue du Gatinais BAGNEAUX SUR LOING	Pose de 2 manchettes	5 304,10
SIAEP Nemours St Pierre	2024	Rue du Bois CHAINTREAUVILLE	Fraisage 4 branchements + Pose 3 manchettes	8 482,10
SIAEP Nemours St Pierre	2024	Impasse Bouton d'or ST PIERRE LES NEMOURS	Pose de 2 manchettes	6 389,75
SIAEP Nemours St Pierre	2024	Diverses rues NEMOURS (Miger,Clémenceau,...)	Travaux de réhabilitation	30 926,60
			<b>TOTAL</b>	<b>71 416</b>



© Caroline Ares



## ANNEXES



# saur

# mission water



## 10 PRESENTATION DE L'ENTREPRISE

*Préserver la ressource la plus précieuse de notre planète*

## UNE NOUVELLE AMBITION POUR L'EAU DECLINEE AU PLUS PRES DES TERRITOIRES

Acteur depuis près d'un siècle de la protection de l'eau et de l'environnement, le groupe Saur agit aux côtés des territoires et délivre au quotidien des services essentiels pour et en lien avec ses clients collectivités, entreprises et citoyens.

Forte d'un nouveau projet d'entreprise durable et d'un nouveau positionnement, Saur confirme son engagement pour répondre au mieux aux besoins des territoires et aux défis de la transition écologique et hydrique.

Cette ambition est portée par notre raison d'être :

*« Militer pour que tous les acteurs accordent à l'eau la valeur qu'elle mérite,*

*Gérer l'eau de façon responsable, en qualité et en quantité suffisantes,*

*Agir et convaincre pour économiser l'eau,*

*Inventer de nouveaux modèles pour préserver la ressource la plus précieuse de notre planète ».*

Pour en savoir plus, consulter le rapport intégré de Saur, disponible sur le site saur.com.

### *SAUR ET VOUS, ALLIER QUALITE DE SERVICE, PROXIMITE ET PERFORMANCE DE VOTRE CONTRAT*

Pour répondre au mieux à vos besoins et pour atteindre ses objectifs de protection de la ressource, Saur a adopté un maillage permettant de déployer sur chacun des territoires les moyens opérationnels et techniques adéquats. Au sein de sa division Eau France, Saur et ses filiales Cise TP et Stereau concentrent également toutes les expertises nécessaires à l'amélioration de la performance de votre contrat et au développement de votre patrimoine réseau et usine.

Pour opérer au quotidien vos services d'eau et d'assainissement et vous garantir réactivité et efficacité, Saur assure une couverture nationale grâce à 10 Directions Régionales, 21 Directions d'Exploitation en charge de l'exécution de votre contrat et 16 Centres de Pilotage Opérationnel (CPO) qui centralisent la supervision et le pilotage en temps réel de votre exploitation.

### **LE CPO, animateur d'excellence opérationnelle**

Le Centre de Pilotage Opérationnel est une véritable « tour de contrôle » qui rassemble des experts, techniciens et spécialistes dans des domaines aussi variés que les processus de traitement, l'hydraulique, la maintenance, la cartographie. Il intègre, traite, analyse et valorise en

continu des données issues d'une multitude de capteurs innovants et Hi-Tech qui suivent votre patrimoine 24h/24. Des experts métiers permettent de garantir une gestion optimale de vos installations et mettent leurs compétences à votre service en intégrant les enjeux spécifiques à votre territoire.

Des spécialistes traitent, analysent et véhiculent en temps réel des milliers de données, directement issues du terrain, en vue d'en assurer la traçabilité et l'analyse pour vous accompagner au mieux dans la maîtrise de la politique de l'eau de votre territoire.

Le CPO, garant d'une liaison permanente entre experts, ordonnanceurs et équipes de terrain, permet de suivre en temps réel et d'analyser les éléments du réseau grâce aux remontées d'information des différents capteurs.

Le CPO met à votre disposition le meilleur de la technologie en vous faisant bénéficier des dernières avancées en matière de R&D et d'innovation.

Cette organisation nous permet de proposer un service adapté aux besoins spécifiques de chaque collectivité pour répondre aux exigences des territoires en offrant à tous l'excellence d'une même qualité de service à un prix maîtrisé.

### **PURE INNOVATION : NOS SOLUTIONS AU SERVICE DE L'EAU**

Les exigences de l'arrêté du 21 juillet 2015 et l'arrêté modificatif du 31 juillet 2020 entrent en vigueur progressivement. SAUR prépare déjà la prochaine échéance : l'extension de la mise en place du diagnostic permanent aux systèmes  $\geq 2000$  eqH avant le 31/12/2024.

SAUR dispose d'outils de fond (SIG, GMAO et supervision) afin de vous garantir un diagnostic permanent complet accompagné d'indicateurs de performance pertinents, et de vous assurer un programme d'exploitation optimal, travaillant dans une boucle d'amélioration continue.

Nous continuons à vous accompagner dans vos enjeux d'aujourd'hui : **protection du milieu naturel, surveillance des installations, sécurisation du fonctionnement et pérennisation du patrimoine**, ainsi que de vous conseiller sur les enjeux de demain, notamment la **transition énergétique**.

Grâce à son organisation et ses nouveaux outils, SAUR améliore durablement sa performance opérationnelle pour préserver votre milieu naturel.

### **Assurer la conformité réglementaire**

L'autosurveillance mise en place sur nos systèmes d'assainissement (collecte et traitement) permet un suivi régulier des performances des installations, en détectant toute dérive.

L'évaluation de la conformité réglementaire est faite au fil de l'eau, avec un reporting adapté.

## Protéger le milieu naturel

**GALATE**, outil SAUR par excellence, permet l'analyse multicritères de sensibilité des postes de pompage. Intégré dans notre stratégie d'exploitation et dans nos outils de diagnostic permanent, il vous permet en plus de minimiser le risque et l'impact d'éventuels déversements vers les milieux d'usage sensible

## Sécuriser le fonctionnement des installations

L'arrêté du 21/07/2015 et l'arrêté modificatif du 31/07/2020 renforce les exigences de sécurisation des installations, notamment en élargissant le périmètre de réalisation d'analyses de risques de défaillance aux bassins et postes : SAUR vous accompagne en proposant des analyses de risques, assorties de plans d'actions permettant ainsi d'améliorer la fiabilité et la sécurité de vos installations et d'enrichir le diagnostic permanent avec ces informations.

## Transition énergétique

*Le management de l'énergie est depuis plusieurs années une priorité chez SAUR. Nos processus et méthodes sont régulièrement audités par l'AFNOR dans le cadre de la certification ISO 50 001 qui récompense la mise en place d'une démarche d'amélioration continue sur le management de l'énergie. En 2023, la certification a de nouveau été reconduite.*

*La récente crise énergétique et les difficultés d'approvisionnement électrique lors de l'hiver ont montré la dépendance de nos activités à l'électricité. Afin de développer un modèle de plus en plus résilient, SAUR a travaillé étroitement avec les gestionnaires de réseau d'électricité afin d'anticiper les risques liés aux possibles coupures de délestages lors des pointes hivernales. Un processus de prévention automatisé a été mis en place afin de maîtriser tout risque de rupture sur la production et l'alimentation en eau potable.*

*SAUR s'est engagé fortement afin de réduire son intensité carbone liée à ses activités. C'est pourquoi en 2023, 100% de l'électricité consommé sur vos sites est issu d'électricité verte d'origine renouvelable. Méthodologie auditée et validée SELON LE GHG PROTOCOL.*

## LA RESPONSABILITE SOCIÉTALE DE L'ENTREPRISE

UNE ENTREPRISE EXEMPLAIRE POUR L'ENVIRONNEMENT

Acteur de l'environnement, nous souhaitons promouvoir une gestion exemplaire de nos sites et de nos services pour minimiser les impacts que nos métiers pourraient avoir sur le climat, la Biodiversité ou les ressources naturelles.



Engagée de manière structurante dans ses processus, notre entreprise Saur est certifiée ISO 14 001 (management de l'environnement) et ISO 50 001 (management de l'énergie) au niveau national et les met en œuvre pour répondre à cet enjeu de préservation de votre territoire.

## Accompagner la transition carbone sur votre territoire

En tant qu'acteur engagé dans la lutte contre le dérèglement climatique, le groupe Saur a à cœur de soutenir la transition énergétique des territoires qu'il dessert, et d'accompagner le développement d'une économie bas-carbone à travers l'ensemble de ses activités.

Nos ambitions carbone sont fortes, et nous les mettons au service de vos objectifs climat. Saur a en effet pour objectif de réduire ses émissions directes (scope 1) et indirectes liées à la consommation d'électricité (scope 2) de 42% d'ici 2030 comparé à 2021. Cette trajectoire de réduction des émissions de Gaz à Effet de Serre du Groupe a été validée par SBTi (Science Based Target Initiative) en 2023.

Pour vous accompagner vers cette transition énergétique, les principales mesures mises en œuvre sont les suivantes :

- Une consommation d'énergie décarbonée : **la fourniture de l'électricité** de nos contrats d'exploitation est couverte **intégralement par une production d'énergie renouvelable**. Des certificats de garantie d'origine, délivrés aux producteurs d'énergie verte par l'AIB (Association of Issuing Bodies), permettent de soutenir la filière de production d'énergie renouvelable.
- Un engagement de Saur en faveur de la **sobriété**, avec les optimisations énergétiques : norme ISO 50 001, gestion du pilotage de la performance énergétique via optim+, etc.



## Des achats durables

Soucieux de consolider une démarche partenariale durable et de qualité, nous avons établi une gouvernance engagée de notre service Achats, portée par la **Politique Achats Responsables de Saur France et la Charte Relations Fournisseurs**, reflétant la réciprocité de notre engagement auprès de nos partenaires.

Feuille de Route qui guide l'ensemble de la filière Achat de Saur, cette politique (accessible publiquement sur le site web de Saur) porte plusieurs engagements, dont :

- Engagement 5 : Recourir en priorité aux achats de proximité et favoriser les acteurs de l'Economie Sociale et Solidaire



- Engagement 4 : 100% des cahiers des charges nationaux intègrent des critères de développement durable

## DES ENJEUX SOCIÉTAUX

Conscient que le service de l'eau et de l'assainissement est par essence nécessairement local, nous avons à cœur de rester implanté au plus proche des territoires dans lesquels nous opérons.

### Contribuer à l'insertion et l'emploi local

L'accès au monde du travail pour les jeunes et les seniors, et plus globalement pour toutes les populations éloignées de l'emploi, est une préoccupation majeure. En tant qu'**acteur économique**, nous souhaitons jouer, à vos côtés, un rôle clé dans la sensibilisation, la formation et l'insertion professionnelle des habitants de votre territoire.

Depuis 2021, Saur a **supprimé la période d'essai pour ses recrutements en CDI**. Cette action facilite notamment l'accès au logement et à l'emprunt pour les nouveaux embauchés.

Saur accompagne l'**insertion professionnelle** du public le plus éloigné de l'emploi (jeunes, seniors, personnes en situation de chômage longue durée, personnes en situation de handicap ...), en privilégiant des partenariats avec des acteurs locaux, ancrés sur votre territoire.

Nous menons les actions suivantes :

- Recourir à de la sous-traitance auprès d'ESAT (Etablissement et Service d'Aide par le Travail), notamment pour la gestion des espaces verts.
- Recruter prioritairement une main d'œuvre locale en transmettant à France Travail, CAP Emploi et la Mission Locale toutes nos offres d'emploi du périmètre contractuel.

Participer à des événements Emploi sous forme de forum ou d'ateliers.

### Accompagner les clients les plus fragiles

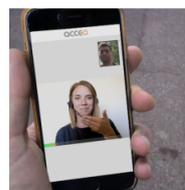
Conscients que les situations de vie peuvent affecter ponctuellement les capacités de nos abonnés à payer leurs factures, différentes modalités de paiement sont mises à leur disposition. Nos conseillers clientèle examinent chaque situation et proposent différentes options pour faciliter le paiement de leur service :

- La possibilité de régler les factures selon un plan de paiement personnalisé,
- Le prélèvement mensuel pour permettre aux clients en difficulté de mieux répartir et anticiper le poids de la facture au cours de l'année

Concernant les abonnés en situation de précarité hydrique, Saur propose de les accompagner via différents systèmes de médiation, de sensibilisation à la réduction des consommations d'eau et de leurs factures, ainsi que l'appui via des aides financières palliatives.

En complément, Saur est signataire au sein de chaque Département d'une Convention pour préciser son concours financier au **Fonds de Solidarité pour le**

**Logement.** L'aide FSL, attribuée en commission, est appliquée directement sur la facture d'eau par nos services sous forme d'abandon de créances.



La surdité en France représente 6,6 millions de personnes. **Afin d'assurer sa mission de service public aux personnes sourdes ou malentendantes**, Saur a conclu un partenariat avec

ACCEO. Ces clients peuvent échanger instantanément avec nos chargés clientèle via l'application Aceco qui transcrit la parole en texte ou la traduit en langue des signes française.

### Saur Solidarité

Les valeurs de Saur et l'engagement de nos collaborateurs nous font mener des actions solidaires, au-delà de nos activités courantes, notamment grâce à **notre fonds de dotation Saur Solidarités**.



Saur encourage ses collaborateurs à s'impliquer pour l'intérêt général en conditionnant l'attribution des financements à leur portage et implication dans le projet. Les projets éligibles doivent favoriser l'accès à l'eau et à l'assainissement, soutenir l'insertion professionnelle des personnes en difficultés ou aider les personnes en situation de handicap. Ces projets, nécessairement proposés par les collaborateurs de Saur et portés par des associations, fondations ou ONG, sont ensuite évalués par un Comité, selon leurs impacts et faisabilité.

### Ethique et conformité

Nous sommes également engagés à être **exemplaire d'un point de vue éthique**. Saur est le 1<sup>er</sup> acteur de l'eau à avoir été certifié ISO 37001 par un organisme indépendant dès 2019.



Cette certification internationale qui atteste de la robustesse de notre dispositif a été maintenue en 2024, suite à un audit de surveillance.

Un programme dédié de formation et de sensibilisation des collaborateurs à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence s'articule ainsi autour de deux piliers :

- les nouveaux embauchés, dès leurs arrivées au sein du Groupe, doivent suivre une formation en ligne afin de les sensibiliser à la lutte contre la corruption et le trafic d'influence. Elle permet également de porter à leur connaissance les standards éthiques du groupe.

- les fonctions les plus exposées au risque de corruption et de trafic d'influence qui ont identifiées dans le cadre de la cartographie des risques font l'objet d'une formation renforcée.

Dans un souci de réactivité et de transparence, Saur dispose d'un **dispositif de signalement** conforme à la loi n°2016-1691 dite « Sapin II », modifiée par la loi n°2022-401 dite « Wasserman ». Il permet aux collaborateurs et parties prenantes externes de signaler en toute confidentialité, toute situation ou comportement qui serait contraire à notre code de conduite ou à une obligation légale et réglementaire.

## Neutralité du service Public

Comme le prévoit le règlement intérieur de Saur et conformément aux dispositions de la loi 2021-1109 du 24 août 2021, en sa qualité de délégataire de service public, Saur assure l'égalité des usagers devant le service public et veille au **respect des principes de laïcité et de neutralité du service public**.

A cette fin, Saur veille à ce que ses salariés, lorsqu'ils participent à l'exécution du service public, s'abstiennent notamment de manifester leurs opinions politiques ou religieuses et traitent de manière égale toutes les personnes et respectent leur liberté de conscience et leur dignité.

Outre l'application des sanctions qui s'imposent, tout manquement à ces règles est susceptible de faire l'objet d'une information à l'autorité organisatrice du service.

Au cours de l'année 2024, Saur a renforcé son processus de signalement de potentiels manquements à la neutralité du service public, avec une catégorie dédiée au sein du système de signalement du Groupe (voir ci-dessous), et un processus de résolution des faits remontés.

## FAVORISER LE FACTEUR HUMAIN

### Assurer la sécurité de nos collaborateurs

La santé et la sécurité des collaborateurs, de tout intervenant extérieur et des riverains, sont définies au sein du Groupe Saur, comme un absolu, une valeur de l'entreprise. La politique Santé et Sécurité de Saur n'ambitionne qu'un seul objectif : le **zéro accident**.



La culture sécurité de Saur se base sur l'exemplarité et la vigilance partagée autour d'une seule philosophie : « **je prends soin de ma santé et de ma sécurité et de ceux qui m'entourent. Pour cela, en cas de risque, j'identifie, j'alerte et je sécurise.** »

### Acteur de la formation locale

Au-delà du versement de la taxe d'apprentissage aux établissements scolaires situés sur votre territoire, **Saur participe à la formation des plus jeunes**, du collège au BAC+5, en menant diverses actions pour faciliter leur accès au monde professionnel :

- Accueil de stagiaires de classe de 3ème, seconde et des filières professionnelles (Bac Pro, BTS ou Bac+5)
- Participation à différents événements pour représenter les métiers de l'eau
- Des visites des sites (selon les arrêtés de sécurité) auprès des élus, publics scolaires, et grand public.
- des interventions dans les établissements scolaires, pour présenter le cycle de l'eau et les enjeux qui l'entourent.
- Mise à disposition de supports de sensibilisation à destination des scolaires et des usagers.

## Volonté de formation continue

Dans un contexte de mutation de ses métiers et d'évolution digitale, Saur fait évoluer et renouvelle les compétences de ses collaborateurs. L'entreprise a mis en place des outils et processus qui favorisent l'identification des compétences et des potentiels de développement de chacun.

Outre les formations indispensables au maintien des habilitations, Saur déploie un panel plus complet et adapté à la diversité des besoins de chacun. Parmi ses modalités pédagogiques :

- **La plateforme de formation digitale e-learning « My Academy »**, avec des contenus sur-mesure régulièrement actualisés et aisément accessibles, rendant le collaborateur acteur de son parcours de formation
- **La « Saur Water Academy »** : un centre de formation interne dédié aux métiers de l'eau qui propose des formations variées et spécialisées. Il existe déjà 3 centres en présentiel, à Agen, Nîmes, Limoges et St Etienne, et d'autres territoires sont à l'étude.
- Depuis 2022, Saur réalise des « Ciné Saur » auprès des agents opérationnels. Ces ateliers présentiels, ludiques et gamifiés de formation-action au développement durable permettent aux agents et responsables de s'impliquer davantage sur la RSE à l'échelle de leur secteur.

## Sensibiliser les collaborateurs à la RSE

A l'occasion de la semaine du développement durable, une nouvelle mobilisation des collaborateurs sur le thème de la RSE a été réalisée à travers un Challenge « Saur s'active ».

Une application Squadeasy a été installée sur les téléphones professionnels. Cette application a permis aux collaborateurs de monter des équipes et de se défier via des challenges sportifs, des quizz ou photos sur des thématiques telles que la biodiversité, l'impact carbone ou l'économie circulaire.

En 2024, plus de 1 000 participants ont parcouru 182 897



km via les différentes voix de mobilité douce :

## Permettre l'engagement des collaborateurs

Un partenariat stratégique, étendu à l'ensemble du territoire national, entre la Direction Générale et le Service Départemental d'Incendie de Secours (SDIS) a récemment été signé chez Saur visant à encourager l'emploi de ses collaborateurs et à les libérer en tant que Sapeurs-Pompiers Volontaires.



L'objectif principal de cette convention est de **valoriser les sapeurs-pompiers volontaires** en permettant une **meilleure conciliation** entre leurs missions de secours et leurs responsabilités professionnelles.

En favorisant l'engagement des SPV, nous **renforçons la sécurité de nos collectivités** tout en **contribuant au bien-être** général de tous.

Cette initiative **renforce non seulement les effectifs** des sapeurs-pompiers, mais témoigne également de notre volonté de promouvoir la **solidarité** et la **cohésion sociale** à une échelle plus large.

## Assurer l'égalité de traitement au sein de notre entreprise

L'égalité de traitement entre tous nos collaborateurs est une évidence pour l'entreprise. Le Groupe a obtenu en France **une note globale de 99/100 en 2024 pour l'index de l'égalité** professionnelle Femmes-Hommes défini par le ministère du travail, en constant progrès depuis 2020. Saur cherche à promouvoir des politiques de recrutement et de gestion des carrières qui permettent d'augmenter la parité au sein de nos équipes, et de créer un climat d'épanouissement pour l'ensemble de nos collaborateurs et collaboratrices.

Fondé en 2018, le réseau EIEau a pour principal objectif de favoriser la mixité professionnelle. Que ce soit par le recrutement, l'accompagnement des carrières ou encore le changement des mentalités, l'ensemble des ambassadeurs et ambassadrices est persuadé que **la mixité** est un levier de performance, d'attractivité, de créativité et de bien-être.



## LA RECHERCHE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'ENVIRONNEMENT (STEU ≥10 000 EH)

### Rappel réglementaire et contexte :

La démarche RSDE a été initiée en 2002 suite à la Directive Cadre sur l'eau du 23/10/2000 avec pour objectif le retour au bon état des masses d'eau et la réduction ou la suppression des rejets de substances prioritaires.

Après un premier bilan de l'INERIS en 2007, il a été constaté un manque de connaissances sur les émissions de certains micropolluants, ce qui a conduit à une première campagne de recherche et d'analyses à partir de 2012.

L'analyse de l'ensemble des données collectées dans le second bilan de l'INERIS en mars 2016 a conduit à :

- Redéfinir une liste de substances à surveiller,
- Modifier les NQE (Normes de Qualité Environnementale) et les règles de calcul des substances significatives,
- Cibler les molécules à considérer pour enclencher un diagnostic amont afin de rechercher l'origine des substances significatives. (Micropolluants significativement présent).

La note technique relative à la surveillance des micropolluants est parue le 19 août 2016.

Cette note prévoit :

- La surveillance des micropolluants sur l'eau brute (point Sandre A3) et sur l'eau traitée rejetée au milieu naturel (point Sandre A4)
- La réalisation d'une première campagne d'analyses complète en 2018, suivie ensuite de campagnes en 2022, 2028 et 2034 (6 analyses sur l'eau brute + 6 sur l'eau traitée).
- La réalisation d'un diagnostic micropolluants sur le réseau en amont de la station d'épuration si des substances significatives étaient retrouvées dans les effluents.

La réalisation du diagnostic comporte les grandes étapes suivantes :

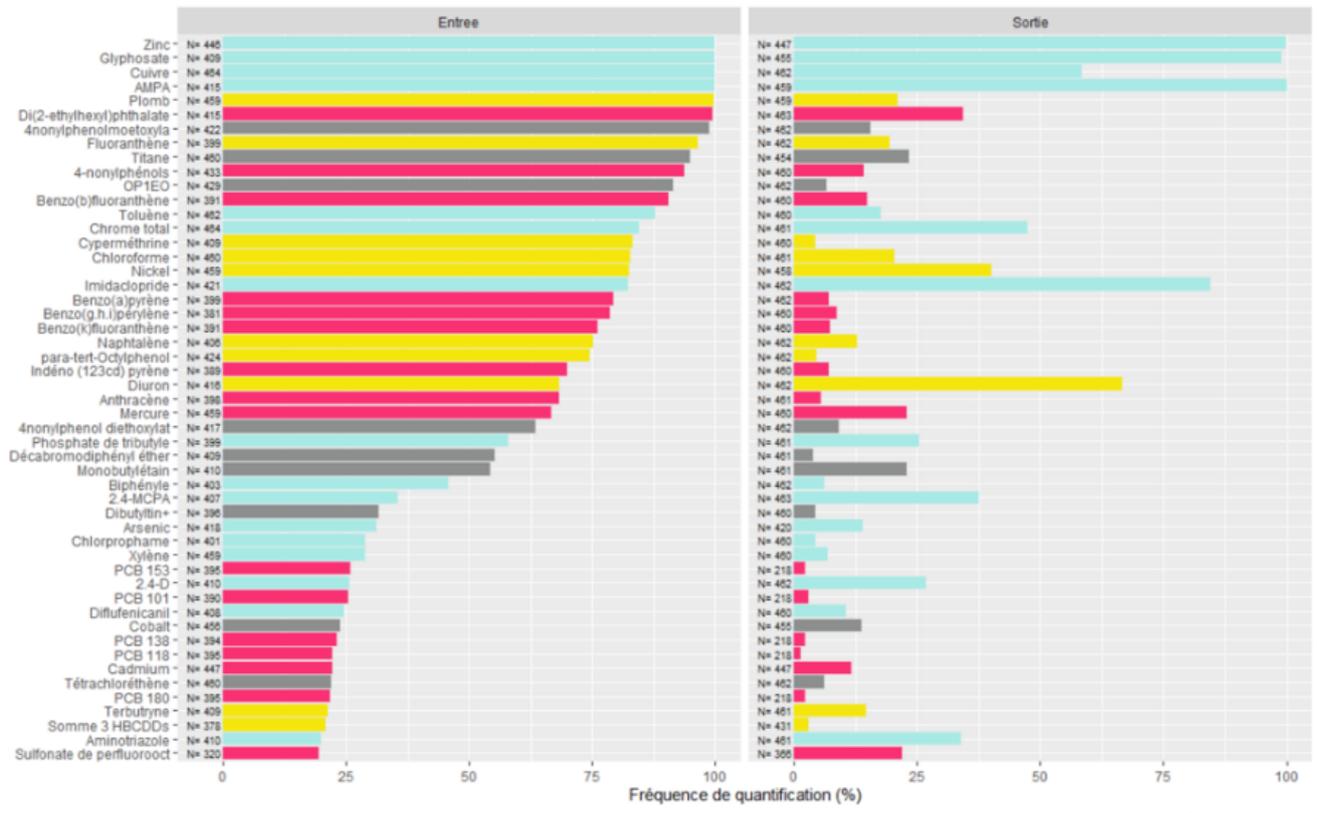
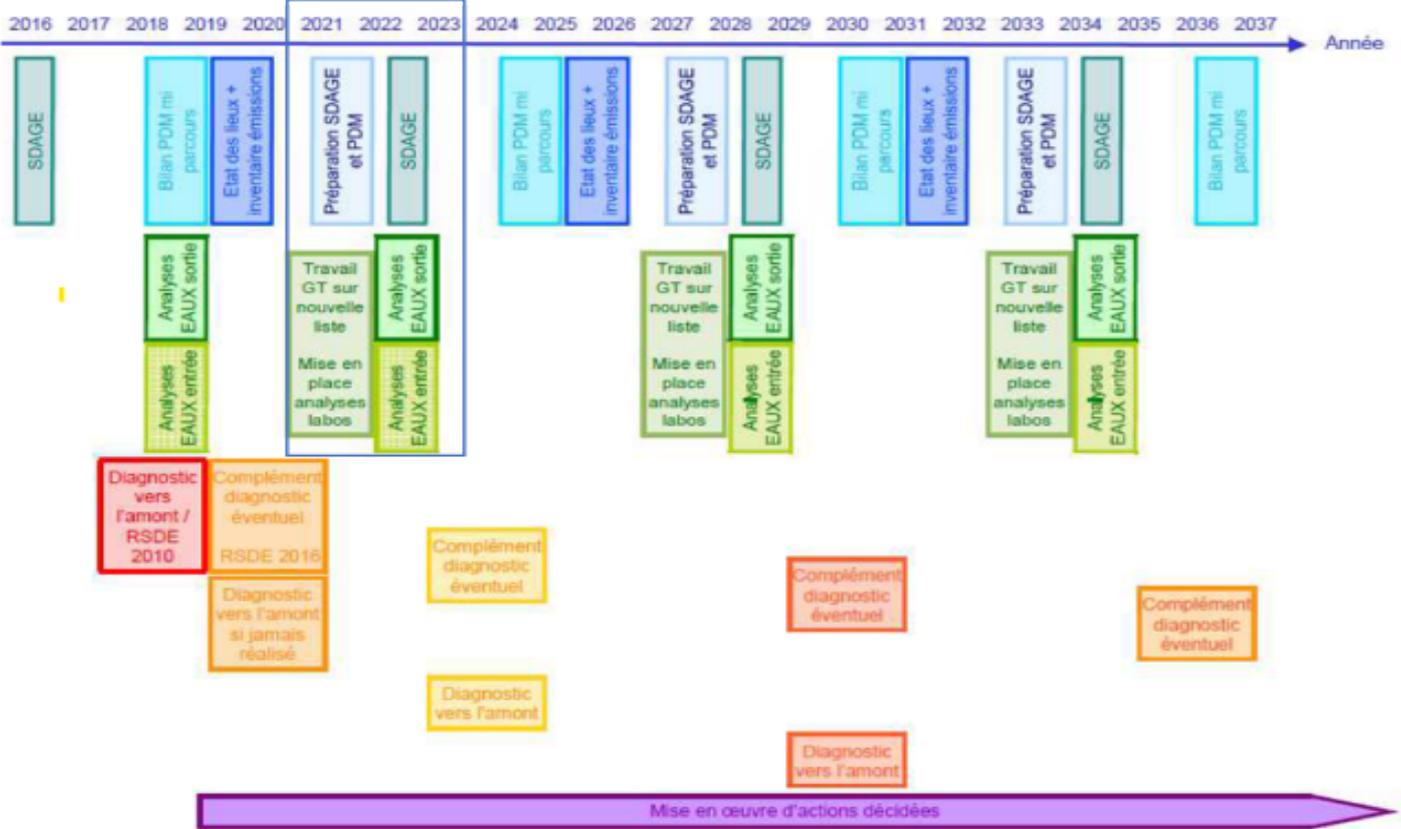
- La réalisation d'une cartographie du réseau de la STEU permettant de sectoriser les contributeurs potentiels de micropolluants, compte-tenu de la bibliographie disponible ;
- L'identification des émissions potentielles par type de contributeur ;
- La réalisation éventuelle d'analyses complémentaires pour affiner l'analyse des contributions par substance et par contributeur ;
- La proposition d'actions visant la réduction des émissions de micropolluants, associées à un calendrier de mise en œuvre et à des indicateurs de réalisation ;
- L'identification des micropolluants pour lesquelles aucune action n'est réalisable compte-tenu soit de l'origine des émissions du micropolluant (ex : levier d'action existant mais uniquement à l'échelle nationale pour les particuliers), soit du coût démesuré de la mesure à mettre en place.

Ce diagnostic est à réaliser dans les 2 ans suivants les campagnes d'analyses de 2018 et 2022.

Une note complémentaire a été publiée en janvier 2022, elle réprecise les modalités d'application de la note de 2016 avec des préconisations techniques et la nécessité de vérifier la procédure complète, notamment avec des blancs.

Elle fournit également une liste de molécules optionnelles qui pourraient être à analyser en complément des molécules obligatoires de 2016, par décision du préfet dans l'arrêté RSDE de la STEU.

# Calendrier de l'action RSDE



Fréquences de quantification en entrée et en sortie pour les substances quantifiées dans les eaux en entrée de 20 % ou plus des stations selon Bilan INERIS (campagne RSDE STEU 3 2017-2020)

## LA REUT ; UN BESOIN, UNE ALTERNATIVE, UNE SOLUTION ENVIRONNEMENTALE DURABLE.

### Réutilisation des eaux usées traitées

**Nous fournissons un accompagnement technique et administratif aux collectivités pour mener à bien leurs projets de REUT :**

**études d'opportunité, de pré-faisabilité, demandes d'autorisation, conception, réalisation, exploitation d'une filière REUT et élaboration du dossier de subventions.**

#### Vous souhaitez

- Protéger la ressource en période de sécheresse 
- Maintenir les différentes activités 
- Avoir une meilleure connaissance de ses besoins en eau 
- Rassembler et impliquer les acteurs de l'eau 

#### Vos bénéfices

- Réduire les pressions quantitatives sur la ressource et préserver durablement vos ressources en eau 
- Soutenir les zones humides et/ou les nappes avec la possibilité de lutter contre les intrusions salines en zones littorales 
- Pérennisation de certains usages y compris en période de tension hydrique 

### Comment ça marche ?



Cadrage des besoins et l'identification des cas d'usages applicables



Étude d'opportunité et de pré-faisabilité



Réalisation et dépôt d'un dossier d'autorisation en préfecture



Aide à la constitution du dossier de subvention auprès des organismes financiers



Dimensionnement et chiffrage approfondi de l'installation et du projet



Mise en place de la filière de traitement REUT et exploitation

## LES ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES APPORTÉES PAR LE NOUVEL ARRÊTÉ MINISTÉRIEL DU 20 NOVEMBRE 2017 RELATIF AU SUIVI EN SERVICE DES ÉQUIPEMENTS SOUS PRESSION



**Objet :** Présentation du nouvel arrêté ministériel relatif au suivi en service des récipients sous pression (arrêté ministériel du 20 novembre 2017 avec mise en application au 01 janvier 2018).

**Contexte :** Ce nouvel arrêté permet à la réglementation des équipements sous pression de se conformer au code de l'environnement. En effet, depuis la loi du 16 juillet 2013, les produits et équipements à risques sont couverts par le code de l'environnement (Ministère de l'écologie).

### **Dispositions générales :**

#### **Périmètre :**

- ❖ Aucune modification des seuils de soumission,
- ❖ Des évolutions sous certaines conditions sur les périodicités des inspections périodiques

#### **Autorités :**

Types d'équipements	Autorités compétentes	Equipements Exploitant
ESP transportables	Ministère de l'écologie	Extincteurs et autres
ESP nucléaire	Autorité sûreté nucléaire	
ESP courants	Ministère de l'écologie	Ballons anti-béliers et réservoirs d'air comprimé
ESP spécifiques	Le Préfet	

## Les nouvelles obligations à partir du 01 janvier 2018 :

- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, **le contrôle de mise en service (CMS) est** obligatoire pour tous les équipements sous pression dont le **produit PS\*V > 10 000 bars.litres**. (Ce contrôle à la mise en service doit impérativement être réalisé par un organisme habilité (OH)).
- ❖ Pour tous les équipements mis en service après cette date, **la déclaration sur le site « LUNE »** géré par la DREAL est également obligatoire pour tous les équipements sous pression **dont le produit PS\*V > 10 000 bars. Litres**. (L'insertion des documents disponibles est requise et en particulier le contrôle de mise en service (CMS)).
- ❖ **Le personnel d'exploitation et/ou de maintenance** susceptible d'intervenir (manœuvre) sur des équipements sous pression dont le produit PS\*V > 10 000 bars.litres **doit disposer d'une habilitation** délivrée par l'entreprise.
- ❖ Dans le régime général, les inspections périodiques peuvent être réalisées selon différents scénarios suivant la date de mise en service.
  - Pour les équipements déjà en exploitation au 01 janvier 2018 :
    - **T0 / 2 ans / 6 ans / 10 ans**
    - **T0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans**

	Inspection périodique sans mise à l'arrêt
	Inspection périodique avec arrêt (complète)
	Requalification incluant une inspection avec arrêt
  - Pour les équipements mis en service après le 01 janvier 2018 :
    - ❖ Sans contrôle de mise en service (CMS)
      - **0 / 3 ans / 7 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus
    - ❖ Avec contrôle de mise en service (CMS)
      - **0 / 4 ans / 6 ans / 10 ans** Puis l'un des schémas ci-dessus

Attention les cas possibles sont nombreux et des exceptions sont éventuellement applicables au cas par cas après étude au regard du type d'exploitation et de la réglementation.

- ❖ Réalisation d'un dossier machine complet pour chaque équipement sous pression
  - Notice constructeur
  - Document de mise en service
  - Document de suivi en service de l'équipement

# ÉVOLUTIONS RÉGLEMENTAIRES PRINCIPALES 2020 CONCERNANT LES SYSTÈMES DE COLLECTE EN ASSAINISSEMENT : PRÉCISIONS CONCERNANT LA MISE EN PLACE DU DIAGNOSTIC PERMANENT ET ÉTENDU DE PÉRIMÈTRE DES ANALYSES DE RISQUES DE DÉFAILLANCE

## 1. Rappel de l'évolution réglementaire

La gestion des systèmes d'assainissement entre dans une nouvelle aire avec l'échéance du 31 décembre 2021. En effet, à cette date, les maîtres d'ouvrage des systèmes d'assainissement vont devoir mettre en œuvre les diagnostics permanents des systèmes d'assainissement.

L'arrêté de 07/2015 qui fait référence pour la première fois à la mise en place réglementaire du « diagnostic permanent », est complété par 2 documents clés précisant les objectifs et contenu de ce diagnostic permanent selon les enjeux propres au système d'assainissement et à la sensibilité de la masse d'eau réceptrice, dans laquelle s'effectue le rejet:

- Dès 2017, la fiche n° 11 « Diagnostic permanent » du commentaire technique de l'arrêté du 21 juillet 2015 précise à ce titre que le diagnostic permanent doit être porté et coordonné par le ou les maîtres d'ouvrages d'un système d'assainissement, c'est-à-dire les collectivités compétentes en matière d'assainissement.
- En février 2020, l'ASTEE (Association Scientifique et Technique pour l'Eau et l'Environnement) a publié un guide technique qui précise les modalités techniques de la mise en œuvre du diagnostic permanent ainsi que les restitutions attendues.

**Le 10 octobre 2020 a été publié l'arrêté du 31 juillet 2020 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015.**

Le renforcement des contraintes en matière de diagnostic des systèmes d'assainissement est clairement stipulé. Il a été annoncé que, pour les systèmes d'assainissement :

- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique supérieure ou égale à 600 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2021.
- Pour les systèmes d'assainissement existants destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique inférieure à 600 kg/j de DBO5 et supérieure ou égale à 120 kg/j de DBO5, ce diagnostic est établi au plus tard le 31 décembre 2024. Pour l'application de l'article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, le ou les maîtres d'ouvrage mettent en place et tiennent à jour le diagnostic permanent du système d'assainissement.

### Délai du diagnostic permanent ou périodique :

- Pour l'application de l'Article R. 2224-15 du code général des collectivités territoriales, **le maître d'ouvrage établit un diagnostic du système d'assainissement des eaux usées suivant une fréquence n'excédant pas dix ans**
- Dans le cas où plusieurs maîtres d'ouvrage interviennent sur le système d'assainissement, **le maître d'ouvrage de la station de traitement des eaux usées coordonne la réalisation et la mise en œuvre de ce diagnostic permanent et veille à la cohérence du diagnostic à l'échelle du système d'assainissement**



### Modification sur les analyses de risques et de défaillance :

L'arrête du 31/07/2020 rend obligatoire la mise en place des analyses de risques et de **défaillance (ARD)** sur le système de collecte – c'est-à-dire, les postes de relèvement et les bassins d'orage équipés de matériel électromécanique. Auparavant, il était obligatoire uniquement sur les systèmes de traitement supérieur à 2 000 EQH.

Avec cette modification en 2020 :

- Les systèmes d'assainissement des eaux usées destinés à collecter et traiter une charge brute de pollution organique **supérieure ou égale à 12 kg/j de DBO5** font l'objet d'une analyse des risques de défaillance, de leurs effets ainsi que des mesures prévues pour remédier aux pannes éventuelles.

Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau.

Les systèmes d'assainissement avec CPBO ≥ 600 kg/j de DBO5  <b>≥ 10 000 EQH</b>	Réaliser une ARD  Postes, bassins + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	<b>au plus tard le 31 décembre 2021</b>
Les systèmes d'assainissement avec CPBO < à 600 kg/j de DBO5 et ≥ 120 kg/j de DBO5  <b>&lt; 10 000 EQH et ≥ 2 000 EQH</b>	Réaliser une ARD  Postes, bassins + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	<b>au plus tard le 31 décembre 2023</b>
Les systèmes d'assainissement avec CPBO ≥ à 12 kg/j de DBO5  <b>≥ 200 EQH</b>	Réaliser une ARD  Postes, bassins + STEP	Cette analyse est transmise au service en charge du contrôle et à l'agence de l'eau ou l'office de l'eau	<b>au plus tard le 31 décembre 2025</b>

## **2. Focus sur la mise en place de la démarche du diagnostic permanent (arrêtés du 21 juillet 2015, du 31 juillet 2020 et guide ASTEE de février 2020).**

### **C'est quoi le diagnostic permanent ?**

- 1. Le Diagnostic Permanent est une démarche construite, portée et coordonnée par le ou les maîtres d'ouvrage d'un système d'assainissement.**
- 2. Il regroupe l'ensemble des moyens et pratiques mis en œuvre pour évaluer l'état et le fonctionnement d'un système d'assainissement en vue d'en améliorer l'exploitation et de programmer les actions nécessaires à son évolution de façon optimisée sur les plans technique et financier et dans l'objectif de réduire les impacts des rejets du système d'assainissement sur les milieux récepteurs.**
- 3. La démarche vise à identifier, sectoriser, quantifier et hiérarchiser de plus en plus finement les éventuels défauts structurels et dysfonctionnements du système d'assainissement mais ne correspond pas au diagnostic [périodique] réalisé dans le cadre du schéma directeur d'assainissement.**
- 4. La démarche nécessite l'acquisition, la capitalisation et l'analyse de données du système**
- 5. Le Diagnostic Permanent est propre à chaque collectivité et système d'assainissement : aucun rendu figé ne peut être imposé. Les formes et réalisations sont multiples, spécifiques et inventives.**

L'arrêté du 21 juillet 2015 propose d'aborder désormais la gestion des systèmes d'assainissement dans une logique de progrès continu basée sur une **connaissance patrimoniale et fonctionnelle accrue**.

Le Guide Technique ASTEE de mise en place d'un Diagnostic Permanent (1<sup>ère</sup> édition février 2020) rappelle les principes généraux du diagnostic permanent.

**Le diagnostic permanent constitue une démarche globale qui vise la bonne gestion du système d'assainissement dans un logique de boucle d'amélioration continue.**

Le diagnostic permanent peut porter sur une large gamme de problématiques à identifier au cas par cas, en fonction des enjeux propres à chaque collectivité. On peut citer à titre d'exemple les thèmes suivants, regroupés en trois grandes classes :

- Le fonctionnement du système assainissement avec la connaissance et maîtrise des entrants
- La connaissance du patrimoine et de l'état structurel des ouvrages
- Le suivi et la maîtrise des nuisances environnementales

Quelle que soit la problématique suivie, le principe du diagnostic permanent repose invariablement sur le cycle d'amélioration continue que résume l'acronyme anglo-saxon PDCA (*Plan-Do-Check-Act*) ou encore sa transposition graphique appelée « Roue de Deming » qu'illustre la « boucle de rétroaction » suivante (*Figure 3 : Boucle de rétroaction*).

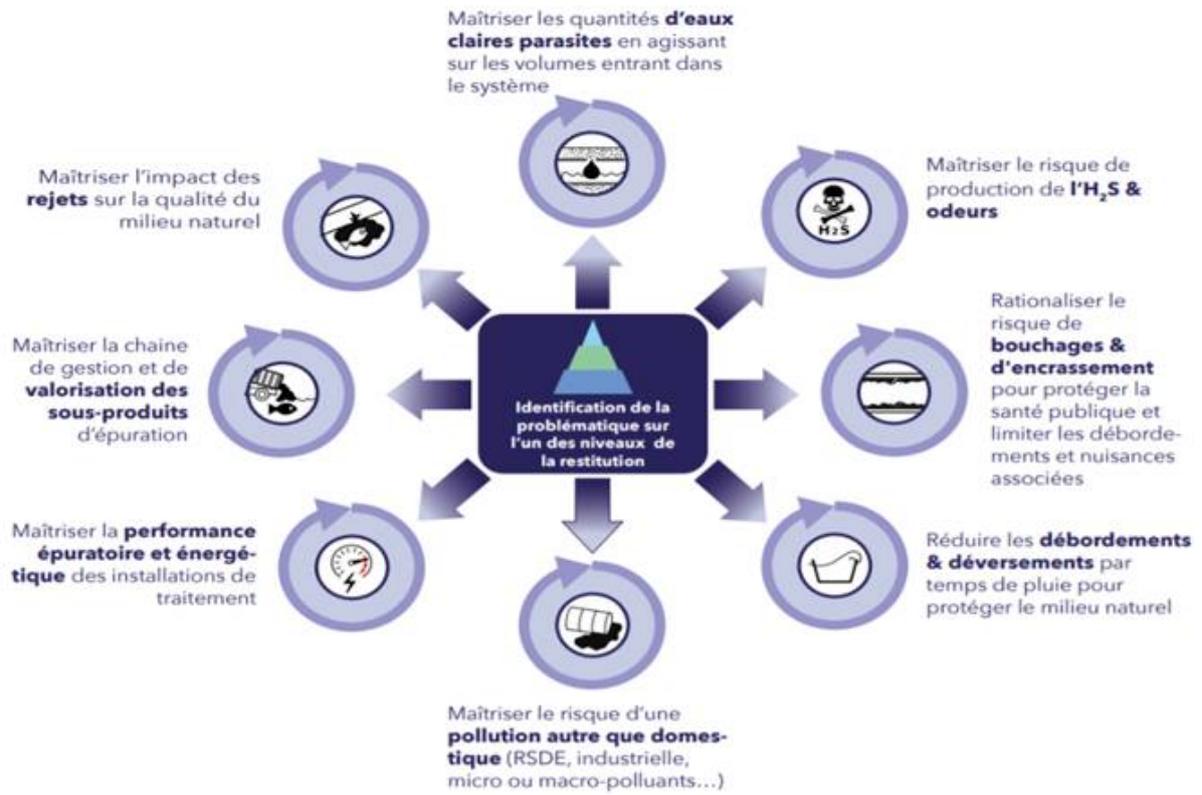


Figure 3 : Boucle de rétroaction

Le diagnostic permanent doit offrir une vision **rétrospective** et **prospective** de l'état et des performances du système d'assainissement.

- L'analyse rétrospective a pour but de vérifier si les objectifs initialement visés, notamment lors du précédent SDA, sont atteints ou en voie de l'être, et quelles sont les raisons des éventuelles difficultés ou retards rencontrés (évolutions des hypothèses de travail, pertinence des actions engagées, moyens alloués...).
- L'analyse prospective consiste en l'actualisation de l'analyse réalisée lors du schéma directeur d'assainissement, en tenant compte du réalisé, à la fois du point de vue des hypothèses (projets urbains, population, usages et développement économique... prises en compte initialement et de celui des actions effectivement mises en œuvre entre temps.

**Ces analyses doivent déboucher le cas échéant sur une redéfinition des priorités et un redéploiement voire une augmentation de moyens de manière à atteindre l'objectif visé sur différentes problématiques rappelés ci-dessous.**



## Attestation Dommages aux Biens

DocuSign Envelope ID: 05C0F4CB-5439-45DB-8910-91F65CC49533



### ATTESTATION D'ASSURANCE

**XL Insurance Company SE**, Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, France, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927, succursale française de **XL Insurance Company SE**, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 6416866, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland ([www.centralbank.ie](http://www.centralbank.ie)), en sa qualité d'Apériteur ou de Société apéritrice, agissant tant pour son compte que pour celui des autres sociétés ayant la qualité d'Assureur du contrat d'assurance visé ci-dessous atteste que la société :

#### SAUR SAS

11 Chemin de Bretagne  
CS 40082

92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

A souscrit auprès de notre Société un contrat d'assurance Dommages et Pertes d'exploitation portant le n° **FR00046587PR** (LCI : 19.900.000 EUR).

Ce contrat garantit l'ensemble des biens mobiliers et immobiliers :

- En propriété ou loués,
- Vendus avec une clause de réserve de propriété,
- Appartenant à autrui, lorsque l'assuré en est, à titre onéreux ou gratuit, utilisateur, occupant, gardien ou détenteur à quelque titre que ce soit,
- Appartenant au personnel de l'Assuré, lorsque que lesdits biens sont situés dans les établissements assurés,
- Tous titres de paiement désignés sous le titre générique de valeurs,

Ainsi que les risques locatifs, les recours des voisins et des tiers contre notamment les évènements suivants :

Incendie, Foudre, Explosions, Implosions et électricité, Chute d'appareils de navigation aérienne et franchissement du mur du son, Tempêtes, ouragans, cyclones, tornades, Grêle, chute et/ou poids de la neige et/ou de la glace, Ruissellement d'eau, de boue ou de lave, Glissements et effondrements de terrains, Inondation, Séismes, Eruption volcanique, Raz-de-marée, Chocs de véhicules terrestres à moteur, Fumées, Bris de glaces, Dégâts des eaux, Emeutes, Mouvements populaires, Vandalisme, Malveillance, Sabotage, Terrorisme et Attentats en France (art.L126-2 et L126-3 du Code des Assurances), Vol, Détériorations immobilières consécutives à un vol ou une tentative de vol, Gel (dommages aux installations), Bris de Machines, Catastrophes naturelles (art.L125-1 et suivants du Code des Assurances).

et ce, aux clauses et conditions du contrat cité en référence ci-dessus.

*La présente attestation d'assurance, valable du 1<sup>er</sup> Avril 2025 au 31 Mars 2026 inclus, sous réserve du paiement de la prime, est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager les assureurs au-delà des limites de garanties de la police à laquelle elle se réfère*

Fait à Puteaux, le 1 avril 2025

Signed by:  
XL Insurance Company SE  
0BEE1026EBD84F9...

XL Insurance Company SE  
Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX  
Telephone: +33 1 56 92 80 00 [axaxl.com](http://axaxl.com)

XL Insurance Company SE, une société européenne au capital de 259 156 875 euros, domiciliée Wolfe Tone House, Wolfe Tone Street, Dublin 1D01HP90, Irlande sous le numéro 641686, compagnie d'assurance autorisée et contrôlée par la Central Bank of Ireland ([www.centralbank.ie](http://www.centralbank.ie))  
XL Insurance Company SE, Succursale française : Tour Majunga – La Défense 9, 6 Place de la Pyramide - 92800 PUTEAUX, enregistrée au RCS de Paris sous le numéro 419 408 927.  
Directors: X. Veyry (FR), D. Guest, D. Palici-Chehab (FR), J. O'Neill, H. Browne, P.H. Rastoul (FR)

## Responsabilité civile



### Attestation d'Assurance

Nous soussignés, Allianz Global Corporate & Specialty SE Succursale en France - 1 cours Michelet - CS 30051 - 92076 Paris La Défense Cedex certifions par la présente que la société:

**SAUR SAS**  
11, Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex  
France

est assurée auprès de notre compagnie par la police n° FRL002815 garantissant les conséquences pécuniaires de la Responsabilité Civile pouvant lui incomber dans l'exercice de ses activités.

La garantie s'exerce à concurrence des montants ci-après :

**Responsabilité Civile Exploitation**

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et Immatériels consécutifs ou non) 20 000 000 EUR Par sinistre

**Responsabilité Civile Après Livraison**

Tous dommages confondus ( corporels, matériels et Immatériels consécutifs ou non) 20 000 000 EUR Par année d'assurance

Il est précisé que les montants indiqués ci-dessus s'entendent sans préjudice des sous-limitations telles que mentionnées au contrat et forment la limite des engagements de l'Assureur, quel que soit le nombre de personnes physiques ou morales bénéficiant de la qualité d'assuré, pour l'ensemble des réclamations formulées au cours d'une même année d'assurance.

Période d'assurance du 01/04/2025 au 31/03/2026

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne saurait engager la Compagnie au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

Fait à Paris La Défense, le 27/03/2025

Pour la Compagnie,

Signature de l'assureur/ of the insurer :

Signature autorisée/ Authorised signatory :



## Attestation Responsabilité civile décennale obligatoire (bâtiment)



### ATTESTATION D'ASSURANCE

L'entreprise d'assurance GENERALI IARD, dont le siège social est situé 2 rue Pillet-Will, 75009 PARIS, atteste que :

**STE SAUR  
11, CHEMIN DE BRETAGNE  
CS40082  
92442 ISSY MOULINEAUX CEDEX  
SIREN 339.379.984**

**Pour le compte de :  
CITEC ASSAINISSEMENT  
ZAC LA GARRIGUE  
RUE VERDALE  
34725 SAINT-ANDRE-DE-SANGONIS  
SIRET 43041743600028**

Est titulaire d'un contrat d'assurance de responsabilité de nature décennale n° AP392620 pour la période de validité du 01/01/2025 au 31/12/2025 couvrant les activités professionnelles suivantes :

#### **ENTREPRISE GÉNÉRALE**

Réalisation de la totalité des travaux d'une opération de construction réalisés en tout ou partie par le personnel d'exécution de l'entreprise.

#### **TERRASSEMENT**

Défrichage, remise à niveau des terres, réalisation à ciel ouvert de creusement et de blindage de fouilles provisoire dans des sols, ainsi que des travaux de rabattement de nappes nécessaires à l'exécution des travaux, de remblai, d'enrochement non lié et de comblement (sauf des carrières) ayant pour objet soit de constituer par eux-mêmes un ouvrage soit de permettre la réalisation d'ouvrages. Cette activité comprend les sondages et forages.

#### **VOIRIES RÉSEAUX DIVERS (V.R.D.)**

Réalisation de réseaux de canalisations, de tous types de réseaux enterrés ou aériens, de systèmes d'assainissement autonome, de voiries, de poteaux et clôtures.

Réalisation d'espaces verts, y compris les travaux complémentaires de maçonnerie.

Cette activité comprend les travaux accessoires ou complémentaires de terrassement et de fouilles.

#### **CONTRACTANT GENERAL**

Réalisation d'une opération de construction portant sur la maîtrise d'oeuvre et l'exécution des travaux tous corps d'état, cette exécution étant donnée intégralement en sous-traitance.

Ces marchés sont pris uniquement dans le cadre de réalisation d'ouvrage de :

Voiries Réseaux Divers:

- réseaux et canalisation d'eau potable ou incendie,
- réseaux d'évacuation des eaux usées et pluviales,
- les ouvrages de voiries y compris fondations et terrassements

Ouvrages d'hygiène publique :

- stations de pompage, réservoirs et château d'eau,
- stations d'épuration des eaux usées et résiduaires,
- Usines de traitement de résidus ou d'effluents urbains,
- Collecteurs d'eaux usées ou pluviales,
- Usines de traitement d'eau potable,
- ouvrages liés à des opérations de traitement et de valorisation des déchets dont la construction

Generali Iard, S.A au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, S.A au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculés sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



d'unité de tri, compostage, incinération, plateforme de traitement de boues.

#### 1. PERIMETRE DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DECENNALE OBLIGATOIRE ET DE LA GARANTIE DE RESPONSABILITE DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DECENNALE

Les garanties objet de la présente attestation s'appliquent :

- aux travaux ayant fait l'objet d'une ouverture de chantier pendant la période de validité mentionnée ci-dessus. L'ouverture de chantier est définie à l'annexe I de l'article A. 243-1 du code des assurances.
- aux travaux réalisés en France Métropolitaine ou dans les Départements d'Outre-Mer.
- aux chantiers dont le coût total de construction TTC tous corps d'état, y compris honoraires, déclaré par le maître d'ouvrage n'est pas supérieur à la somme de 15.000.000 €.
- aux travaux, produits et procédés de construction suivants :  
travaux de construction répondant à une norme homologuée (NF DTU ou NF EN), à des règles professionnelles acceptées par la C2P<sup>1</sup> ou à des recommandations professionnelles du programme RAGE 2012 non mises en observation par la C2P<sup>2</sup>,

pour des procédés ou produits faisant l'objet au jour de la passation du marché :

- d'un Agrément Technique Européen (ATE) en cours de validité ou d'une Évaluation Technique Européenne (ETE) bénéficiant d'un Document Technique d'Application (DTA), ou d'un Avis Technique (ATec), valides et non mis en observation par la C2P<sup>3</sup>,
- d'une Appréciation Technique d'Expérimentation (ATEX) avec avis favorable,
- d'un Pass'innovation « vert » en cours de validité.

(<sup>1</sup>) Les Règles professionnelles acceptées par la C2P (Commission Prévention Produits mis en oeuvre de l'Agence Qualité Construction) sont listées à l'annexe 2 de la publication semestrielle de la C2P et sont consultables sur le site de l'Agence Qualité Construction ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>2</sup>) Les recommandations professionnelles RAGE 2012 (« Règles de l'Art Grenelle Environnement 2012 ») sont consultables sur le site internet du programme RAGE ([www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr](http://www.reglesdelart-grenelle-environnement-2012.fr)) et les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

(<sup>3</sup>) Les communiqués de la C2P sont accessibles sur le site de l'AQC ([www.qualiteconstruction.com](http://www.qualiteconstruction.com)).

Dans le cas où les travaux réalisés ne répondent pas aux caractéristiques énoncées ci-dessus, l'assuré en informe l'assureur.

---

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros - Entreprise régie par le code des assurances 512 062 663 RCS Paris - Siège Social : 2, rue Pillet-Will - 75009 Paris  
Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros - Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris - Siège Social : 2, rue Pillet-Will - 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



## 2. ASSURANCE DE RESPONSABILITÉ DÉCENNALE OBLIGATOIRE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Le contrat garantit la responsabilité décennale de l'assuré instaurée par les articles 1792 et suivants du code civil, dans le cadre et les limites prévus par les dispositions des articles L. 241-1 et L. 241-2 du code des assurances relatives à l'obligation d'assurance décennale, et pour des travaux de construction d'ouvrages qui y sont soumis, au regard de l'article L. 243-1-1 du même code.</p> <p>La garantie couvre les travaux de réparation, notamment en cas de remplacement des ouvrages, qui comprennent également les travaux de démolition, déblaiement, dépose ou de démontage éventuellement nécessaires.</p> <p>Elle est gérée en capitalisation.</p>	<p>o En Habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage.</p>
	<p>o Hors habitation :</p> <p>Le montant de la garantie couvre le coût des travaux de réparation des dommages à l'ouvrage dans la limite du coût total de construction déclaré par le maître d'ouvrage et sans pouvoir être supérieur au montant prévu au I de l'article R. 243-3 du code des assurances.</p>
	<p>o En présence d'un CCRD :</p> <p>Lorsqu'un Contrat Collectif de Responsabilité Décennale (CCRD) est souscrit au bénéfice de l'assuré, le montant de la garantie est égal au montant de la franchise absolue stipulée par ledit contrat collectif.</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>La garantie couvre, pour la durée de la responsabilité décennale pesant sur l'assuré en vertu des articles 1792 et suivants du code civil. Elle est maintenue dans tous les cas pour la même durée.</p>	

La présente attestation ne peut engager l'assureur au-delà des clauses et conditions du contrat auquel elle se réfère.

## 3. GARANTIE DE RESPONSABILITÉ DU SOUS-TRAITANT EN CAS DE DOMMAGES DE NATURE DÉCENNALE

Nature de la garantie	Montant de la garantie
<p>Cette garantie couvre le paiement des travaux de réparation des dommages tels que définis aux articles 1792 et 1792-2 du Code civil et apparus après réception, lorsque la responsabilité de l'assuré est engagée du fait des travaux de construction d'ouvrages soumis à l'obligation d'assurance, qu'il a réalisés en qualité de sous-traitant.</p>	<p>6.000.000 € par sinistre</p>
<b>Durée et maintien de la garantie</b>	
<p>Cette garantie est accordée, conformément à l'article 1792-4-2 du code civil, pour une durée de dix ans à compter de la réception.</p>	

Generali Iard, SA au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
 Generali Vie, SA au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
 Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026



Fait pour servir et valoir ce que de droit à PARIS, le 16/12/2024

*JEANNE*

---

Generali Iard, S.A au capital de 94 630 300 euros – Entreprise régie par le code des assurances 552 062 663 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Generali Vie, S.A au capital de 332 321 184 euros – Entreprise régie par le code des assurances 602 062 481 RCS Paris – Siège Social : 2, rue Pillet-Will – 75009 Paris  
Sociétés appartenant au Groupe Generali immatriculées sur le registre italien des groupes d'assurances sous le numéro 026

## Attestation Responsabilité civile Atteinte à l'Environnement



### ATTESTATION D'ASSURANCE

Nous soussignés, AIG Europe SA - Succursale pour la France – Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92913 Paris La Défense Cedex, attestons par la présente que

**SAUR SAS**  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

agissant tant pour son compte que pour celui de ses filiales, sont assurés par la police n° 7 201 983, souscrite par SAUR SAS contre les conséquences pécuniaires de la responsabilité pouvant leur incomber en raison d'atteintes à l'environnement soudaines et accidentelles et/ou graduelles, de nuisances, de préjudice écologique ou de dommages environnementaux imputables à l'exercice de leurs activités et sites visés au contrat.

#### Garanties et limites :

Garanties	Limites par sinistre	Limites pour la période de garantie *
Tous dommages confondus :	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Civile (A) y compris au titre du préjudice écologique	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages matériels et immatériels	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont dommages aux biens confiés et biens des préposés	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont préjudice écologique du fait des produits, ouvrages ou déchets livrés	10.000.000 €	25.000.000 €
- dont Garantie Responsabilité Environnementale (B)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages environnementaux en l'absence de pollution	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de dépollution du Site (C)	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais de décontamination et reconstruction y compris suite à une pollution subie	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont frais relatifs à une pollution subie	15.000.000 €	15.000.000 €
- dont Garantie Frais de Prévention de dommages garantis (D)	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont pour tout dommage ou tout frais généré par les substances perfluoroalkylées et/ou polyfluoroalkylées (PFAS) ou par tout produit qui résulterait de leur dégradation.	2.500.000 €	2.500.000 €
- dont garanties relevant de l'annexe « Etudes et travaux »	25.000.000 €	25.000.000 €
- dont garantie du fait des activités d'épandage de boue	5.000.000 €	15.000.000 €
- dont dommages causés par l'amiante selon les dispositions de l'article 12.1. ci-après	2.500.000 €	5.000.000 €
- dont extension communication de crise en cas de fait de pollution ou de dommages environnementaux garantis	150.000 €	500.000 €

\* Il est rappelé que la capacité est accordée en une seule enveloppe pour la période d'assurance sans renouvellement annuel des capacités.

Il est rappelé que sont inclus pour chaque garantie les Frais de défense associés (sans préjudice des dispositions de l'article 3.1.6. des Conditions générales relatif aux frais de défense lors de la mise en cause de la Responsabilité des dirigeants).

#### Territorialité : Monde hors Etats-Unis et Canada

Cette attestation est délivrée pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2023 au 1<sup>er</sup> avril 2026 à zéro heure pour servir et valoir ce que de droit. Elle est valable dans la seule limite des montants et conditions de garantie, franchises et exclusions du contrat précité et n'implique qu'une présomption de garanties à la charge de l'assureur sous réserve des réglementations locales applicables.

En cas de sinistre, les sommes dues par l'assureur au titre de la police citée ci-dessus seront payées au souscripteur du contrat.

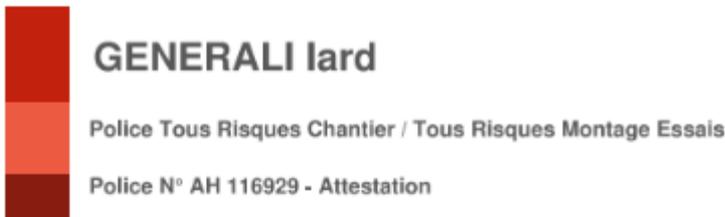
Fait à Paris La Défense le 29 mars 2024

AIG Europe SA  
Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets,  
CS 60234 - 92913 Paris La Défense Cedex  
Tél : +33 02 42 22  
Facsimile : 01 49 02 44 04

AIG Europe S.A. – compagnie d'assurance au capital de 47 176 225 euros, Immatriculée au Luxembourg (RCS n° B 218806).  
Siège social : 35 D Avenue J.F. Kennedy, L-1855, Luxembourg.

Succursale pour la France : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, 92400 Courbevoie - RCS Nanterre 838 136 463  
Adresse Postale : Tour CBX - 1 Passerelle des Reflets, CS 60234, 92913 Paris La Défense Cedex - Téléphone : +33 1.49.02.42.22 - Facsimile : +33 1.49.02.44.04.

## Attestation Tous risques chantiers



**GENERALI IARD**

Police Tous Risques Chantier / Tous Risques Montage Essais

Police N° AH 116929 - Attestation

**Assuré :** SAUR SAS  
11 Chemin de Bretagne - CS 40082  
92442 ISSY LES MOULINEAUX Cedex

**Police n° AH 116929**

<b>Période de validité :</b>	du 1 <sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026
<b>Fonctionnement de la garantie :</b>	L'assurance s'applique aux marchés qui, au 1 <sup>er</sup> avril 2025, sont en cours d'exécution ou de maintenance et/ou aux marchés dont l'exécution commencera après cette date, dès lors que, pour chaque chantier : <ul style="list-style-type: none"><li>• le coût estimé est inférieur à 30 000 000 euros.</li><li>• la durée des travaux est inférieure à 36 mois</li><li>• la durée des essais n'excède pas 12 mois</li></ul> Après réception (période de maintenance), les garanties se poursuivent sur une période de 12 mois.
<b>Biens Assurés :</b>	Tous travaux de construction, extension, réhabilitation, etc. de stations d'épuration, installations de traitement des eaux, usines de traitement de déchets, installations de traitement des résidus d'épuration, y compris par incinération.
<b>Etendue de la garantie :</b>	La prise en charge des frais de remplacement et/ou de remise en état des biens assurés et/ou de tout ou partie de ceux-ci qui seraient physiquement endommagés, détruits ou perdus de quelque manière et pour quelque cause que ce soit, sous réserve des exclusions spécifiques dans le contrat.
<b>Territorialité :</b>	Site du chantier ou abords immédiats pour les aires d'entreposage, pour des chantiers situés dans le monde entier, à l'exception : <ul style="list-style-type: none"><li>• des ETATS-UNIS D'AMERIQUE, CANADA et AUSTRALIE</li><li>• des pays sous embargo, et notamment des pays suivants : CORÉE DU NORD, SYRIE, CRIMÉE, IRAN et VENEZUELA</li></ul>

La présente attestation est valable pour la période du 1<sup>er</sup> avril 2025 au 31 mars 2026.

La présente attestation est délivrée pour servir et valoir ce que de droit et ne peut engager **GENERALI IARD** au-delà des clauses, conditions et limites du contrat d'assurance auquel elle se réfère.

Fait à Paris, le 1er avril 2025

**GENERALI IARD**  
SA au capital de 66 000 000 euros  
Emplois salariés : 1 188 - 75009 Paris  
SIA au capital de 1 188 - 75009 Paris  
SIA au capital de 1 188 - 75009 Paris

Signature  
numérique de

YILDIZ Erhan

Date :

2025.04.01

15:58:52 +02'00'

 **Generali IARD**, Société anonyme au capital de 66 000 000 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 652 062 663 RCS Paris - IDU ADEME FR232327\_03PBRV  
**Generali Vie**, Société anonyme au capital de 341 059 486 euros - Entreprise régie par le Code des assurances - 002 062 481 RCS Paris - IDU ADEME FR232327\_03PBRV  
**Generali Retraite**, Société anonyme au capital de 212 541 820 euros - Fonds de Retraite Professionnelle Supplémentaire régi par le Code des assurances - 600 266 418 RCS Paris - IDU ADEME FR232327\_03PBRV  
Siège social : 2 rue Pittet Wé - 75000 Paris - Société appartenant au Groupe Generali immatriculé sur le registre italien des groupes d'assurances avec le numéro 036





A blackboard with a wooden frame. The letters 'A', 'B', and 'C' are written in white chalk, stacked vertically. A piece of white chalk lies on the board to the right of the letters.

A  
B  
C

LE GLOSSAIRE

Ce glossaire récapitule pour les principaux termes utilisés dans les métiers de l'eau, et plus particulièrement dans ce rapport annuel du délégataire, la définition et éventuellement le mode de calcul des informations transmises :

Analyse de pilotage AEP : c'est un ensemble d'analyses effectuées par l'exploitant avec pour objectif d'améliorer et d'optimiser la configuration des installations liées à l'Approvisionnement en Eau Potable (AEP). Ces données peuvent être obtenues à partir de diverses sources, notamment :

- des instruments portables ou appareils installés en des emplacements fixes dédiés à la mesure de la qualité de l'eau.
- des analyses de la qualité de l'eau réalisées en utilisant des méthodes rapides adaptées aux conditions sur le terrain ou effectuées dans des laboratoires d'analyses spécialisés.

Autosurveillance EU : elle correspond à toutes les actions entreprises par l'exploitant sur la station de traitement et sur le réseau pour garantir le bon fonctionnement de l'épuration. Cela consiste notamment à effectuer des analyses sur une période de 24h selon un calendrier défini à l'avance et à transmettre les résultats d'analyse à la police et à l'agence de l'eau.

Biens financés par la collectivité : il s'agit de biens qui sont la propriété de la collectivité et qui sont mis à la disposition du délégataire dans le cadre d'un contrat. À la fin de ce contrat, ces biens reviennent automatiquement et gratuitement à la collectivité.

Biens de retour : ce sont des biens qui ont été financés par le délégataire, qui sont affectés au service et qui sont essentiels à son bon fonctionnement. À la fin du contrat, ces biens reviennent automatiquement et sans frais à la collectivité.

Biens de reprise : ce sont des biens financés par le délégataire, qui sont utilisés pour le service. À la fin du contrat, la collectivité a la possibilité de les racheter selon les modalités financières préalablement établies dans le contrat, sans que le délégataire puisse s'y opposer.

Bilan journalier EU : ce rapport évalue l'efficacité du traitement d'une installation d'épuration des eaux usées en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation sur une période de 24 heures, en fonction du débit. Différents paramètres sont analysés et comparés, notamment les concentrations de certains composants et/ou le rendement de l'épuration, par rapport aux performances que l'installation doit atteindre conformément aux normes établies.

Bilan annuel EU : ce rapport résume l'efficacité de traitement sur une année donnée en se basant sur des échantillons prélevés à l'entrée et à la sortie de l'installation tout au long de l'année. Il évalue la conformité de certains paramètres en utilisant les bilans journaliers, en prenant en compte une marge de tolérance établie par la réglementation. Pour d'autres paramètres, la conformité est évaluée en calculant la moyenne des mesures effectuées. En fin de compte, l'exploitant évalue la conformité de l'installation sur l'année, paramètre par paramètre, puis pour l'ensemble de l'installation. La police de l'eau a pour mission de donner son avis officiel sur la conformité de l'installation en se basant sur les données fournies par l'exploitant.

Branchement AEP : il s'agit de l'ensemble de canalisations et d'équipements qui relie la partie publique du réseau de distribution d'eau au réseau de distribution intérieur d'un client. Les équipements installés comprennent au minimum un robinet d'arrêt d'eau situé avant le compteur, ainsi qu'un compteur général.

Branchements EU : Il s'agit de canalisations distinctes pour les eaux usées et les eaux pluviales, qui se connectent au réseau public d'assainissement collectif. Ces canalisations partent des regards de branchement ou boîtes de branchement situés en limite de propriété, auxquels les installations privatives de l'utilisateur sont raccordées.

CARE : compte Annuel de Résultat de l'Exploitation. Pour un contrat déterminé, les chiffres de l'année en cours sont indiqués, et ceux de l'année précédente sont rappelés. Le cadre de ce CARE a été établi par la FP2E, dans le respect strict du décret 2005-236 du 18 mars 2005.

Client : personne physique ou morale consommant de l'eau et ayant au moins un contrat abonné le liant avec le service de distribution de l'eau.

Compte (ou fonds contractuel) de renouvellement : il s'agit des opérations de renouvellement réalisées sans programmation contractuelle, imputées sur un compte de tiers qui correspond à la mise en place de fonds prélevés sur les produits du délégataire, pour couvrir les aléas de fonctionnement des équipements.

Compteur : équipement faisant partie intégrante du branchement et qui permet de comptabiliser les volumes consommés par le branchement.

Contrat abonnés AEP : contrat associé à un branchement liant un client au service de distribution de l'eau.

Contrôle sanitaire AEP : ensemble des analyses réalisées par les ARS afin de contrôler la qualité des eaux. Ces analyses sont effectuées dans des laboratoires agréés à partir d'échantillons prélevés sur différents points de contrôle (captage, installations de production/traitement, réseaux de distribution, points de consommation).

Echantillon AEP : volume d'eau prélevé dans le but d'analyser les caractéristiques de l'eau à l'endroit et au moment précis du prélèvement. Les caractéristiques de l'eau sont décomposées et quantifiées/évaluées par paramètre lors de leur analyse.

Garantie pour continuité de service (dite de renouvellement) : il s'agit d'un renouvellement, où le Délégué prend à sa charge, et à ses risques et périls l'ensemble des dépenses d'entretien, de réparation ou de renouvellement des équipements, nécessaires à la continuité du service.

Indice linéaire de pertes en réseau AEP : l'indice linéaire de pertes en réseau correspond aux volumes perdus dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Les volumes perdus sont calculés par différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés autorisés. Cet indicateur, qui rapporte les volumes des pertes en eau à une grandeur caractéristique du réseau, traduit directement l'état physique de ce réseau.

Indice linéaire des volumes non comptés AEP : l'indice linéaire des volumes non comptés correspond aux volumes non comptés dans les réseaux par jour et par kilomètre de réseau (hors branchements) et est exprimé en m<sup>3</sup>/km/jour. Les volumes non comptés est égal à la différence entre les volumes mis en distribution et les volumes consommés comptabilisés.

Paramètre d'une analyse AEP : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme.

Paramètre d'une analyse EU : un paramètre correspond à une caractéristique précise ou à un composé spécifique dont la teneur dans l'échantillon d'eau est quantifiée/évaluée. Certains paramètres font l'objet d'une réglementation. Un paramètre réglementé peut donc pour un échantillon donné être conforme ou non-conforme. Si un jour donné, la station reçoit plus d'effluent à traiter que prévu, la conformité du paramètre ne peut pas être établie et la donnée est exclue des calculs.

Patrimoine immobilier : il s'agit du patrimoine immobilier nécessaire à la réalisation du service. Le Délégué fournit un état de variation de ce patrimoine en intégrant trois types de mouvements :

- les investissements concessifs (achat de terrain, mise en service d'un ouvrage financé par le Délégué, destruction d'un ouvrage...).
- les opérations de renouvellement d'une telle importance qu'elles s'assimilent à la construction d'un bâtiment neuf.
- les investissements immobiliers du Délégué (bureaux) entièrement dédiés au service.

Période de relève des compteurs AEP : les compteurs permettant de connaître la consommation de chaque branchement d'un client sont relevés régulièrement. La relève pour une année donnée de tous les compteurs de tous les clients s'étale sur plusieurs jours ou plusieurs semaines en fonction du nombre de compteurs concernés. Pour une relève donnée, la date moyenne de la campagne de relève peut ainsi être calculée. C'est cette date moyenne qui est utilisée année après année pour calculer la consommation moyenne d'une commune ou d'un contrat sur une période correspondant sensiblement à une année.

Point de mise en distribution AEP : point de prélèvement d'échantillon pour lequel la qualité de l'eau en ce point est considérée comme représentative de la qualité de l'eau sur le réseau de distribution d'une zone géographique déterminée (en sortie d'installations de traitement dans la plupart des cas). A ce point, les eaux peuvent provenir d'une ou plusieurs sources mais leur qualité peut être considérée comme uniforme en distribution.

Programme contractuel de renouvellement : il s'agit de l'ensemble des opérations de renouvellement, effectuées par le Délégué dans le cadre d'un programme technique contractuel, évalué financièrement sur la durée du contrat.

Programme d'investissement : il s'agit des engagements pris par le Délégué de réaliser certains investissements sur le patrimoine, afin d'améliorer la qualité du service, ou le fonctionnement des installations. Ce programme est défini dans un inventaire contractuel.

Qualité eau au point de mise en distribution AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de mise en distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau brute AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau brute prélevée dans le milieu naturel avant tout traitement visant à la rendre potable. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau distribuée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau au point de consommation (robinet) par le client. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Qualité eau traitée AEP : évaluation qualitative de la qualité de l'eau en sortie des installations de production/traitement avant admission sur le réseau de distribution. Cette évaluation s'effectue pour chaque échantillon prélevé sur tous les paramètres analysés, éventuellement regroupés sous forme de rapports physico-chimiques et/ou bactériologiques.

Rapport bactériologique AEP : ensemble des paramètres de type bactériologique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport bactériologique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rapport physico-chimique AEP : ensemble des paramètres de type physico-chimique qui caractérisent un échantillon d'eau analysé. Un rapport physico-chimique est déclaré conforme si tous les paramètres unitaires qui le composent sont en conformité avec la réglementation.

Rendements hydrauliques d'une installation AEP : correspondent au rapport entre les volumes d'eau produite et les volumes d'eau brute admis dans l'installation. Ils traduisent le rendement de conversion de l'eau potable à partir de l'eau brute.

Rendements du réseau de distribution AEP : correspondent au rapport entre, d'une part, les volumes consommés autorisés, augmentés des volumes exportés ou vendus en gros, et d'autre part, les volumes produits, augmentés des volumes importés ou achetés en gros. Les rendements constituent de bons indicateurs environnementaux, mais ils ne traduisent que de manière indirecte l'état du réseau, car ils dépendent de la consommation et des volumes exportés ou vendus en gros.

Réseau de distribution public AEP : ensemble de canalisations transportant l'eau produite par les installations de production jusqu'au compteur général des clients, partie publique des branchements inclus.

Réseau de distribution intérieur AEP : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client. Le réseau intérieur d'un client commence après le compteur général permettant d'évaluer la consommation du branchement associé à ce client.

Réseau de collecte des eaux usées EU : ensemble des canalisations et ouvrages annexes acheminant de manière gravitaire ou sous pression les eaux usées issues des branchements publics des usagers ou d'autres services de collecte jusqu'aux unités de dépollution.

Réseau de collecte privatif EU : ensemble de canalisations et d'équipements placés sous la responsabilité d'un client permettant de collecter ses effluents. Le réseau intérieur d'un client est raccordé au branchement (généralement situé en limite de propriété).

Surveillance de l'exploitant AEP : elle comprend un examen régulier des installations, un programme de tests ou d'analyses et la tenue par l'exploitant d'un fichier sanitaire. Ces analyses viennent en complément de celles réalisées par les ARS et contribue à la surveillance de la qualité des eaux.

Taux de mobilisation d'une installation AEP : rapport exprimé en % entre le volume de pointe journalier constaté et la capacité nominale d'une installation. Un rapport proche de 100% est le signe d'une installation dont les réserves de capacité sont minimes, voire insuffisantes.

Taux d'eaux parasites EU : il représente la part d'eaux claires parasites véhiculée par le réseau de collecte d'eaux usées par rapport à l'eau potable consommée par l'ensemble des clients, qui est rejetée dans ce même réseau. Ces eaux claires parasites peuvent être classées selon diverses typologies, la plus simple opposant les eaux parasites d'infiltration (EPI) aux eaux parasites de captage (EPC). Les EPI résultent d'une mauvaise étanchéité du réseau tandis que les EPC sont le signe de mauvais raccordements.

Terre de décantation AEP : ensemble des résidus de traitement collectés sur certains ouvrages (décanteurs, filtres, ...) des installations de production. Ces résidus, bien souvent connus sous le terme de boues d'eau potable, sont régulièrement évacués des installations.

Volumes consommés comptabilisés AEP : volumes d'eau potable consommés par des clients du périmètre du contrat et résultant des relevés des appareils de comptage. Ces volumes n'incluent pas les volumes exportés ou vendus en gros (VEG).

Volumes consommateurs sans comptage AEP : correspondent aux volumes utilisés sans comptage par des usagers connus, avec autorisation ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau nécessaire à la défense incendie (Essais des PI/BI et manœuvres incendie),

- l'eau utilisée pour les espaces verts et le lavage de la voirie,
- l'eau utilisée par les fontaines (non équipées de compteurs)

Volumes de service du réseau AEP : correspondent aux volumes utilisés pour l'exploitation du réseau de distribution ; ces volumes estimés incluent notamment :

- l'eau utilisée pour le nettoyage des réservoirs,
- l'eau utilisée lors d'opérations de purge ou de nettoyage des conduites
- l'eau utilisée pour la désinfection et le rinçage des conduites après travaux

Volumes consommés autorisés AEP : il s'agit des volumes d'eau potable consommés tels qu'enregistrés par les compteurs, auxquels on ajoute les volumes nécessaires au fonctionnement du réseau (appelés volumes de service) consommés par les usagers. Ces volumes autorisés reflètent la quantité totale d'eau potable qui peut être consommée dans le périmètre couvert par le contrat, y compris l'eau nécessaire au bon fonctionnement du réseau.

Volumes consommés hors Vente En Gros AEP : font référence aux quantités d'eau potable consommées par les clients situés dans la zone couverte par le contrat, à l'exclusion des ventes d'eau en gros (VEG) et des volumes d'eau exportés. Ces volumes correspondent uniquement à la consommation d'eau potable par les usagers locaux du réseau, à l'exclusion de toute distribution d'eau à des tiers ou d'exportation.

Volume de pointe AEP : volume maximum journalier mesuré pendant l'année sur l'installation concernée.

Volumes d'eaux brutes AEP : font référence à l'eau prélevée directement dans des sources naturelles telles que des rivières, des lacs, des barrages, des nappes phréatiques, etc. L'eau est qualifiée de "brute" pour indiquer qu'elle n'a subi aucun traitement visant à la rendre potable. En plus des volumes d'eau prélevés dans le milieu naturel à l'intérieur du périmètre du contrat, les volumes d'eaux brutes incluent également les éventuels achats d'eau brute en dehors du périmètre du contrat, auxquels on soustrait les éventuels volumes d'eau brute vendus en dehors du périmètre du contrat. En résumé, il s'agit du volume global d'eau non traitée prélevée, achetée, vendue, ou transférée dans le contexte de l'approvisionnement en eau potable.

Volumes exportés (ou vendus en gros) AEP : font référence aux quantités d'eau produites livrées à un client extérieur au périmètre du contrat. Ce client peut être une autre collectivité, un syndicat, ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes importés (ou achetés en gros) AEP : correspondent aux quantités d'eau achetées à un client extérieur au périmètre du contrat. Le client peut être une autre collectivité, un syndicat ou une commune distincte de celle couverte par le contrat.

Volumes produits AEP : correspondent à la quantité d'eau provenant des installations de production d'eau potable. Il s'agit des volumes d'eau qui ont été traités et préparés pour la distribution aux usagers. Il est possible de soustraire de ces volumes les besoins de l'usine (s'ils sont mesurés après le compteur de production) pour obtenir la quantité nette d'eau potable produite et disponible pour la distribution.

Volumes besoin usine AEP : correspondent à la quantité d'eau traitée au sein des installations de production d'eau potable, mais qui est utilisée à l'intérieur de ces mêmes usines pour divers usages, tels que la préparation de réactifs chimiques, le nettoyage, et d'autres processus internes.

Volumes mis en distribution AEP : représentent l'eau potable qui est introduite dans le réseau de distribution d'eau en vue d'être consommée par les clients situés à l'intérieur du périmètre du contrat. Les volumes mis en distribution résultent de la somme des volumes produits auxquels on ajoute les volumes importés ou achetés en gros, puis duquel on soustrait les volumes exportés ou vendus en gros.

Volumes d'eau traitée AEP : ce sont les volumes d'eau fournis par les installations grâce à des traitements plus ou moins complexes en fonction de la nature des eaux brutes que l'on souhaite rendre potables.



LES NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES

## NOUVEAUX TEXTES REGLEMENTAIRES ASSAINISSEMENT 2024

La présente veille réglementaire présente, sous la forme d'une liste, les textes parus en 2024 accompagnée d'un bref commentaire de leur objet. Cette liste n'a pas pour ambition d'être exhaustive, il s'agit avant tout d'attirer votre attention sur les évolutions réglementaires de l'année qui, notamment, pourraient avoir des incidences sur le service.

### GESTION DES EFFLUENTS

→ [Décret n°2024-769 du 8 juillet 2024 autorisant certaines eaux recyclées comme ingrédient entrant dans la composition des denrées alimentaires finales et modifiant les conditions d'utilisation de ces eaux dans des établissements du secteur alimentaire](#)

Le décret vise à promouvoir la réutilisation des eaux dans l'industrie agroalimentaire tout en assurant la sécurité des consommateurs. Il permet aux eaux recyclées issues des matières premières et aux eaux de processus recyclées de circuler dans le même réseau que le réseau de distribution de l'eau destinée à la consommation humaine ou de circuler dans un réseau connecté à ce dernier. Il modifie les conditions pour l'utilisation des eaux recyclées issues des matières premières, des eaux de processus recyclées et des eaux usées traitées recyclées dans d'autres établissements du secteur alimentaire que celui dont elles sont issues.

→ [CJUE : 4 octobre 2024, Condamnation de la France pour non-respect de la Directive 91/271/CEE relative au traitement des eaux usées urbaines \(DERU\). Imposant aux Etats membres de garantir un traitement approprié des eaux usées urbaines avant leur rejet dans l'environnement](#)

La condamnation concerne spécifiquement 78 agglomérations françaises qui ne respectaient pas les exigences de la DERU. La Commission européenne avait précédemment mis en demeure la France de se conformer à cette directive en octobre 2017 mais des manquements persistaient. La CJUE a ainsi constaté que ces agglomérations ne satisfaisaient pas aux obligations de traitement des eaux urbaines résiduaires, notamment en ce qui concerne le traitement secondaire ou équivalent des eaux usées avant leur rejet.

Cette décision souligne l'importance pour les Etats membres de respecter les normes environnementales de l'Union Européenne, en particulier en matière de traitement des eaux usées, afin de protéger les écosystèmes aquatiques et la santé publique.

→ [Décret n°2024-1098 du 2 décembre 2024 relatif aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux \(SAGE\)](#)

Le décret modifie plusieurs dispositions du [code de l'environnement](#) relatives aux schémas d'aménagement et de gestion des eaux afin de clarifier les procédures d'élaboration, de modification et de révision des schémas, de préciser le contenu des documents des schémas et d'améliorer le fonctionnement des commissions locales de l'eau. Le décret modifie également certaines dispositions du [code de l'urbanisme](#) afin de faciliter l'intégration des règles issues des schémas d'aménagement et de gestion des eaux dans les documents d'urbanisme, notamment concernant les zones humides.

### ENVIRONNEMENT

→ [Décret n°2024-62 du 31 janvier 2024 relatif aux opérations d'entretien des milieux aquatiques et portant diverses dispositions relatives à l'autorisation environnementale \(entrée en vigueur le 2 février 2024\).](#)

Ce décret a pour objet d'améliorer et de clarifier les rédactions de certaines dispositions du code de l'environnement relatives à la procédure d'autorisation environnementale et introduire des simplifications pour la mise en œuvre d'opérations d'entretien des cours d'eau.

→ [Arrêté du 28 mai 2024 portant création d'un traitement automatisé d'informations nominatives dénommé « Outil de Surveillance et de Contrôle Eau et Nature \(OSCEA\) » et de sa version mobile SONGE \(Solution pour un Outil Nomade de Gestion de l'Eau\).](#)

Cet arrêté introduit plusieurs mesures visant à moderniser et sécuriser les procédures de contrôle liées à la gestion de l'eau et de la nature, en améliorant l'accès et le traitement des informations nécessaires. La finalité du traitement étant de faciliter, centraliser, sécuriser et homogénéiser la rédaction des procédures judiciaires et administratives mises en œuvre par les fonctionnaires et agents habilités, notamment dans le cadre des contrôles relatifs à la gestion de l'eau et de la nature. Quelques informations sur les données collectées :

- Le traitement recueille des informations nominatives telles que l'identité, les coordonnées et les fonctions des personnes concernées par les procédures de contrôle.

- Ces données sont destinées aux agents habilités des services compétents en matière de gestion de l'eau et de la nature, ainsi qu'aux autorités judiciaires en cas de nécessité.
- La durée de conservation des données n'excède pas cinq ans à compter de la date de clôture de la procédure concernée.
- Des mesures techniques et organisationnelles sont mises en place pour garantir la sécurité et la confidentialité des données, conformément aux exigences du Règlement général sur la protection des données (RGPD).

## EXPLOITATION DES OUVRAGES

→ [Arrêté du 10 juillet 2024 modifiant l'arrêté du 21 juillet 2015 relatif aux systèmes d'assainissement collectif et aux installations d'assainissement non collectif à l'exception des installations d'assainissement non collectif recevant une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,3 kg/j de DB05 une charge brute de pollution organique inférieure ou égale à 1,3 kg/j de DB05](#)

Cet arrêté comprend plusieurs modifications parmi les principales :

- Les manuels d'autosurveillance : ces derniers doivent être conformes à un modèle spécifique disponible sur le site du ministère de l'environnement. Les systèmes existants doivent se conformer à ce modèle d'ici le 31 décembre 2028.
- Les mesures de la température : les débits doivent inclure la mesure de la température des rejets en sortie de station 1.
- Le contrôle technique : le dispositif d'autosurveillance fera l'objet d'un contrôle technique au moins tous les deux ans par un organisme compétent et indépendant.

→ [Arrêté du 7 mai 2024 : Redevance pour le financement du guichet unique DT-DICT](#)

Cet arrêté fixe le barème hors taxes des redevances pour l'année 2024, destinées au financement du guichet unique Déclaration des Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT). Cette redevance est perçue pour financer le service public de la gestion des réseaux et canalisations. Les collectivités devront intégrer ces nouvelles dispositions dans leur gestion financière.

→ [Arrêté du 4 juin 2024 modifiant l'arrêté du 14 août 2012 relatif aux conditions de mesurage des niveaux d'empoussièremment, aux conditions de contrôle du respect de la valeur limite d'exposition professionnelle aux fibres d'amiante et aux conditions d'accréditation des organismes procédant à ces mesurages](#)

Le mesurage des niveaux d'empoussièremment en fibres d'amiante dans l'air des milieux professionnels s'appuie sur l'élaboration par l'organisme accrédité d'une stratégie d'échantillonnage ayant pour objet de déterminer, pour l'objectif de mesurage fixé par son commanditaire, le nombre minimum de prélèvements à effectuer ainsi que leurs conditions de réalisation. Pour ce faire, l'article 3 de l'arrêté du 14 août 2012 prévoit que le respect par l'organisme accrédité missionné de la méthode définie par la norme NF EN ISO 16000-7 : 2007 complétée par les indications données par son guide d'application français en vigueur emporte présomption de conformité aux exigences fixées par ledit texte réglementaire en matière d'établissement d'une stratégie d'échantillonnage.

La publication en 2023 par l'association française de normalisation (AFNOR) d'un fascicule constituant la nouvelle version dudit guide d'application, emportant l'abrogation de la version précédente, conduit à réviser la rédaction de l'article 3 de cet arrêté du 14 août 2012 afin de préciser les nouvelles conditions pour pouvoir se prévaloir de cette présomption de conformité aux dispositions dudit texte réglementaire. A cette occasion, une nouvelle rédaction est adoptée, se référant de façon générique au document en vigueur publié par l'AFNOR et valant guide d'application de la norme susmentionnée, afin de garantir la pérennité de cet arrêté en cas de publication ultérieure d'une nouvelle version dudit guide.

→ [Arrêté du 4 juin 2024 relatif au repérage de l'amiante avant certaines opérations réalisées dans les immeubles autres que bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers](#)

Cet arrêté du 4 juin 2024, définit les obligations des donneurs d'ordre, maîtres d'ouvrage, ou propriétaire d'immeubles non bâtis tels que les ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers, qui doivent faire rechercher la présence d'amiante préalablement à toute opération comportant des risques d'exposition des travailleurs à l'amiante.

Cette obligation vise également à permettre au donneur d'ordre de réaliser le marquage réglementaire des matériaux et produits contenant de l'amiante.

Cette obligation vise enfin à permettre à l'entreprise appelée à réaliser l'opération de procéder à son évaluation des risques professionnels, et ajuster les mesures à mettre en œuvre pour assurer la protection collective et individuelle de ses travailleurs et prévenir la dispersion environnementale des fibres d'amiante. L'arrêté précise les situations ou conditions dans lesquelles il peut être constaté l'impossibilité de réaliser tout ou partie du repérage amiante, ainsi que les mesures que l'entreprise appelée à réaliser l'opération doit prévoir dans ce cas pour assurer la protection des travailleurs et des populations résidant ou travaillant sur ces ouvrages de génie civil, infrastructures de transport ou réseaux divers.

→ [Projet de loi relatif à la résilience des infrastructures critiques et au renforcement de la cybersécurité, déposé le 15 octobre 2024 à l'Assemblée nationale, et au Sénat, comme transposition de la Directive NIS 2 \(en français sécurité des réseaux et des systèmes d'information\)](#)

Le secteur de l'eau n'est pas épargné par les menaces cyber et doit être protégé en raison de son importance cruciale pour la santé publique, l'agriculture et l'industrie. Il rentre pleinement dans le périmètre de la réglementation sur la protection des infrastructures critiques

Cette nouvelle réglementation imposera des obligations de sécurisation à plusieurs niveaux pour les services d'eau potable et d'assainissement, en particulier pour les installations desservant au moins 30 000 habitants.

L'Agence Nationale de Sécurité des Systèmes d'Information, (ANSSI) qui pilote la transposition en droit national de la directive et assure sa mise en œuvre, sera en charge d'organiser les contrôles. Des sanctions financières et administratives pourront être appliquées aux organisations qui ne se sont pas mises en conformité.

Afin de renforcer le niveau de cybersécurité des entités, la directive NIS 2 impose plusieurs exigences clés :

- **Analyse des risques**
- **Gouvernance et gestion des risques**
- **Mesures de sécurité**
- **Notification des incidents**
- **Surveillance et audits**
- **Sensibilisation et formation**

Elle impose également des exigences de sûreté pour protéger les équipements et réseaux industriels contre les menaces cyber et physiques, nécessitant une approche globale de la cybersécurité et de la sûreté pour répondre à ces enjeux de protection et de résilience.

Si votre collectivité est concernée, vos interlocuteurs SAUR se tiennent à votre disposition pour aborder ce sujet.

Pour plus d'informations :

[SECTEUR DE L'EAU ÉTAT DE LA MENACE INFORMATIQUE - ANSSI](#)

[Guide d'application "La cybersécurité, un enjeu majeur dans les domaines de l'eau et de l'assainissement" - ASTEE](#)

## REDEVANCES AGENCES DE L'EAU

→ [Réforme des redevances des agences de l'eau : Loi n°2023-1322 du 29 décembre 2023 de finances pour 2024 \(article 101\)](#)

[La loi de finances pour 2024 introduit des changements significatifs aux redevances perçues par les agences de l'eau, qui ont pris effet à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2025. Ces modifications affectent plusieurs domaines :](#)

- [Remplacement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique par une redevance pour pollution de l'eau d'origine non domestique pour les industriels non raccordés au réseau public de collecte des eaux usées.](#)
- [Remplacement de la redevance pour pollution de l'eau d'origine domestique par une redevance pour pollution de l'eau par les activités d'élevage.](#)
- [Introduction d'une nouvelle redevance sur la consommation d'eau potable.](#)
- [Remplacement des deux redevances pour la modernisation des réseaux de collecte par une redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et une redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif.](#)
- [Modification des redevances pour pollution diffuses, sur la ressource en eau et pour le stockage d'eau en période d'étiage.](#)
- [Remplacement de la redevance pour protection du milieu aquatique par une redevance cynégétique et pour la protection du milieu aquatique.](#)
- [Modification des obligations déclaratives, contrôles et modalités de recouvrement.](#)

→ [Arrêté du 7 mai 2024 : Redevance pour le financement du guichet unique DT-DICT](#)

Cet arrêté fixe le barème hors taxes des redevances pour l'année 2024, destinées au financement du guichet unique Déclaration des Travaux et Déclaration d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT). Cette redevance est perçue pour financer le service public de la gestion des réseaux et canalisations. Les collectivités devront intégrer ces nouvelles dispositions dans leur gestion financière.

→ [Arrêté du 5 juillet 2024 relatif au montant forfaitaire maximal de la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable et la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif pris en compte pour l'application de la redevance d'eau potable et d'assainissement prévue à l'article L.2224-12-3 du code général des collectivités territoriales](#)

Cet article dispose que les redevances d'eau potable et d'assainissement couvrent les charges consécutives aux investissements, au fonctionnement et aux renouvellements nécessaires à la fourniture des services, ainsi que les charges et les impositions de toute nature, afférentes à leur exécution.

Toutefois, la redevance d'eau potable prend en compte la redevance pour la performance des réseaux d'eau potable prévue à l'[article L. 213-10-5 du code de l'environnement](#) à hauteur d'un montant forfaitaire maximal, déterminé par arrêté. De même, la redevance d'assainissement prend en compte la redevance pour la performance des systèmes d'assainissement collectif prévue à l'[article L. 213-10-6 du même code](#) à hauteur d'un montant forfaitaire maximal, déterminé par arrêté aussi. Ce montant forfaitaire maximal est plafonné à 3 euros par mètre cube d'eau.

→ [Décret n°2024-787 du 9 juillet 2024 portant modifications des dispositions relatives aux redevances des agences de l'eau](#)

Le décret relatif à la réforme des redevances des agences de l'eau modifie les redevances perçues par les agences de l'eau en France. Il supprime les redevances pour pollution d'origine domestique et pour la modernisation des réseaux de collecte. Une nouvelle redevance est instaurée sur la consommation d'eau potable, sans plafonnement sauf pour la l'élevage avec comptage spécifique. Des redevances pour la performance des réseaux sont mises en place pour inciter à la réduction des fuites et à l'entretien des infrastructures. L'objectif est d'encourager une gestion plus efficace de l'eau et de financer les actions de préservation.

→ [Arrêté du 20 décembre 2024 modifiant l'arrêté du 5 juillet 2024 relatif aux modalités d'établissement de la redevance sur la consommation d'eau potable et des redevances pour la performance des systèmes d'assainissement collectif](#)

Cet arrêté apporte des précisions/modifications quant à l'établissement des nouvelles redevances des agences de l'eau.

## DROIT DE LA COMMANDE PUBLIQUE

→ [Formulaire DC4 : Publication d'un nouveau formulaire de déclaration d'un sous-traitant](#)

Dans ce cadre, la Direction des Affaires Juridiques (DAJ) du Ministère de l'Economie, des Finances et de la Souveraineté industrielle et Numérique a publié un [nouveau formulaire DC4](#) applicable à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2024. Il s'agit d'un modèle de déclaration de sous-traitance généralement pour présenter un sous-traitant. Il contient notamment une nouvelle rubrique relative à la durée du contrat conclu entre le titulaire du contrat et son sous-traitant.

→ [Réforme de Chorus Pro](#)

Cette réforme inclut la généralisation de la facturation électronique qui concerne directement les collectivités territoriales en plusieurs points :

- Obligation de recevoir des factures électroniques : à partir de 2024 (et d'ici 2026 pour la généralisation) les collectivités territoriales devront être capables de recevoir des factures électroniques dans le cadre de leurs relations avec les entreprises assujetties à la TVA. La réforme impose à toutes les entités publiques de recevoir des factures sous un format électronique.
- Obligation d'émission de factures électroniques : le calendrier révisé prévoit que les grandes entreprises et les entreprises de taille intermédiaire devront émettre des factures électroniques à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2026, tandis que les petites et moyennes entreprises (PME) et les micro-entreprises seront concernées à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2027.
- Introduction de la double authentification, le 18 septembre 2024. Cette mesure vise à protéger les comptes utilisateurs contre les tentatives de piratage et à assurer une sécurité accrue pour l'ensemble des utilisateurs du portail.
- A noter que la généralisation de la facturation électronique concerne toutes les transactions entre entreprises assujetties à la TVA en France. Cette initiative s'inscrit dans un effort plus large pour moderniser et sécuriser les processus de facturation, tout en luttant contre la fraude fiscale.

→ [Décret Rep. Min. n° 09142 : JO Sénat Q, 15 février. 2024, p. 564 : Place des matériaux biosourcés ou bas carbone dans la commande publique](#)

[Afin La loi Climat et résilience introduit une obligation d'utiliser des matériaux biosourcés ou bas carbone dans au moins 25% des rénovations lourdes et constructions relevant de la commande publique à partir du 1<sup>er</sup> janvier 2030. Les industriels de la filière des matériaux biosourcés prévoient de doubler leur capacité de production dès 2025 pour anticiper cette exigence. Cependant, certaines questions restent en suspens, notamment la quantité exacte de matériaux biosourcés ou bas carbone requise dans les rénovations et constructions concernées. Pour répondre à ces incertitudes, la présente réponse ministérielle a annoncé le lancement de travaux préalables à la rédaction du décret d'application de la loi. L'objectif est de définir](#)

[précisément les matériaux à utiliser, leur proportion dans les ouvrages, les rénovations lourdes concernées, ainsi que les seuils de marchés de travaux pour lesquels cette obligation s'appliquera. Le gouvernement précise que la rédaction du décret interviendra après cette phase de concertation. Toutefois, il souligne que les acheteurs publics peuvent dès à présent anticiper cette mesure en incluant dans leurs marchés publics l'utilisation de matériaux biosourcés ou bas carbone, dans le respect des règles de la commande publique.](#)

➔ [Décret n°2024-134 du 21 février 2024 relatif à l'obligation d'acquisition par la commande publique de biens issus du réemploi ou de la réutilisation ou intégrant des matières recyclées et à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique](#)

[Afin d'accroître la part des acquisitions de biens issus de l'économie circulaire par les acheteurs publics de l'Etat et des collectivités territoriales, le décret abroge le décret n°2021-254 du 9 mars 2021 et modifie la liste des produits visés ainsi que, pour chacun d'eux, la part minimale des acquisitions qui doit être issue des filières du réemploi, de la réutilisation ou du recyclage. Il prévoit également une progression pluriannuelle de ces pourcentages jusqu'en 2030. Ces acquisitions peuvent être réalisées via un achat public à titre principal ou accessoire. Le décret donne par ailleurs la possibilité de comptabiliser les dons. Il rajoute les sacs poubelles en plastique à usage unique aux produits pouvant faire l'objet d'une exemption à l'interdiction d'acquisition par l'Etat de produits en plastique à usage unique.](#)

➔ [Décret n°2024-1251 du 30 décembre 2024 portant diverses mesures de simplification du droit de la commande publique](#)

Le décret apporte des modifications au [code de la commande publique](#) afin notamment de simplifier l'accès des entreprises à la commande publique et d'assouplir les règles d'exécution financière des marchés publics.

- Il relève à 300 000 euros hors taxes le seuil de dispense de publicité et de mise en concurrence pour les marchés innovants de défense ou de sécurité.
- Il prévoit les conditions dans lesquelles un groupement peut être constitué et sa composition modifiée dans le cadre de procédures incluant une ou plusieurs phases de négociation ou de dialogue.
- La part minimale que le titulaire s'engage à confier à des petites et moyennes entreprises ou à des artisans dans le cadre des marchés globaux, des marchés de partenariat et des contrats de concession, est relevé.
- Il abaisse de 5 % à 3 % le montant maximum de la retenue de garantie pour les marchés publics conclus par certains acheteurs avec une petite ou moyenne entreprise.
- Il intègre les mesures réglementaires d'application de la [loi n° 2023-973 du 23 octobre 2023](#) relative à l'industrie verte s'agissant de la possibilité pour une entité adjudicatrice de rejeter une offre contenant des produits provenant de certains pays tiers à l'Union européenne.

## DROIT PUBLIC ET DROIT DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

➔ [Création d'une chambre spécialisée au sein de la cour d'appel de Paris dédiée aux contentieux émergents du devoir de vigilance et de la responsabilité écologique ; le 15 janvier 2024.](#)

Le 15 janvier 2024, la cour d'appel de Paris a annoncé la mise en place, au sein de son pôle économique, d'une chambre dédiée aux contentieux émergents sur le devoir de vigilance et la responsabilité écologique. La chambre jugera des contentieux transversaux mettant en jeu des questions environnementales. Elle sera notamment compétente pour statuer en appel sur les décisions rendues par le tribunal judiciaire dans les litiges relatifs au devoir de vigilance fondés sur les articles L. 225-102-4 et L. 225-102-5 du code de commerce, ainsi que sur les litiges portant sur la publication d'informations en matière de durabilité par les entreprises (nouvelle directive européenne « CSDD » en cours de publication).

➔ [Plan d'action Simplification avril 2024](#)

Ce rapport présenté par le gouvernement français vise à alléger les démarches administratives et à faciliter le développement des entreprises. Le plan propose notamment des ajustements pour faciliter l'accès des entreprises aux marchés publics, ce qui peut également bénéficier aux collectivités territoriales en simplifiant leurs procédures d'achat. Des mesures sont envisagées pour simplifier les démarches administratives liées aux projets d'énergies renouvelables, facilitant ainsi leur intégration dans les projets des collectivités. Le plan inclut des actions visant à alléger les normes administratives, réduisant ainsi la charge administrative des collectivités territoriales.

➔ [CA- Cour administrative d'appel de Lyon, 20 juin 2024 - N° 22LY00401 : Gestion de la ressource en eau et suppression de la clause dite de compétence générale des départements](#)

La cour a jugé que les départements, en vertu de l'article L. 3211-1 du Code général des collectivités territoriales, ne peuvent intervenir dans des domaines tels que la gestion de l'eau que pour des raisons de solidarité territoriale, respectant ainsi les compétences attribuées aux communes et intercommunalités.

→ [Arrêté du 2 octobre 2024 modifiant l'arrêté du 10 juillet 1996 relatif aux factures de distribution de l'eau et de collecte et de traitement des eaux usées](#)

Le présent arrêté vise à modifier des rubriques des factures d'eau. Ces modifications s'inscrivent dans le cadre du chantier de la réforme des redevances des agences de l'eau prévues par la loi de finances pour 2024 (article 101). Elle vise à promouvoir une meilleure performance des services d'eau et d'assainissement pour inciter les collectivités gestionnaires à améliorer leurs infrastructures et ainsi réduire les fuites d'eau potable et les rejets de polluants dans le milieu. La réforme substitue les actuelles redevances pour pollution d'origine domestique et pour modernisation des réseaux de collecte à une redevance de rendement sur la consommation d'eau potable et de deux redevances incitatives sur la performance des services d'eau potable et d'assainissement collectif. Le présent arrêté met simplement en coordination la présentation des factures d'eau avec cette réforme.

→ [La proposition de loi visant à assouplir la gestion des compétences « eau et assainissement »](#)

Le 9 octobre 2024, le Premier ministre a annoncé la fin du transfert obligatoire de la compétence eau et assainissement aux intercommunalités, prévu par la loi NOTRe de 2015. Les collectivités territoriales conserveront la possibilité de choisir l'échelon le plus approprié pour gérer l'eau et l'assainissement. Cela implique de nouvelles responsabilités en termes de prises de décision et de planification à long terme. Les communes devront évaluer leur capacité à gérer ces services de manière autonome ou l'intérêt d'un transfert à l'intercommunalité. Les transferts déjà effectués seront maintenus.

## DROM-COM

→ [Instruction interministérielle du 12 juillet 2024 relative au plan eau DOM actualisé pour les services d'eau potable et d'assainissement en Guadeloupe, Guyane, Martinique, Réunion, Mayotte, Saint-Martin et Saint-Pierre-et-Miquelon](#)

A la suite de l'adoption du plan d'action pour une gestion résiliente, sobre et concertée de la ressource en eau, annoncé par le président de la République le 30 mars 2023, le plan eau DOM a été actualisé pour intégrer les dispositions du plan d'action pour une gestion résiliente et concertée de l'eau qui s'appliquent également, en Guadeloupe, Guyane, Martinique, La Réunion, Mayotte, Saint Martin et Saint-Pierre et Miquelon. A la suite du comité interministériel des outre-mer du 18 juillet 2023, l'instruction vise également à actualiser les priorités d'action en outre-mer pour une gestion durable et équilibrée de l'eau par l'ensemble des secteurs, et intègre également les enjeux en termes d'assainissement.